



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

RAPPORT DE GESTION

2019



**Rapport
de la Municipalité de Denges
au Conseil Communal
sur la gestion de l'exercice 2019**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Denges – édition 2013 (art. 91)

La municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2019.

Les comptes, accompagnés des commentaires, sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été adopté par la municipalité dans sa séance du 04 mai 2020.

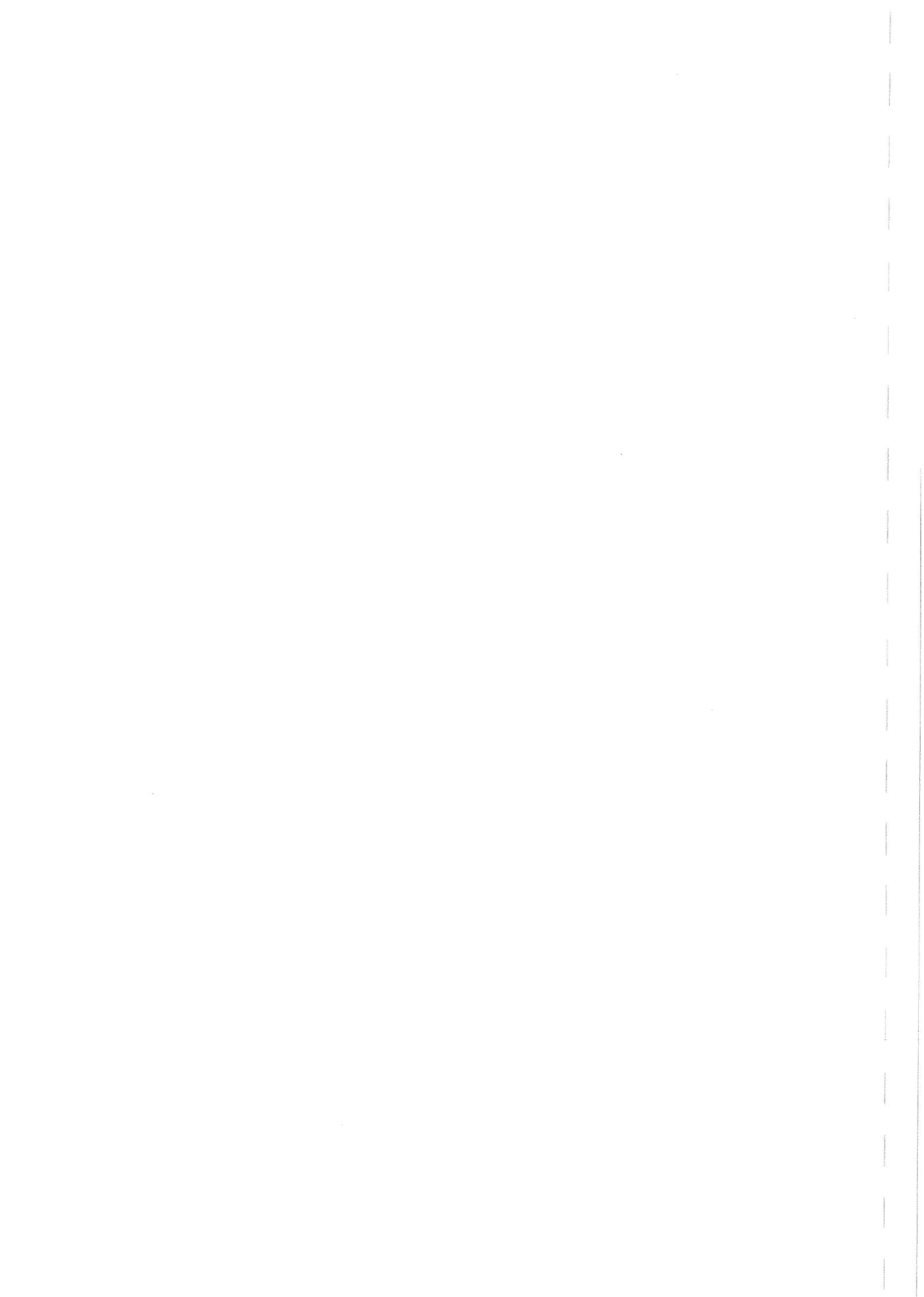
LISTE DES ABREVIATIONS (pages 3 à 6)

AS	Agence d'Assurances Sociales
AAVA	Association de l'Arboretum du Vallon d'Aubonne
AdCV	Association des Communes Vaudoises
AFJ	Accueil Familial de Jour
AJEMA	Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASP	Assistant de Sécurité Publique
AVCD	Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
AVSM	Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux
BPA	Bureau de Prévention des Accidents
BRP	Bureau des Renseignements Police
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Construction
CEP	Centre d'Enseignement Professionnel
CET	Conseil d'Etablissement
CFF	Chemin de Fers Fédéraux
CR	Cours de Répétition
CSR	Centre Social Régional
CVE	Compagnie Vaudoise d'Electricité
DAP	Détachement d'Appuis
DEL Basket	Denges-Echandens-Lonay Basket
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGIP	Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes

DIREN	Direction de l'Energie
DIS	Département des Institutions et de la Sécurité
DM	Déchetterie Mobile
DPS	Détachement de Premiers Secours
DSAS	Département de la Santé et de l'Action Sociale
DTE	Département du Territoire et de l'Environnement
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurances
EMS	Etablissement Médico-Social
EPSP	Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
ERM	Epuration des eaux usées de la Région Morgienne
FAJE	Fondation sur l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
FVE	Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
GJS	Groupe Judiciaire de la police de Sûreté
GM	Gendarmerie Mobile
GROPIL	Groupe de Pilotage
GT	Groupe Technique
IFC	Interventions en Faveur de la Collectivité
JSP	Jeunes Sapeurs-Pompiers
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions
LC	Loi sur les Communes
LCR	Loi sur la Circulation Routière
LEMP	Loi sur l'Emploi
LOPV	Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise
LPOL	Loi sur la Police
MBC	Morges-Bière-Cossonay

MD	Mobilité Douce
OFPP	Office Fédéral de la Protection de la Population
OFROU	Office Fédéral des Routes
OI	Organe d'Intervention
PALM	Plan Agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des Biens Culturels
PCi	Protection Civile
PEJ	Politique Enfance et Jeunesse
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
PRM	Police Région Morges
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RC	Route Cantonale
RER	Romande Energie Run
RGP	Règlement Général de Police
RLATC	Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions
SCRIS	Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique
SDRM	Schéma Direction Région Morges
SIS Morget	Service Incendie et Secours
SPECO	Service de la Promotion Economique et du Commerce
SPOP	Service de la Population
SRE	Société Romande d'Electricité
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	Station d'Epuration des eaux
TAR	Taxe Anticipée de Recyclage
TER	Territorial
TMD	Transport de Matière Dangereuse
TP	Transport Public
TPM	Transports Publics de la région Morgienne

TTC	Toute Taxe Comprise
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
USL	Union des Sociétés Locales
VG	Voie Générale
VP	Voie Pré gymnasiale
VSS	Véhicule de Soutien Sanitaire



SOMMAIRE

M. Francis MONNIN, Syndic

**CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS & ELECTIONS – ADMINISTRATION
GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – GARE
LAUSANNE TRIAGE– STAND DE TIR INTERCOMMUNAL (pages 14 à 45)**

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule	15
2. Composition du bureau	15
3. Liste des membres	16
4. Suppléant(e)s	16
5. Commissions	16
6. Sommaire des décisions	17

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Fédérales	19
2. Cantonales	22
3. Communales	23

ADMINISTRATION GENERALE

1. Municipalité	24
2. Personnel communal	25
3. Union des Communes Vaudoises (UCV)	27
4. Associations et collaborations intercommunales	27
5. Registre civique	28
6. Préfecture de Morges	28
7. Rencontre avec les 4 syndics	29
8. Rencontre annuelle des municipalités de l'agglomération morgienne et des municipalités limitrophes du district	29

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – bureau des étrangers	29
2. Contrôles des initiatives et référendum	31
3. Répertoire des entreprises	32
4. Services et prestations du bureau communal	37
5. Site Internet	38
6. Vin communal	39

FINANCES

1. Comptes 2019	40
2. Arrêté d'imposition	40
3. Commentaires	41

TPM

1. Evolution des voyageurs	41
2. Changement d'horaires 2019-2020	44

GARE LAUSANNE TRIAGE	44
-----------------------------	----

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée	45
2. Communes membres	45
3. Tir de l'amitié des municipalités	45

M. Didier GALLAY, Municipal

**ROUTES – BALAYAGE & DENEIGEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX –
COLLECTEURS EC/EU – DOMAINES – PARCS & PROMENADE –
ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES - ARCAM (pages 46 à 63)**

ROUTES

- | | |
|------------------------------|----|
| 1. Entretien - Interventions | 47 |
| 2. Travaux | 47 |

BALAYAGE & DENEIGEMENT

- | | |
|----------------|----|
| 1. Balayage | 49 |
| 2. Déneigement | 49 |

BATIMENTS COMMUNAUX 49

COLLECTEURS EC/EU

- | | |
|------------------------------|----|
| 1. ERM | 50 |
| 2. PGEE | 54 |
| 3. Déclaration de conformité | 54 |

DOMAINES

- | | |
|-------------------------------------|----|
| 1. Forêts | 54 |
| 2. Rapport du garde forestier | 55 |
| 3. Autorisation d'abattage d'arbres | 56 |

PARCS & PROMENADE

- | | |
|-----------------------|----|
| 1. Parcs et promenade | 57 |
| 2. Cimetière | 59 |

ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES

- | | |
|--|----|
| 1. Passeport Vacances | 60 |
| 2. Union des Sociétés Locales (USL) | 61 |
| 3. Associations sportives et culturelles | 62 |

ARCAM 63

M. Sylvain PIGUET, Municipal

**POLICE DES CONSTRUCTIONS – ENVIRONNEMENT – SERVICES
INDUSTRIELS – ECLAIRAGE PUBLIC - CARTOJURALEMAN(pages 64 à 71)**

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante	65
2. Permis de construire	65
3. Article 111 LATC	66
4. Autorisation simple	66
5. Commission de contrôle technique et de salubrité	66
6. Prévention des accidents dus au chantier	67
7. Localisations d'enquêtes	67

ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets en plein air	68
2. Dangers naturels	68

SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau	68
2. Romande Energie	70

ECLAIRAGE PUBLIC	70
-------------------------	----

CARTOJURALEMAN	71
-----------------------	----

M. Christian FRANCO, Municipal

**INSTRUCTION PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – NATURALISATION – POLICE
SECURITE – POLICE DU COMMERCE – PROCEDE DE RECLAME – SERVICE
DU FEU – PROTECTION CIVILE (pages 72 à 107)**

INSTRUCTION PUBLIQUE

- | | |
|------------------------------------|----|
| 1. Conseil d'établissement | 73 |
| 2. Bureau de l'Entente de l'EPSP | 74 |
| 3. Promotions des élèves de Denges | 75 |

ASSOCIATIONS

- | | |
|--------------|----|
| Univers 1028 | 76 |
|--------------|----|

NATURALISATION

- | | |
|--|----|
| 1. Naturalisations acquises | 76 |
| 2. Demandes de naturalisation préavisées par la municipalité | 77 |

POLICE SECURITE

- | | |
|--|----|
| 1. Assistants de Sécurité Publique (ASP) | 77 |
| 2. Contraventions LCR | 77 |
| 3. Contrôles radar | 78 |
| 4. Concept « Police-Population » | 79 |
| 5. Police cantonale – Gendarmerie | 79 |

POLICE DU COMMERCE

- | | |
|--|----|
| 1. Permis temporaire – loto – tombola | 82 |
| 2. Patentes – licences – autorisations | 83 |

PROCEDE DE RECLAME 83

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

- | | |
|---|----|
| 1. Mot du commandant, Thierry Charrey | 84 |
| 2. Généralités | 85 |
| 3. Effectif | 85 |
| 4. Recrutement | 86 |
| 5. Structure et organigramme de l'association SIS Morget 2019 | 87 |
| 6. Interventions | 87 |
| 7. Mandats et représentations | 89 |
| 8. Chiffres globaux | 90 |
| 9. Objectifs 2019 | 90 |
| 10. Objectifs 2020 | 90 |
| 11. Mise en action de l'EM re-connect | 91 |
| 12. Comité de direction | 91 |

13. Administration – Personnel – Comptabilité	92
14. Technique – Mises à l'enquête	93
15. Exercices d'évacuation	93
16. Portes ouvertes	93
17. Logistique	94
18. Organes d'intervention	96
19. Nominations 2019 au 1 ^{er} janvier 2020	99
20. Conclusion du commandant, Thierry Charrey	100

PROTECTION CIVILE

1. Activités 2019	101
2. Objectifs 2020	107
3. Dispositions pénales	107

M. Jean-Marie COLLE, Municipal

**GESTION DES DECHETS – URBANISME – AFFAIRES SOCIALES – SANTE
PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – TEMPLES ET CULTES – REGION MORGES
(pages 108 à 124)**

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA	109
2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA	110
3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune	112
4. Baisse de prix	112

URBANISME

1. PALM	113
2. Avancement des plans de quartier	113

AFFAIRES SOCIALES

ARASMAC	114
---------	-----

SANTE PUBLIQUE

Plan canicule	116
---------------	-----

ASSOCIATIONS

1. UAPE	117
2. Soleil d'Automne	118
3. Pro Senectute	120
4. Nonagénaires	120

TEMPLES ET CULTES

1. Recensement	121
2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et Préverenges	121
3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens	121

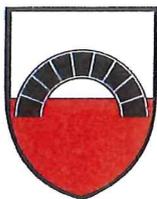
REGION MORGES

1. Introduction	123
2. Acteurs et partenaires	123
3. Evénements	124
4. Agglomération et agriculture	125

CONCLUSIONS GENERALES

126





M. Francis MONNIN

CONSEIL COMMUNAL

VOTATIONS – ELECTIONS

ADMINISTRATION GENERALE

SERVICES COMMUNAUX

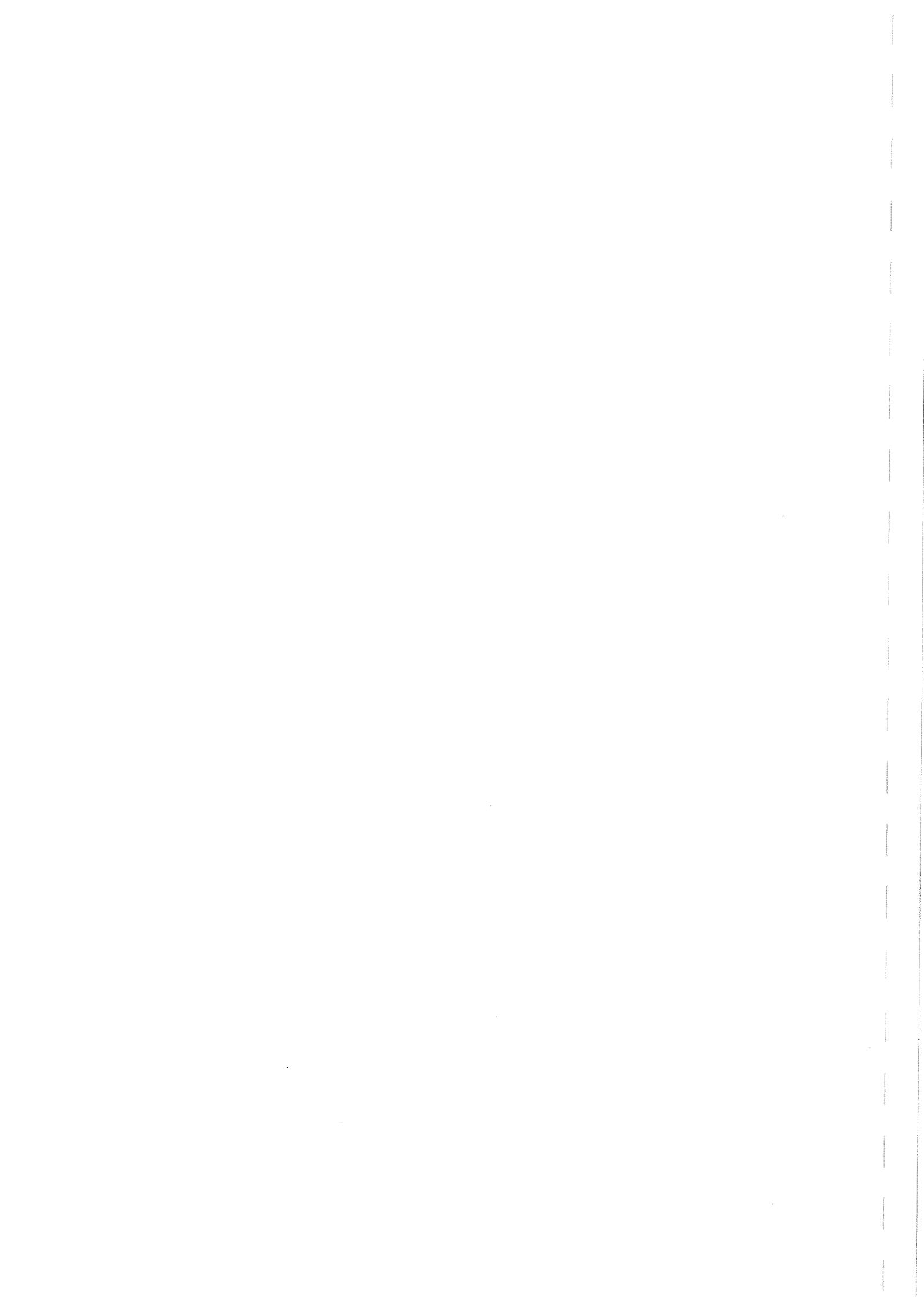
FINANCES

TPM

GARE LAUSANNE TRIAGE

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

Pages 14 à 45



CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule

Le Conseil communal a tenu 4 séances décisionnelles en 2019, soit les 18 février, 17 juin, 07 octobre et 09 décembre 2019.

2. Composition du bureau

Au 30 juin 2019:

Président	Grégoire Tavernier
1 ^{ère} vice-présidente	Karin Eigenheer
2 ^{ème} vice-président	Michel Aymard
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula
Scrutateurs suppléants	Martine Ferreira Fabien Bonjour

Au 31 décembre 2019 :

Président	Grégoire Tavernier
1 ^{ère} vice-présidente	Karin Eigenheer
2 ^{ème} vice-président	Michel Aymard
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Martine Ferreira Fabien Bonjour
Scrutateurs suppléants	Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula

Les contacts entretenus avec M. Grégoire Tavernier, Président, ont été excellents tout au long de l'année 2019.

3. Liste des membres

Au 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs

Aymard Michel	Crottaz Gwendal	Jaquier Catherine
Bérard Quentin	De Vestèle Olivier	Jordan Alain
Bonjour Fabien	Deville Estelle	Killias Susan
Bonvin Carol	Ducommun Tim	Lasser Théo
Borboën Christophe	Eigenheer Karin	Matthey-Junod Karin
Borboën Yan	Espana Capucine	Menu Pascale
Bruchez Pierre-André	Faivre Séverine	Palpacuer Françoise
Bula Jean-Daniel	Favre Alain	Patiny Luc
Carleton Alan	Ferreira Martine	Scherz Philippe
Carrer Joliat Fabiana	Flury Poffet Denise	Scholz Gabriele
Chiari Milena	German Eladio	Sebastiani-Nicollerat Silvia
Christen Sylvain	Goette Patrick	Tavernier Grégoire
Collé Demont Corinne	Henzelin-Robles Sylvie	
Conus Raphaël	Jaeck David	

Aucune démission durant l'année 2019.

4. Suppléant(e)s

Au 31 décembre 2019, les suppléant(e)s sont :

Messieurs,

Guignet Olivier
De Bruijn Josephus
Burnat Jaques

Markwakder Luc
Rochat Julien

5. Commissions

5.1 Commission de gestion-finances

Situation au 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs

Menu Pascale	Présidente
Jaquier Catherine	Membre
Killias Susan	Membre
Borboën Yan	Membre
Carleton Alan	Membre
Bérard Quentin	Suppléant
Ducommun Tim	Suppléant

5.2 Commission de recours en matière fiscale

Situation au 31 décembre 2019

Madame, Messieurs

Christen Sylvain	Président
Aymard Michel	Membre
Flury Poffet Denise	Membre

6. Sommaire des décisions

Au cours des 4 séances tenues lors de l'année 2019, les décisions suivantes ont été prises :

6.1 Séance du février 2019

Présidence : M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif : 40 membres

Présents : 28 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver l'addenda au Plan de Quartier « Les Ochettes » (préavis 1/2019)
- d'approuver la demande de crédit extrabudgétaire de fr. 421'000.00 TTC pour les locaux de remplacement de l'UAPE « Les Pirates » - Denges (préavis 2/2019).

6.2 Séance du 17 juin 2019

Présidence : M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif : 40 membres

Présents : 26 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2018, ainsi que les comptes de l'EPSP 2018 et de donner décharge à la municipalité de sa gestion de l'année 2018.

6.3 Séance du 07 octobre 2019

Présidence : M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif : 40 membres

Présents : 26 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 au taux de 62.0 (préavis 3/2019)
- d'adopter la décadastration d'une partie du domaine public communal DP7 et changement d'affectation des nouvelles parcelles (préavis 4/2019).

6.4 Séance du 09 décembre 2019

Présidence : M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif : 40 membres

Présents : 34 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le budget 2020 (préavis 5/2019)
- d'adopter la vente des parcelles communales n° 117 et 118 faisant partie de l'étape 1 du Plan de Quartier « Les Ochettes » et création d'un parking public (préavis 6/2019)
- d'adopter la demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de fr. 93'600.00 TTC destiné à l'éclairage du Ch. du Chaney (préavis 7/2019).

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Votations et élections fédérales

1.1 10 février 2019

Objet n° 1 : Stopper le mitage pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)

Electeurs inscrits : 894

Cartes de vote reçues : 353

Bulletins	
Rentrés	353
Blancs	4
Nuls	0
Valables	349

Suffrages	
Oui	126
Non	223
Taux de participation	39.49%

1.2 19 mai 2019

Objet n° 1 : Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Electeurs inscrits : 895

Cartes de vote reçues : 437

Bulletins	
Rentrés	436
Blancs	8
Nuls	1
Valables	427

Suffrages	
Oui	337
Non	98
Taux de participation	48.72%

1.3 20 octobre 2019

Election des 19 membres vaudois du Conseil national

Mandats	19
Electeurs inscrits	
Hommes	421
Femmes	487
Total	908
Cartes de votes reçues	438
Taux de participation	46.59%

B U L L E T I N S	Rentrés	423
	Blancs	3
	Nuls	2
	Valables	418
	Non modifiés	244
	Modifiés / manuscrits avec dénomination	103
	Modifiés / manuscrits sans dénomination	71

LISTES		SUFFRAGES		
N°	Dénomination	Nominatifs	Complémentaires	De parti (total)
01	Parti socialiste vaudois	1270	42	1312
02	Jeunesse socialiste vaudoise - JSV	52	0	52
03	Jeunes UDV Vaud	121	0	121
04	PDC ou VERTure	36	14	50
05	Liste Transition Citoyenne Vaud	25	0	25
06	PVL - les vert'libéraux	702	4	706
07	EP. Parti Ouvrier et Populaire (POP)	61	0	61
08	Urgence Ecologique	13	0	13
09	AdC / - Parti Evangélique (PEV)	101	0	101
10	PLR.Innovation	216	8	224
11	Démocratie, spiritualités & nature	28	10	38
12	Action nationale - Démocrates suisses /VD	3	0	3
13	UDC Vaud	958	105	1063
14	Les Vert-e-s Mouvements écologiste vaudois	1513	52	1565
15	AdC / - UDF - Union Démocratique Fédérale	43	6	49
16	Jeunes Vert-e-s vaudois-es JVVd	193	0	193
17	PLR - Les Libéraux Radicaux	1276	56	1332
18	PDC	81	3	84
19	PVL - les jeunes vert'libéraux	292	17	309
20	Parti Pirates Vaudois	102	0	102
21	Jeunes Libéraux Radicaux vaudois	26	12	38
22	AdC / PBD Le juste milieu	21	11	32
23	PNS - Parti Nationaliste Suisse	3	0	3
24	EP Ensemble à Gauche	217	0	217
	Sous-total suffrages de parti	7'353	340	7'693
	Suffrages blancs			249
	Total			7'942

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats.

Electeurs inscrits : 908

Cartes de vote reçues : 438

B U L L E T I N S	Rentrés	425
	Nuls	5
	Valables (dont blancs)*	420
	Blancs	0
* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés		

Taux de participation	46.81%
-----------------------	--------

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements					
	PEV	UDC	POP	Les Vert-e-s	EàG	PVL
non modifiés	3	48	3	107	8	30
modifiés	2	2	0	5	0	3
sans dénom de parti	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5	50	3	112	8	33

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements					Sans dénomination
	UDF	PLR	PDC	PSV	Démocratie directe	
non modifiés	0	54	3	55	0	0
modifiés	0	19	0	3	0	0
sans dénom de parti	0	0	0	0	0	75
TOTAL	0	73	3	58	0	75

BULLETTINS	Total des bulletins
non modifiés	311
modifiés	34
sans dénom de parti	75
TOTAL	420

1.4 10 novembre 2019

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats – 2^{ème} tour

Electeurs inscrits : 904

Cartes de vote reçues : 398

B U L L E T I N S	Rentrés	398
	Nuls	10
	Valables (dont blancs)*	388
	Blancs	1
* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés		

Taux de participation	44.03%
-----------------------	--------

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements			Sans dénomination	Total des bulletins
	PLR	Les Vert-e-s	PSV		
non modifiés	157	92	68	0	317
modifiés	16	9	6	0	31
sans dénom de parti	0	0	0	39	39
TOTAL	173	101	74	39	387

2. Votations et élections cantonales

2.1 17 mars 2019

Election complémentaire au Conseil d'Etat – 1^{er} tour

Electeurs inscrits : 895

Cartes de vote reçues : 330

B U L L E T I N S	Rentrés	330
	Nuls	3
	Valables (dont blancs)*	327
	Blancs	2
*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés		

Taux de participation	36.87%
-----------------------	--------

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements				
	POP	PLR	Les Verts	UDC	PS Vaudois
non modifiés	8	48	77	51	88
modifiés	0	0	0	0	0
sans dénom.de parti	0	0	0	0	0
TOTAL	8	48	77	51	88

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements			
	EàG	PDC	Sans dénomination	Total des bulletins
non modifiés	20	14	0	306
modifiés	1	0	0	1
sans dénom.de parti	0	0	18	18
TOTAL	21	14	18	325

3. Votations et élections communales

Aucune votation communale n'a eu lieu en 2019.

Par contre, suite à la démission de M. Alain Golay, les électrices et les électeurs de la commune ont été convoqués le dimanche 19 mai 2019 pour élire un ou une Conseiller-ère municipal-e, 1^{er} tour.

Le dernier délai pour le dépôt des listes était fixé au lundi 08 avril 2019 à 12h00, pour le 1^{er} tour.

Le 22 mars 2019, M. Didier Gallay est venu s'inscrire sur la liste. Etant le seul candidat, au délai du 08 avril 2019, il a été élu tacitement.

Son assermentation, par le bureau du Conseil communal, a eu lieu le 15 avril 2019.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Municipalité

Organisation

La municipalité se réunit les lundis à 17h30. Lors de ces séances, le courrier reçu durant la semaine est traité. En 2019, la municipalité a siégé 44 fois et traité 1'559 objets, ce qui représente une moyenne de 35 dossiers par séance.

La municipalité assiste in corpore ou en délégation à diverses séances, réunions ou assemblées générales :

- des commissions du Conseil communal
- de la Préfecture
- de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges), du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne), de Région Morges tant pour le GT (Groupe Technique) que pour le GROFIL (Groupe de Pilotage)
- de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne)
- des TPM (Transports Publics de la région Morgienne), MBC (Morges-Bière-Cossonay) ou Service de la Mobilité
- de la Protection civile
- du SIS Morget (Service Incendie et Secours)
- de Valorsa SA
- de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)
- de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)
- de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) ou l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne)
- de l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises)
- de l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices)
- de la paroisse catholique et protestante
- des sociétés locales et associations diverses

Elle rencontre, au vu des dossiers à traiter, des architectes, des représentants du Canton, des avocats, des urbanistes ou ingénieurs forestiers, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le temps consacré par les membres de la municipalité pour accomplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues, notamment au vu de la complexité des dossiers, ne cesse d'augmenter.

2. Personnel communal

2.1 Administration communale

Anne-Sylvie Gevisier	Secrétaire municipale	100%
Keti Janev	Proposée au contrôle des habitants et police des étrangers	70%

2.2 Personnel externe

Julien Rochat	Responsable Service Voirie	100%
Joaquim Pinto	Concierge du collège et du bâtiment communal, service extérieur	100%
Noé Matthey-Junod	Apprenti 3ème année agent d'exploitation – Service Voirie	100%

2.3 Auxiliaires

Roland Ravey	Surveillant de la décharge + aide à la voirie sur demande
Pierrette Paquier	Concierge de l'Eglise
Jean-François Gillioz	Délégué de l'Office des poursuites pour la remise des commandements de payer, jusqu'au 12 octobre 2019, date de son décès. Dès le 1 ^{er} novembre 2019, nous avons confié cette mission aux Agents de Sécurité Publique (ASP)

2.4 Formation continue - cours

Anne-Sylvie Gevisier, secrétaire municipale, a participé à plusieurs séances durant l'année 2019 :

- Le 24.01.2019 – AVSM – Groupe de travail, Denges
- Le 21.03.2019 – AVSM – Groupe de travail, Aigle
- Le 20.06.2019 – AVSM – Groupe de travail, Coppet
- Le 07.11.2018 – AVSM régionale à La Chaux
- Le 02.10.2019 – BPA, journée de formation au Signal de Bougy

Keti Janev, préposée au contrôle des habitants, a participé à des séances de l'agglomération lausannoise du Contrôle des habitants, les 24 mai et 11 octobre 2019.

Ces séances avaient notamment pour thèmes :

- Présentation de divers problèmes rencontrés par l'état civil
- Diverses informations concernant les permis de séjour pour les étrangers, exemple les européens auront eu aussi droit à un permis de séjour au format carte de crédit, et non plus le livret papier
- Nouvelles informations sur le site du SPOP (Geststar) avec nouvelles fonctions pour l'envoi des documents par voie électronique
- Instructions sur les circulaires transmises par le SPOP.

2.5 Travaux des employés communaux

Les employés communaux font tout au long de l'année divers travaux tels que :

Routes

- nettoyage et réparation des regards d'eaux claires
- petites réparations (fissures, trous, etc.)
- entretien éclairage public
- déneigement et salage
- balayage des feuilles
- entretien des chemins
- entretien des bords de routes
- entretien signalisation routière
- entretien des bornes de sécurité

Espaces verts

- taille des arbres, des haies, arbustes, rosiers, etc.
- décoration florale (plantation et entretien des massifs, bacs à fleurs, arrosage)
- entretien des terrains communaux (gazon, désherbage)
- entretien des parcs et promenades (place de jeux, terrain multisports)
- entretien des fontaines

Déchets

- entretien des éco-points
- surveillance du lieu de collecte des déchets verts
- entretien de poubelles publiques

Bâtiments communaux

- entretien groupe scolaire (gazon, taille, entretien, plantations, collège)
- entretien du bâtiment administratif

Autres

- entretien du cimetière
- service des inhumations
- ramassage objets encombrants
- entretien des véhicules

Pendant l'hiver, ils s'occupent également de la révision des machines, outils, du déneigement et salage des routes et chemins communaux, etc.

2.6 Règlement du personnel communal

Le règlement du personnel est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

3. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La 110^e journée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu le 15 juin 2019 à Cossonay. MM. Monnin et Franco ainsi que Mme Gevisier y ont participé.

4. Associations et collaborations intercommunales

4.1 ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

Délégués municipaux	Sylvain Piguet, jusqu'au 15.04.2019 Didier Gallay, dès le 16.04.2019
---------------------	---

4.2 ERM (Epuraton des eaux usées de la Région Morgienne)

Délégué du Conseil communal	Pierre-André Bruchez
Délégué municipal	Alain Golay, jusqu'au 15.04.2019 Didier Gallay, dès le 16.04.2019

4.3 VALORSA SA

Délégués municipaux	Jean-Marie Collé Francis Monnin, 2 ^{ème} délégué
---------------------	--

4.4 ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)

Délégués municipaux	Jean-Marie Collé Sylvain Piguet, remplaçant
---------------------	--

4.5 EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)

Délégués municipaux	Christian Franco Francis Monnin, 2 ^{ème} délégué
---------------------	--

4.6 TPM (Transports Publics Morgiens)

Délégués municipaux	Francis Monnin Christian Franco, remplaçant
---------------------	--

5. Registre civique

La tenue du registre civique incombe au greffe municipal. Ce travail s'effectue en relation avec le contrôle des habitants.

Hommes suisses	420		
Femmes suisses	484		
	soit	904	électeurs et électrices suisses inscrits au registre civique à fin 2019.
Hommes étrangers	132		
Femmes étrangères	83		
	soit	215	personnes étrangères inscrites au registre civique à fin 2019.

Le total des électeurs à fin 2019, est de 1'119.

6. Préfecture de Morges

Préfète : Andrea Arn

Secrétaire : Valérie Faine

De très bons contacts et échanges ont été entretenus entre Mme La Préfète Andrea Arn et l'administration communale durant l'année 2019.

6.1 Réunion des Syndics

Durant l'année 2019, trois réunions des Syndics des 62 communes du district ont eu lieu :

6.1.1 Le 16.05.2019 à La Chaux

- « Habiter demain », présentation de M. Yves Golay, responsable construction durable à la DGIP et de M. Christophe Gnaegi, directeur associé TRIBU architectes.
- Politique énergétique cantonale : objectifs et programme de soutien – M. François Vuille, directeur DIREN et M. Luis Marcos, adjoint du chef de la division Efficacité énergétique.
- Dénonciations effectuées par la Gendarmerie suite à des infractions au RGP – Plt Samuel Corset, chef de l'arrondissement de la Côte.
- Intervention du comité d'organisation de la réception de la future présidente du Conseil National, Mme Isabelle Moret – représenté par M. Marc Morandi, président et M. Jean-Luc Andres, syndic de Yens.

6.1.2 Le 11.09.2019 à Montricher

- Sortie récréative à Montricher

6.1.3 Le 07.11.2019 à Bougy-Villars

- Carte professionnelle – une arme contre le travail au noir – FVE, Me David Equey, directeur adjoint et Chef du service juridique et M. Marc Morandi, secrétaire patronal.

- Le dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent – M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne.
- Les dispositions légales en matière de drones – que peut faire une commune ?
- Intervention du comité d'organisation de la réception de la future présidente du Conseil National, Mme Isabelle Moret – représenté par M. Marc Morandi, président et M. Jean-Luc Andres, syndic de Yens.

6.2 Inspection annuelle

L'inspection annuelle n'a pas eu lieu en 2019.

7. Rencontre des 4 syndics

Les syndics des 4 communes Lonay, Echandens, Préverenges et Denges, se rencontrent en moyenne deux fois par année pour permettre des échanges réguliers sur divers dossiers communs.

En 2019, ces rencontres ont eu lieu les 26 juin et 21 novembre.

8. Rencontre des municipalités de l'agglomération morgienne et des municipalités des communes limitrophes du district.

Cette rencontre n'a pas eu lieu en 2019.

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

En 2019, le bureau communal a été appelé à remplir :

- 39 demandes de carte d'identité

Au 31 décembre 2019, notre village comptait 1'609 résidents selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

21 personnes de nationalité suisse sont établies à Denges en séjour.

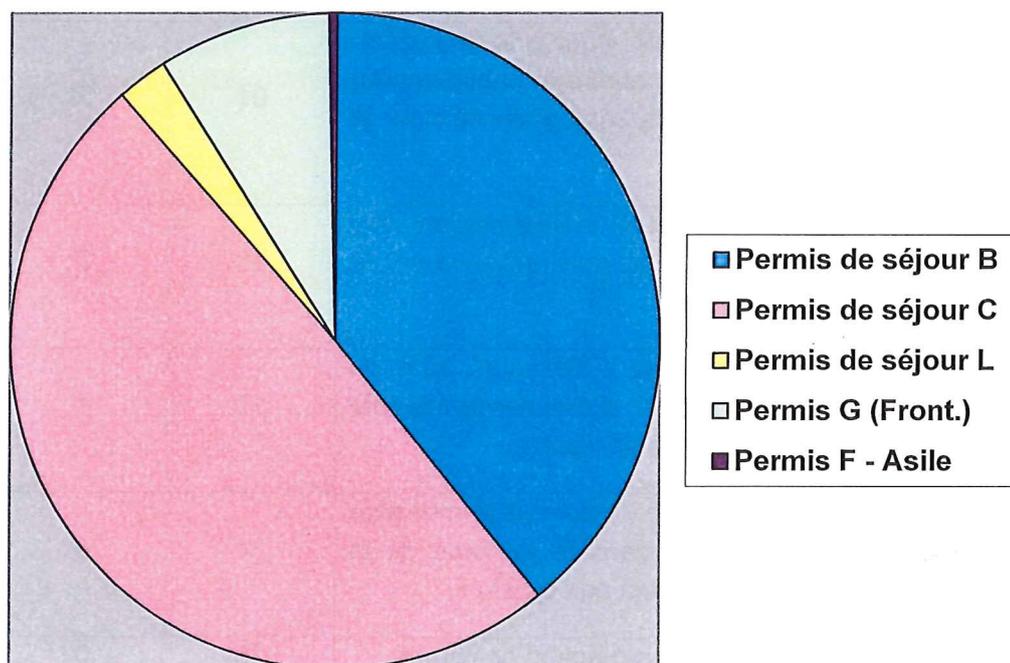
Par ailleurs, 470 étrangers, dont 455 sont au bénéfice d'un permis « B » ou « C », ont choisi Denges pour s'établir.

Pays de provenance des habitants étrangers au 31 décembre 2019

Afghanistan	2	Iran	1
Allemagne	20	Irlande	3
Argentine	1	Italie	41
Autriche	3	Japon	1
Belgique	9	Kosovo	11
Bosnie	1	Lettonie	1
Brésil	5	Macédoine	17
Bulgarie	20	Madagascar	2
Canada	2	Maroc	2
Chili	4	Pays-Bas	1
Chine	8	Pologne	7
Congo	1	Portugal	156
Croatie	3	République Dominicaine	1
El Salvador	2	Roumanie	3
Equateur	2	Royaume-Uni	4
Espagne	31	Sénégal	1
Etats-Unis	3	Serbie	8
France	79	Slovénie	1
Grèce	1	Sri Lanka	1
Hongrie	3	Suède	3
Inde	2	Syrie	1
Irak	1	Ukraine	1

Répartition des autorisations :

• Permis « B » - Autorisation de séjour	201
• Permis « C » - Autorisation d'établissement	254
• Permis « F » - Admission provisoire (Asile)	2
• Permis « G » - Frontaliers	44
• Permis « L » - Courte durée	13



2. Contrôle des initiatives et référendum

Les signatures des habitants de notre commune concernant les initiatives et référendums populaires sont validées par le contrôle des habitants.

Initiatives et référendums	Signatures totales	Signatures annulées	Signature valables
Référendum « Conte la loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) »	10	1	9
Initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »	24	0	24
Initiative populaire fédérale « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »	2	0	2

Référendum contre la modification du 14 décembre 2018 du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à l haine en raison de l'orientation sexuelle).	15	0	15
Initiative populaire fédérale « Contre les exportations d'armes dans les pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice).	16	4	12
Initiative populaire fédérale « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »	75	12	63
Initiative populaire fédérale «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »	91	14	77
Initiative populaire fédérale « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »	18	2	17
Initiative populaire fédérale « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »	17	1	16
Initiative populaire fédérale « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de la Santé (initiative pour un frein aux coûts) »	34	9	25
Initiative vaudoise pour la protection du climat	25	0	25
Référendum « Contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct »	10	0	10

3. Répertoire des entreprises

Le bureau communal tient un registre des toutes les entreprises sises sur le territoire de la commune de Denges. Etat au 31 décembre 2019.

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
1	A.E.R. Sirisin, Ingénierie-Conseils, Atelier-Etudes-Réalisations	Rte du Lac 23	bureau d'études en hydraulique
2	A3 Daniel Rochat	Rte de la Pale 10	consulting
3	Ackermann et fils SA	Rte de la Pale 12	installations sanitaires, chauffage
4	Amiguet Conseil et Gestion	Ch. de l'Eglise 4	comptabilité et fiscalité
5	Anita Coiffure	Rte du Lac 8	salon de coiffure
6	Arc-en-Ciel	Rte de la Pale 20	activité thérapeutique
7	Art-Fid Sàrl	Rte de Préverenges 4	fiduciaire

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
8	AS Expo Sàrl	Rte de Préverenges 4	commerce de carrelages ainsi que de tous matériaux de construction
9	AS Sérigraphique Sàrl	Rte de Préverenges 4	impression sur textiles
10	Atelier de céramique « Line Stöckli »	Rte de Préverenges 4	atelier de poterie – céramique
11	Atelier Mamo	Rte de Genève 107E	atelier artistes peintre et textile
12	Au Fil du Temps	Sur les Moulins 8	broderie – crochet
13	Baltisberger Immobilier SA	Rte de la Gare 4	achat, location
14	Baltisberger Tentes SA	Rte de la Gare 4	achat, location et exploitation de tentes et cantines de fêtes pour tous spectacles et autres manifestations
15	BCV	Rte de Genève 107 B	banque
16	Beauty Time Sàrl	Ch. de l'Eglise 4	achat et vente de produits dans le domaine du stylisme et des prothèses ongulaires – toutes activités financière ou de service
17	Bersier Electricité	Rte de la Gare 7	installations électriques et télécom
18	BG Powerjet SA	Rte de la Pale 10	hydro-démolition
19	Biostatbox	Rte de Genève 103	consulting – Traitement et analyses de données
20	Blanc Antoine	Rte de la Gare 9	maraîcher - agriculteur
21	Blueschool auto-école Sàrl	Vieux-Bourg 3	auto-école
22	Bonjour les Fleurs !	Rte de la Pale 8	magasin de fleurs
23	Borboën Christophe	Rte du Lac 15	maraîcher - agriculteur
24	Bosredon SA	Rte de la Pale 20	entreprise générale
25	Boulangerie – Pâtisserie L'EchoPain	Rte du Lac 4	boulangerie - pâtisserie
26	Burgy Sàrl	Rte de la Plaine 6	charpente-menuiserie
27	Cabinet d'ostéopathie	Rte de Genève 107F	traitement ostéopathique
28	Cabinet Dr Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	cabinet médical
29	Cabinet vétérinaire	Rte de Genève 107C	cabinet vétérinaire
30	Café des Amis	Rte du Lac 11	café-restaurant
31	Café, Restaurant « Le Plan B »	Rte du Lac 4	café-restaurant
32	CAP Etanchéité Sàrl	Rte de la Pale 10	étanchéité – GC et bâtiment
33	Carlo Offria SA	Rte de la Pale 10	levages et transports
34	Carrosserie Beni	Rte de Préverenges 8	carrosserie sur automobiles
35	Carrosserie de la Plaine	Rte de la Plaine 20	exploitation d'un garage et carrosserie
36	Carrosserie L. Cortellini	Rte de la Plaine 20	carrosserie
37	CC Big Mode Sàrl	Rte de la Pale 5	commerce de vêtements et accessoires de mode

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
38	Chantier naval Birbaum & Fils	Rte de Préverenges 4	chantier naval
39	Chouberg Sàrl	Ch. de la Crosette 5	création + commercialisation de solutions informatiques
40	Chris Steger	Ch. de la Pierrâre 5	soins et reiki
41	Coiffure Géraldine Sàrl	Rte de Genève 107 A	commerce coiffure – esthétique
42	Collège Romand de PNL	Rte de la Pale 20	formation d'adultes
43	Dajoz Sylviane	Ch. des Vignettes 3	enseignement privé musique
44	Danse'Atout Sàrl	Rte de Préverenges 4	école de danse
45	D-architectes	Rte de Genève 101	atelier d'architecture
46	Deco8tem Sàrl	Rte de la Pale 10, succ. Siège à l'Av. de Morges 78, 1004 Lausanne	décoration – menuiserie
47	Delachaux & Niestlé SA	Ch. de la Pierrâre 3A	Avocats
48	Dentima SA	Rte de la Plaine 4	toutes opérations de financement, d'investissement et de gestion dans le domaine du bâtiment, de la médecine et de la médecine dentaire
49	Digicall SA	Rte de la Gare 15	télécommunications
50	DM Green SA	Rte de la Pale 10	Machines et entretien de jardin
51	DM Groupe SA	Rte de la Pale 10	mécanique et serrurerie véhicules lourds
52	EasyStock	Rte de Préverenges 2	transports de marchandise et entreposage
53	EBC Sàrl	Rte de Préverenges 4	services immobiliers
54	Eden Springs (Switzerland) SA	Rte de la Pale 10, succ. Siège Préverenges	distribution de boissons
55	Elvamac SA	Rte de Préverenges 10	fabrication et commerce de machines et produits pour l'équipement de caves viti-vinicoles
56	Espace beauté Virginie	Rte de la Pale 4	esthétique
57	Febijou SI	Vieux Bourg 15a	atelier bijouterie
58	Felitec SA	Rte de la Pale 14	bureau d'étude ingénieur façade
59	Félix Constructions SA	Rte de la Pale 14	conception et fabrication de façades
60	Femme Attitude SD Mauro	Rte de Préverenges 4	Cabinet Sage-femme - soins
61	Fiduciaire et régie de Belle-Rive SA	Ch. de la Pierrâre 3a	fiduciaire – administration et gérance d'immeuble

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
62	Fleur de Pains SA	Rte de Genève 101	boulangerie – tea-room
63	Garage de la Plaine	Rte de la Plaine 20	commerce et réparation de véhicules
64	Garage Imperial Sàrl	Rte de Préverenges 8	exploitation d'un garage
65	Garage Kessler – Vane Dimitrov	Rte de Préverenges 8	réparation automobiles
66	Garage Locar	Rte de Préverenges 6	exploitation d'un garage – réparation, entretien et commerce de véhicules automobiles
67	Garage PA Burnier SA	Rte de Préverenges 12	garage
68	Garage Sportec Sàrl	Rte de Préverenges 6	garage
69	Global Peinture Rénovation Sàrl	Rte de Préverenges 2	Peinture et rénovation
70	Gobet Roland et Patricia	Rte de la Pale 4	transports de marchandises
71	Harmony – Askesis SA	Ch. de la Crosette 4	exploitation et commercialisation de tout centre de sport-beauté-santé
72	Idéalcéramique SA	Rte du Lac 19	vente de carrelages
73	Image Plus SA	Ch. des Vignettes 1	commerce de cartes, posters, cadres, articles de papeterie et cadeaux - centrale d'achats et direction
74	Immo H	Rte de Genève 101	gestion – expertise, conseil dans le domaine immobilier
75	Immo Plus SA	Rte du Lac 2 bis	agence immobilière
76	JFM Transports	Rte de la Pale 5	transports internationaux et locaux
77	JLL Consultant, Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	conseiller les professionnels et les industriels dans le domaine des techniques médicales et de l'industrie cosmétique
78	Joye Sanitaire	Rte de la Pale 4	installation sanitaire
79	Kaori Institut	Rte de la Gare 4	centre de physiothérapie et bien être
80	Kovacevic SA	Rte de Préverenges 2	participation à toute entreprise commerciale, industrielle, de services, financière ou immobilière
81	LEAD Sàrl	Ch. des Vergers 3	commerce de tout genre
82	Les Pattes libres	Ch. du Monteiron 2	éducation canine
83	Les Petites couleurs garderie	Rte de Genève 105	garderie
84	Locaplaine	Rte de la Plaine 20	location de véhicule
85	Logical Communications SA	Rte de la Gare 15	société holding

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
86	Loom Sàrl	Sur les Moulins 29	élaboration, fabrication et la commercialisation de glaces et de tous produits artisanaux
87	M Peintures Sàrl	Ch. Châtaigniers 1	peintures
88	Manira Wokshop Denges SA	Rte de Genève 101 C	restauration thaïlandaise
89	MAP – Rénovation Sàrl	Vieux-Bourg 7	rénovation d'immeubles anciens - conseils
90	Metalsa SA	Rte de la Pale 20 CP 163	représentation et importation d'outillage
91	Moraz Antonin	Rte de Préverenges 2	cabinet de physiothérapie
92	Narval Distribution Sàrl	Rte de la Pale 10	Distribution de matériel nautique
93	Nobletime SA	Le Vieux Bourg 15a	atelier d'horlogerie
94	Nova-Lux	Pl. du Tilleul 1	éclairage et régie pour le spectacle et vente de matériel
95	Objets et Lumières SA, succursale de Denges	Rte de Genève 105C	décoration
96	Obrist Bernard	Vieux Bourg 11	commerce de production, manufacture.
97	Phil Immobilier SA	Ch. du Chaney 12	achat-vente-promotion gestion immobilière
98	Physio Tabone Sàrl	Ch. de la Crosette 4	cabinet de physiothérapie et esthétique
99	Pomoca SA	Rte de Préverenges 14	fabrication articles de sport
100	Précisions Cuisines Sàrl	Rte de Préverenges 4	aménagement, mobilier, déco
101	Promobat Sàrl	Rte de la Plaine 4	commerce, achat, vente, biens immobiliers
102	Psycholab Sàrl	Pl. de l'Ancien Collège 1	psychologie conseil
103	J.- C. Regamey SA	Rte de la Pale 6	vente de carrelage - faïence - matériaux
104	Rosat Sàrl	ZI la Pale	exploitation d'un commerce de matériel de transport, de citernes, de matériel de traitement des eaux
105	Rossier Frères	Pl. du Tilleul 1	arboriculture, maraîchère, viticulture
106	Sanipro SA	Rte de la Plaine 4	installation sanitaire + chauffage
107	Savary Bateaux	Rte de la Pale 5	chantier naval
108	Scalia Floriana	Ch. du Monteiron 9	création, développement et réalisation de projets d'architecture et décoration d'intérieur
109	Scherz Groupe SA	Ch. du Chaney 12	gestion administrative de société

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
110	Scintilla Atelier de Poterie	Rte de Genève 101	production des objets en céramique cours de poterie
111	Senseco Sàrl	Rte de Préverenges 14	étude et distribution d'éclairage
112	Simplicity	Sentier de Renges 3b	soutien en marketing
113	Sonoran SA	Ch. de la Pierrâre 1	conseil en immobilier
114	Stardrinks - Heineken	Rte de la Pale 3	dépôt de boissons
115	Studio Flamenco Eva	Rte de Genève 107A	école de danse flamenco
116	Sublimmno ET/EG SA	Rte de Prévegegenges 4	Bureau d'architecte, direction des travaux
117	Swiss Ecology	Rte de la Pale 1	répondre à des problèmes écologiques et promouvoir la préservation de l'environnement
118	Swiss Fiducia Etablissement SA	Ch. de l'Eglise 4	fiduciaire
119	Tartrifuge S.A.	Rte de la Plaine 4	chauffage – sanitaire
120	Technigaz Sàrl	Rte de la Pale 18	Installation à gaz
121	Tinguely Exploitation SA	Rte de la Pale 10	transport de toute marchandise, atelier de réparation, service de voirie
122	TNS Transports Sàrl	Rte de la Pale 10	transports
123	Ventura Thérapies énergétiques	Rte de la Plaine 18	Formation en thérapie énergétique et vente de produits esutériques
124	V.I.P. SA	Sur Villard 7	toute activité dans le domaine du développement durable
125	VisualGest Sàrl	Rte de Préverenges 4	Informatique
126	Vivify Sàrl	Ruelle des Mélèzes 7	e-commerce matériel de fête

4. Services et prestations du bureau communal

4.1 Prestations

Durant l'année 2019, le bureau :

- a répondu à environ 3'450 téléphones,
- a eu environ 3'700 visites au guichet,
- a expédié environ 4'500 courriers,
- a envoyé environ 1'920 courriers électroniques par le contrôle des habitants et environ 3'993 par le greffe.

L'administration communale a encaissé fr. 36'516.65 en cash pour diverses prestations au guichet, auquel il faut ajouter les prestations par l'utilisation du terminal de paiements « Jeronimo » :

- la carte Maestro, 185x, représentant un montant de fr. 14'622.40
- la Postcard, 102x, représentant un montant de fr. 7'491.55.

4.2 Locations salles communales

Les salles communales mises à disposition du public et des sociétés locales ont été occupées :

- La Fontaine des Marais
4x par les sociétés locales
3x par des locations privées
- La salle de gym de la Crosette
413x par les sociétés locales
4x par des sociétés hors Denges
- La salle des Jardins
57x par les sociétés locales
62x pour des locations privées
- La salle Venoge
29x par les sociétés locales
15x pour des locations privées
- La salle du Clocher
5x par les sociétés locales

Au total, les sociétés locales ont occupé 508 fois les diverses salles communales et les privés 84 fois.

5. Site Internet

Nous avons mis à disposition de tous un nouveau site internet, dont la mise en page a été revue avec l'aide d'un professionnel.

Sa consultation est aisée et permet rapidement de trouver toutes les informations souhaitées, notamment :

- les mises à l'enquête
- les demandes d'autorisation d'abattage d'arbre
- les avis de décès
- les informations officielles
- les manifestations
- les communications et décisions de la municipalité
- les procès-verbaux des séances du Conseil communal
- les résultats des votations et des élections
- les sociétés locales ou associations

- les paroisses catholique et protestante
- les mises à ban
- etc.

6. Vin communal

En 2018, nous avons mis en place une nouvelle stratégie pour le vin communal en créant une nouvelle étiquette et en proposant une nouvelle qualité de vin rouge et rosé.

Nous n'avons pas changé une équipe qui gagne en 2019 et conservé les mêmes appellations en blanc, rosé et rouge.

Pour améliorer nos prestations, nous avons souhaité offrir à nos habitants un vin rouge avec un âge de 2 ans. En effet, nous avons purement et simplement doublé la quantité commandée de vin rouge afin d'offrir en 2020 un vin, millésime 2018 et ainsi de suite d'année en année.

Nous profitons de cette vitrine pour remercier notre citoyen et maraîcher du village, M. Christian Rossier, pour la mise à disposition de cave pour le stockage de nos vins et de sa disponibilité pour réponse aux commandes durant l'année.



FINANCES

1. Comptes 2019

Le détail des comptes est à votre disposition dans un document avec toutes les informations utiles à leur compréhension.

Nous y ajoutons les commentaires suivants sur divers éléments marquants de l'exercice :

- Le produit de la vente des parcelles (DP7) faisant l'objet du préavis 6/2019 ne figure pas dans les comptes 2019. Les diverses démarches administratives pour la réalisation de cette vente sont en cours. Ce produit extraordinaire ressortira des comptes du prochain exercice. A ce jour, figurent dans le tableau des investissements uniquement les coûts inhérents à la mise en place du projet, à savoir le bureau d'urbanisme et le géomètre.
- A la lecture du tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif, vous y découvrirez l'investissement des éléments modulaires de notre nouvelle UAPE conformément au préavis 2/2019 validé par le Conseil communal. L'amortissement a débuté en 2019 par l'encaissement des loyers qui figure également dans les comptes.
- Nous portons également à votre connaissance deux éléments intéressants sur la valeur du point/impôt : valeur point impôt/habitant 2019 : 45.37
 - Ce ratio est en augmentation depuis 2014 où sa valeur était de 38.52, pour passer à 42.78 en 2015 et pour rester stable jusqu'en 2018. Cet élément nous donne une indication sur notre capacité de contribution.
 - Le point impôt communal en 2019 est de fr. 72'992.00 et se rapproche de la moyenne cantonale des communes.

2. Arrêté d'imposition

Le taux d'imposition communal était en principe valable pour les années 2019 et 2020.

Toutefois, la répartition financière Etat/Communes subit une modification importante pour l'année 2020 et a obligé la municipalité, par souci de transparence, à présenter au Conseil communal un nouvel arrêté.

La principale modification au 1^{er} janvier 2020 est la reprise de la part des communes au financement de l'Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) par le Canton.

3. Commentaires

Nous sommes satisfaits de vous présenter des comptes pour le présent exercice où les charges sont maîtrisées par l'exécutif.

Le résultat final présente un excédent de charges inférieur de fr. 153'228.29 comparé au budget et un résultat final avec un déficit de fr. 169'871.71..

TPM (Transports Publics de la région Morgienne)

1. Evolution des voyageurs

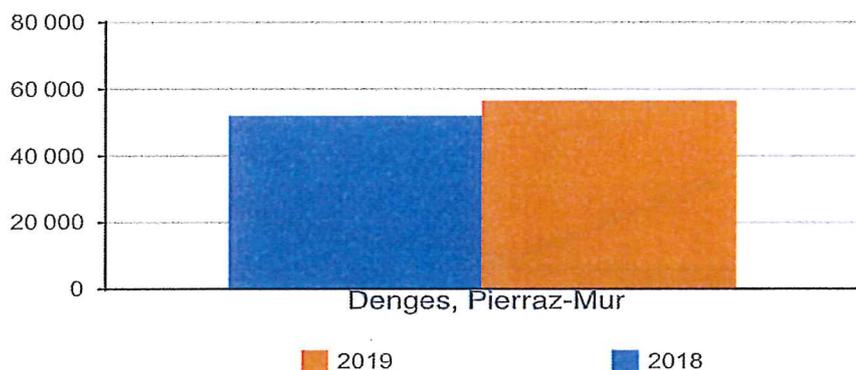
En 2019, MBC a transporté au total 6'772'921 voyageurs, en augmentation de 6.3% par rapport à 2018.

Pour le seul réseau urbain des TPM en 2019, 4'621'477 voyageurs ont utilisé les bus de la région morgienne en augmentation de 5.8% par rapport à 2018.

Vous trouverez, ci-dessous, les données de fréquentation aux arrêts situés sur notre commune pour les lignes 701 et 705 :

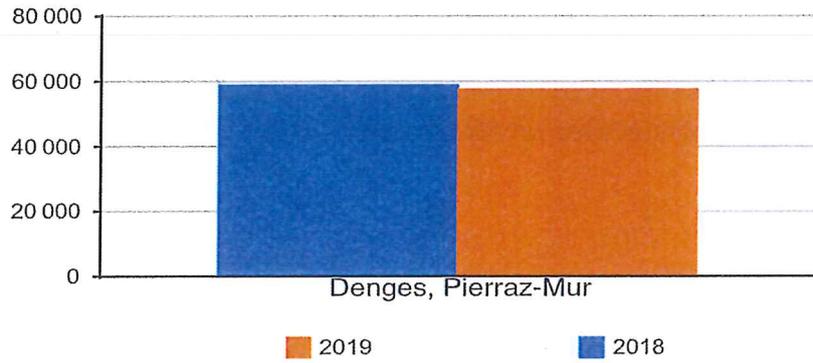
Ligne 701

Nombre de voyageurs aux arrêts



Ligne 701 - Morges, gare - Lausanne, Bourdonnette				
Nombre de voyageurs montés aux arrêts				
	2018	2019	Delta 19 - 18	Delta 19-18 en %
Denges, Pierraz-Mur	51 590	56 133	4 543	8,8%

Nombre de voyageurs aux arrêts



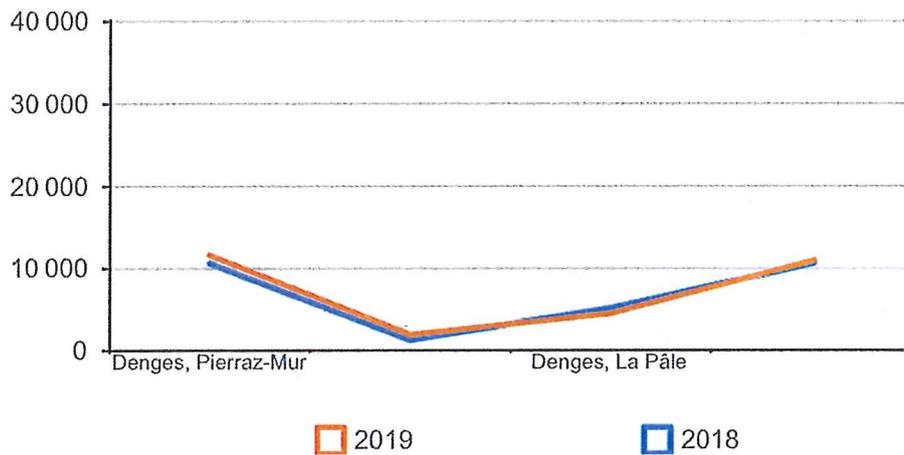
Ligne 701 - Lausanne, Bourdonnette – Morges, gare

Nombre de voyageurs montés aux arrêts

	2018	2019	Delta 19 - 18	Delta 19-18 en %
Denges, Pierraz-Mur	58 536	57 519	-1 017	- 1.7%

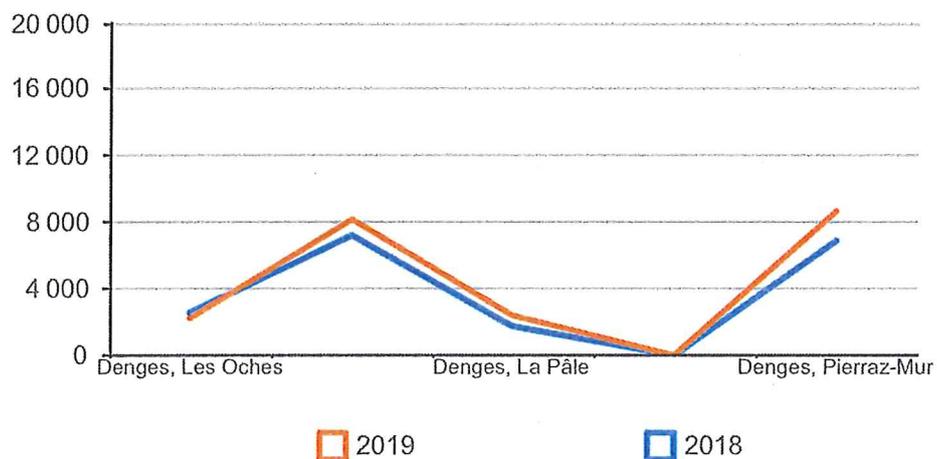
Ligne 705

Nombre de voyageurs aux arrêts



Ligne 705 - Lonay - EPFL				
Nombre de voyageurs montés aux arrêts				
	2018	2019	Delta 19 - 18	Delta 19-18 en %
Denges, Pierraz-Mur	10 763	11 646	883	8,2%
Denges, Sur les Moulins	1 385	1 885	500	36,1%
Denges, La Pâle	5 084	4 608	-476	-9,4%
Denges, village	10 459	11 046	588	5,6%
Denges, Les Oches	3 798	4 471	673	17,7%

Nombre de voyageurs aux arrêts



Ligne 705 - EPFL - Lonay				
Nombre de voyageurs montés aux arrêts				
	2018	2019	Delta 19 - 18	Delta 19-18 en %
Denges, Les Oches	2 535	2 265	-270	-10,6%
Denges, village	7 224	8 220	996	13,8%
Denges, La Pâle	1 848	2 451	602	32,6%
Denges, Sur les Moulins	17	16	-2	-9,1%
Denges, Pierraz-Mur	6 957	8 620	1 664	23,9%

2. Changement d'horaires 2019-2020

Le 15 décembre 2019, les MBC ont introduit leur nouvel horaire. Sa mise en route a été globalement bien accueillie par la clientèle. Il est à souligner que la capacité du réseau a été augmentée d'environ 30%.

Pour les transports urbains, les améliorations ont été les suivantes :

- Les lignes 701, 702 et 704 améliorent la fréquence le samedi, à savoir toutes les 15 minutes (avant 20 minutes)
- La ligne 703, toutes les 20 minutes (avant 30 minutes)
- La ligne 705 qui traverse notre village, toutes les 30 minutes également le samedi (avant 60 minutes).

3. Evolution des coûts

Les comptes 2019 en comparaison avec les années antérieures démontrent clairement des coûts en augmentation, mais rappelons-le, en accord avec la stratégie développée à savoir favoriser le transfert modal par une augmentation des prestations.

CFF – Gare Lausanne-Triage

Les 4 syndicats des municipalités d'Echandens, Lonay, Préverenges et Denges ont rencontré à plusieurs reprises une délégation cantonale, accompagnée des représentants des CFF, dans le but de trouver des solutions acceptables pour diminuer dans la mesure du possible les nuisances de la gare de triage.

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée

En 2019, une assemblée du Stand de tir intercommunal a eu lieu, le 29 octobre 2019 au Stand des Effoliez à Echandens.

Les points traités lors de cette assemblée étaient :

- Comptes 2018
- Budget 2020

2. Communes membres

Bussigny
Denges
Ecublens

Chavannes
Echandens
Lonay

Crissier
Echichens
Préverenges

3. Tir de l'amitié des municipalités

La municipalité de Denges a participé, avec 4 participants au lieu de 5, au Tir de l'amitié, le jeudi 12 septembre 2019.

Les résultats sont les suivants :

- Cible 300 mètres au fusil d'assaut 7^e rang avec 72 pts
- Pistolet 6^e rang avec 85 pts
- Combiné 7^e rang avec 157 pts





M. Didier GALLAY

ROUTES

BALAYAGE & DENEIGEMENT

BATIMENTS COMMUNAUX

COLLECTEURS EC/EU

DOMAINES

PARCS & PROMENADE

**ASSOCIATIONS & SOCIETES
LOCALES**

ARCAM

Pages 46 à 63



ROUTES

1. Entretien - Interventions

Comme chaque année, notre service de voirie est intervenu sur une période moyenne de 10 jours pour les travaux d'entretien régulier sur les objets suivants :

- Regards et couvercles de visite de conduites, remplacement et réparation de maçonnerie
- Sacs d'eau claire (gueule de loup), nettoyage des entrées
- Enrobé bitumineux, comblement des trous et fissures
- Bornes et bacs à fleurs sur la route du Lac, remise en place et scellement.

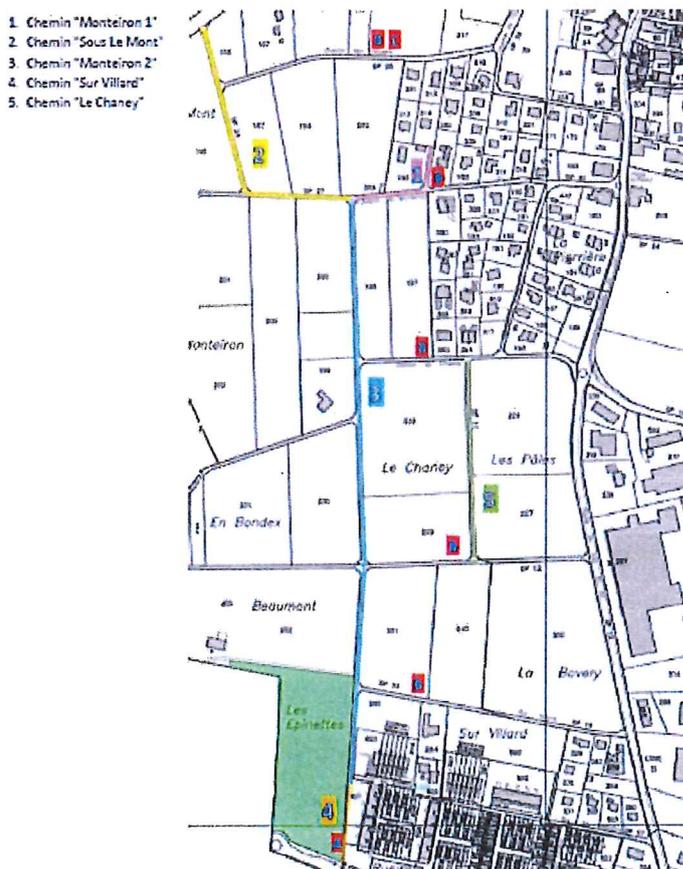
Pour information, toutes les activités de la voirie sont données sous « Parcs et Promenade ».

2. Travaux

Divers travaux ont été réalisés en 2019 :

Monteiron

La remise en état par le renouvellement du revêtement bitumineux des différents chemins sur le Monteiron selon le plan ci-dessous, a été réalisée dans le courant de l'automne.



Malgré les dates tardives réservées pour ces travaux, toutes les opérations planifiées ont été exécutées dans de bonnes conditions météorologiques et le montant prévu dans l'offre budgétaire a pu être respecté.



Les quelques finitions sur les bordures de chemins seront réalisées en 2020.

Route cantonale en traversée RC79 et route du Lac

En lien avec l'avant-projet de dépôt de bus MBC sur les parcelles 148 à 150 le long de la Route de Préverenges, une étude acoustique a été commandée par notre commune afin de contrôler la conformité des infrastructures de ces 2 routes vis-à-vis des exigences de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB) pour le bruit routier. Les résultats nous seront remis d'ici mi 2020 et nous permettront de connaître les éventuelles mesures complémentaires de mise en conformité à envisager lors du renouvellement du revêtement, en priorité sur la RC79 et, en second plan, sur la route du Lac lors d'un futur entretien.

Parking communal des Ochettes

Cinq places pour motos ont été créées le long de la clôture en treillis se trouvant entre la sortie et l'entrée du parking.

Poubelles publiques

Le projet de rééquipement de notre commune de poubelles standards, adaptées au règlement sur les déchets, suit son cours et cinq nouvelles poubelles ont été installées dans le courant de l'année.

BALAYAGE & DENEIGEMENT

1. Balayage

Depuis 2018, à tarif préférentiel et à raison de 6 services par année, le balayage mécanique des rues et ruelles communales est assuré par la commune d'Echandens.

2. Déneigement

Selon la convention signée avec le Service des Routes pour la réalisation de prestations du service hivernal sur les routes cantonales en traversée de localité, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Salage = 17 passages
- Mixte = 3 passages

Notre personnel de voirie assure également le service de déneigement des routes communales. Il est intervenu à 3 reprises.

Les petites routes et trottoirs sont également déneigés et salés par nos employés.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux suivants ont été réalisés en 2019 dans les différents bâtiments communaux :

Collège de la Crosette

- Réparation de différentes fenêtres dont le système d'ouverture était défectueux
- Installation de haut-parleurs dans toutes les salles de classe
- Dans la salle de gym, remplacement du système de luminaires conventionnels par des luminaires à LED

Bâtiment de service – Voirie – PCi – Local du feu – Appartement de service

- Réparation des stores de l'appartement de service du bâtiment de la voirie

Eglise – Salle des Jardins

- Réparation provisoire du système d'actionnement des cloches (moteurs et horloge)
- Suite à un court-circuit au niveau du moteur de ventilation, d'importants dégâts ont été constatés sur l'orgue de notre église. Les travaux de réparation et de mise en conformité seront réalisés au début 2020.

- Suite à des infiltrations d'eau au niveau de la toiture, des travaux de réparation de la couverture ont été exécutés en urgence.

Bâtiment administratif

- Sur la base du rapport du ramoneur, de petits travaux de réparation du système de chauffage ont été nécessaires au niveau de la chaudière.

COLLECTEURS EC/EU

1. ERM

1.1 L'association

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est composée de 14 communes. La commune de Denges en fait partie. Ses objectifs sont les suivants :

- épurer les eaux usées récoltées par les communes associées et dirigées vers la station d'épuration du Bief, ainsi que l'élimination des boues ;
- assurer la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter ces eaux ;
- conseiller les communes et veiller à l'application des dispositions légales en matière de lutte contre la pollution des eaux ;
- se charger de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pollution en général.

1.2 Conseil Intercommunal

1.2.1 Composition

Au 31 décembre 2019, le Conseil intercommunal de 37 membres (dont 2 vacants) se compose de la manière suivante :

Bussy-Chardonney	Sandra <i>Olivier</i>	Petit <i>Creteigny</i>
Chigny	Charles-Henri <i>Sara</i>	de Luze <i>Speckinger Lenoir</i>
Clarmont	Jean-Luc <i>Christian</i>	Fiechter <i>Viande</i>
Denens	Philippe <i>Christian</i>	Pernet <i>Gränicher</i>

Denges	jusqu'au 15.04.19 dès le 16.04.19	Alain Didier <i>Pierre-André</i>	Golay Gallay <i>Bruchez</i>
Echichens		Jean-Michel <i>Oscar</i>	Duruz <i>Gros</i>
Ecublens		Danièle <i>Christophe</i>	Petoud <i>Cartier</i>
Lonay		Jean-Charles <i>Michel</i>	Détraz <i>Borboën</i>
Morges		Sylvie <i>Pierre-Marc Patricia Eva Maurice Melany Alain Joseph Vacant</i>	Podio <i>Burnand Correia da Rocha Frochaux Jaton Blanchard (Studer) Troger Weissen</i>
Préverenges		Alain <i>Philipp Manuel Vacant</i>	Garraux <i>Gloor Zenger</i>
Tolochenaz		Olivier <i>Reto</i>	Jeanneret <i>Dorta</i>
Vaux-sur-Morges		Christian <i>Luc</i>	Perret-Gentil <i>Breton</i>
Vufflens-le-Château		Philippe <i>Edmond</i>	Henriod <i>Piguet</i>
Yens		Jonathan <i>Gérard</i>	Lüthi <i>Zbinden</i>

Selon l'article 5 des statuts, les noms mentionnés en **gras** sont les délégués « fixes (délégués conseillers municipaux) et les noms en *italique* sont les délégués « variables » (délégués par leur Conseil général / communal).

1.2.2 Bureau du Conseil intercommunal

En 2019, le Bureau du Conseil intercommunal était composé de la manière suivante :

	<u>1^{er} semestre</u>	<u>2^e semestre</u>
Président (e)	Jean-Michel Duruz, Echichens	Michel Borboën, Lonay
Vice-Président (e)	Michel Borbën, Lonay	Philippe Henriod, Vufflens-le-Château
Secrétaire	Monique Robin, Tolochenaz	M. Robin, Tolochenaz

Scrutateurs	Jean-Charles Détraz, Lonay P.-André Bruchez, Denges	Eva Frochaux, Morges D. Petoud, Ecublens
Scrutateurs-suppl	Eva Frochaux, Morges. Danièle Petoud, Ecublens	P. Correia Da Rocha Morges J.-Ch. Détraz, Lonay

1.2.3 Commission de gestion

Pour la période du 01.01 au 30.06.2019, la commission de gestion était composée de :

- Mme Danièle Petoud, Ecublens
- MM. Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney
Charles-Henri de Luze, Chigny
Olivier Jeanneret, Tolochenaz
Jonathan Lüthi, Yens
Manuel Zenger, Préverenges
Oscar Gros, Echichens

Pour la période du 01.07 au 31.12.2019, la commission de gestion était composée de :

- Mme Eva Frochaux, Morges
- MM. Michel Borboën, Lonay
Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney
Charles-Henri de Luze, Chigny
David Lenoir, Chigny
Jonathan Lüthi, Yens
Manuel Zenger, Préverenges

1.2.4 Commission des finances

La commission des finances est élue pour la durée de la législature 2016-2021 et est composée de :

- MM. Reto Dorta, Tolochenaz
Christian Gränicher, Denens
Philippe Henriod, Vufflens-le-Château
Christian Perret-Gentil, Vaux-sur-Morges
Joseph Weissen, Morges

Avec comme suppléants :

- M. Manuel Zenger, Préverenges
- Mme Rose Ngo Pem Lissoug, Morges

1.3 Préavis déposés en 2019

- N°05/2018 – Demande de crédit de fr. 1'554'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et Morges.
- N°01/2019 – Etude de projet d'ouvrage et demande d'autorisation de construire/mise à l'enquête (Phases SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP.
- N°02/2019 – Comptes de l'exercice 2018
- N°03/2019 – Budget 2020
- N°04/2019 – Demande de crédit de fr. 943'000.00 TTC pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute N° 87 » sur la commune de Lonay.

1.4 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2019, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 13 mars 2019 à Monnaz

- d'accorder un crédit de fr. 1'075'000.00 TTC subvention non déduite pour l'étude du projet d'ouvrage et demande d'autorisation de construire/mise à l'enquête (phases SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP (préavis 1/2019)
- d'octroyer un crédit de fr. 1'554'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et Morges (préavis 5/2018)

Le 26 juin 2019 à Monnaz

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2018

Le 26 septembre 2019 à Lonay

- d'adopter le budget de l'exercice 2020

Le 11 décembre 2019 à Lonay

- d'octroyer un crédit de fr. 943'000.00 TTC pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute N° 87 » sur la commune de Lonay (préavis 04/2019)

1.5 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de :

M. Christian Maeder, Ecublens	Président
M. Jean-Jacques Aubert, Morges	Vice-Président
M. Alain Garraux, Préverenges	Membre
M. Salvatore Guarna, Tolochenaz	Membre
M. Bernard Perey, Denens	Membre

2. Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini dans l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement incluse.

Le PGEE doit apporter :

- La connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic).
- La définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Le bureau BBHN SA est toujours en charge de l'analyse de nos canalisations ainsi que des contrôles de conformité des raccordements aux eaux usées/claires lors de chantier de rénovation d'un bâtiment ou d'une nouvelle construction. Ces données sont ensuite enregistrées afin de mettre à jour notre PGEE.

3. Déclaration de conformité

En 2019, nous avons délivré 4 déclarations de conformité en vue de l'actualisation d'un dossier d'une entreprise détentrice de plaques professionnelles.

DOMAINES

1. Forêts

La commune de Denges compte 13 ha de forêt dont 8 ha de forêts publiques et 5 ha de forêts privées.

Le Conseil communal a adhéré au Groupement forestier d'Apples en mars 2009. Ce groupement a pour but de constituer un centre de compétences destiné à coordonner, à organiser ou à réaliser les activités et travaux forestiers dans les propriétés de ses membres et d'y promouvoir une gestion forestière efficiente et durable.

Les employés communaux ont également participé à l'entretien de la forêt, notamment aux abords des chemins ou dans les jeunes plantations (fauchage des ronces, etc.).

En 2019, les travaux de ramassage du chablis le long du sentier pédestre et le contrôle de la sécurité sur le chemin ont eu lieu.

2. Rapport du garde forestier

Fondamentalement, ce rapport n'apporte aucune information touchant directement notre commune. Les points suivants peuvent être relevés uniquement sur le plan informatif.

- Le bilan de la saison de coupe

La fin d'année 2019, avec une météo relativement clémente, nous a permis de suivre le programme et débarder les bois dans de bonnes conditions.

De manière générale, le volume total des bois exploité en 2019 sur le triage est relativement stable.

- Le marché des bois

L'été et l'automne 2019 ont été marqués par une pullulation de bostryches obligeant les propriétaires forestiers à effectuer des coupes forcées (chablis). Le marché du bois de service épicéa-sapin de qualité D s'est trouvé rapidement saturé jusqu'au point de refuser des bois, notamment la scierie Zahnd à Rueyres. Du coup, ces bois de services ont été déclassés en bois d'industries. Avec un effet en cascade, les industries sont aussi arrivées au point de saturation. Les délais de chargement ont été jusqu'à plus de 6 mois. Le prix de cet assortiment de bois attaqué par le bostryche a donc régressé en même temps que sa demande et ses possibilités d'écoulement. Le prix de vente moyen est passé de l'ordre de 50 à 20.-/m³. N'arrangeant pas la situation, des soucis de logistique et de transport avec les CFF sont également clairement visibles et pour tout assortiments confondus.

Fin d'année 2019 début 2020, les scieries arrivent à jour avec les listes de bois attaqué par le bostryche. La demande de bois de service épicéa-sapin « frais » est toujours bonne, en début d'hiver. Par contre, le prix moyen semble avoir diminué d'environ 5.-/m³ en moyenne.

Concernant le bois d'industrie, certains marchands ont trouvé de nouveaux canaux d'écoulement avec des usines étrangères. De manière générale, le marché semblait revenir petit à petit à la normale.

- Les dégâts aux forêts

Le bostryche : en 2019, nous avons exploité sur l'ensemble du triage quelque 1'000 m³ de bois lors de coupes forcées. Dans le courant de l'automne, de nouveaux foyers ont émergé un peu partout sur le triage. Etant donné la dégradation du marché pour les bois attaqués par le bostryche, l'accent a été essentiellement mis sur les arbres infestés mettant en péril les peuplements d'épicéa voisin ou ayant un risque pour la sécurité. Dans les autres cas, les arbres sont laissés à la nature. Ces nouveaux foyers ainsi que les peuplements sensibles habituels nécessiteront une surveillance particulière en 2020.

Dégâts du vent : au printemps 2019, nous avons exploité les quelques arbres épars qui ont été renversés dans le courant de l'hiver. Les efforts ont été essentiellement axés sur l'épicéa afin de limiter les pullulations de bostryches. Dans la plupart des cas, les autres espèces d'arbres ne présentant pas de danger sanitaire ou de sécurité, ont été laissés tels quels sur place pour la nature.

Dépérissement du sapin blanc : durant l'été 2019, nous avons exploité environ 500 m³ de sapins blancs secs ou dépérissant. Ce genre de dégâts très localisé est certainement dû aux conditions spécifiques du sol. Un stagiaire ingénieur à l'arrondissement va effectuer des relevés sur ces secteurs afin d'en trouver les causes.

Chalarose du frêne : sans trop de certitude, le développement de ce champignon est en train de stagner voir de régresser. Peut-être, est-ce momentanément ou à cause des sécheresses de ces dernières années que le champignon peine à se développer.

3. Autorisation d'abattage d'arbres

Selon notre règlement communal sur la protection des arbres, tous les arbres de 20 cm de diamètre et plus mesurés à 1.30 m du sol ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.

L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la municipalité.

La requête doit être adressée par écrit à la municipalité dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantation protégés à abattre.

La demande d'abattage est affichée au pilier public durant 20 jours.

L'autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution, etc.).

En règle générale, cette arborisation compensatoire sera effectuée sur le fonds où est situé l'arbre à abattre. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation.

Lorsque les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, le bénéficiaire sera astreint au paiement d'une taxe dont le produit devrait être affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune. Le montant de cette taxe est fixé par la municipalité.

En 2019, la municipalité a délivré trois autorisations d'abattage assorties d'arborisations compensatoires ou l'acquittement de la taxe compensatoire.

PARCS ET PROMENADE

1. Parcs et promenade

En fonction des mois, des travaux usuels d'entretien ont été réalisés en 2019 par notre voirie selon le tableau suivant :

Mois	Domaine	Activités
Janvier	Arbres, arbustes	Taille des arbres et arbustes, contrôle et élimination chenilles processionnaires.
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup)
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Bâtiments communaux	Entretien intérieur des bâtiments communaux (peinture, éclairage, petite rénovation).
Février	Arbres, arbustes	Taille des arbres et arbustes. Apport d'engrais aux jeunes arbres et arbustes
	Bacs à fleurs, massifs	Nettoyage massifs de tulipes et cimetière (jardin du souvenir)
	Arbres, arbustes	Plantation arbres et arbustes vivaces (uniquement par temps clément et sec)
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
Mars	Arbres, arbustes	Plantation arbres et arbustes vivaces
	Gazon	Tontes et engrais selon besoins
	Rosiers	Taille courte et nettoyage bois sec. Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins.
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, alentours de l'église, routes, rosiers et divers massif
	Bacs à fleurs, massifs	Empotement des Canna
	Forêts	Fauchage des ronces dans les nouvelles plantations
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Routes et chemins	Travaux de maçonnerie et balayage des routes et trottoirs
Avril	Routes et chemins	Curage des sacs d'eau claire (accompagnement entreprise)
	Gazon	Tonte, scarification place du village, semi et engrais
	Rosiers	Taille (fin des travaux) et surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins.
	Routes et chemins	Travaux de maçonnerie. Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup)
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage des tulipes
	Bâtiments communaux	Entretien extérieur (nettoyage de façades, peinture, éclairage, petites rénovations).
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
Mai	Bacs à fleurs, massifs	Plantations annuelles des Canna, Bégonia, géranium, etc.
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage
	Routes et chemins	Fauchage bords de routes, talus, bords de forêts et autres parcelles
	Manifestations	Soirée du chœur mixte, préparation de la salle.
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup).
	Gazon	Tonte
Juin	Bacs à fleurs, massifs	Tuteur Canna et autres plantes
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage
	Arbres, arbustes	Taille arbustes à floraison printanière, vivaces tapissantes et haies à forte croissance
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
	Forêts	Fauchage des ronces dans les nouvelles plantations
	Gazon	Tonte
Manifestations	Préparation et rangement pour la vente du vin de la commune.	
Juillet	Routes et chemins	Fauchage bords de routes, talus, bords de forêts et autres parcelles
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup).
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage et fleurs fanées.
	Gazon	Tonte et contrôle arrosage
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
	Manifestations	1er Août, préparatifs apéro de la commune, feu et drapeaux ainsi que nettoyage du village
Août	Manifestations	1er Août, rangements et ré engazonnement de la place du feu
	Manifestations	Abbaye, aide aux préparatifs, à l'organisation et à la remise en ordre des installations en fi de manifestation
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Gazon	Tonte et contrôle arrosage
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage et fleurs fanées.
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs

Mois	Domaine	Activités
Septembre	Arbres, arbustes	Taille arbustes à floraison d'été et haies à forte croissance
	Gazon	Tonte courte
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Fleurs fanées.
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
Octobre	Bacs à fleurs, massifs	Changer les fleurs d'été par les plantes hivernales
	Arbres, arbustes	Ramassage des feuilles mortes
	Routes et chemins	Fauchage bords de routes, talus, bords de forêt et autres parcelles
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs EC et maçonnerie.
	Forêts	Fauchage des ronces dans les nouvelles plantations.
	Gazon	Tonte courte
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
Novembre	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs et maçonnerie
	Gazon	Dernière tonte de l'année.
	Bacs à fleurs, massifs	Planter les tulipes
	Arbres, arbustes	Ramassage des feuilles mortes
	Outillage	Préparation des machines pour le déneigement
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Bâtiments communaux	Entretien intérieur des bâtiments (peinture, éclairage, petite rénovation)
Décembre	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
	Arbres, arbustes	Taille arbustes à floraison tardive et arbres
	Manifestations	Fêtes de fin d'année, fourniture et installation des divers sapins
	Outillage	Nettoyage et services des différentes machines, tondeuses, taille haies, etc.
	Bâtiments communaux	Entretien intérieur des bâtiments (peinture, éclairage, petite rénovation)
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs EC.
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
Année	Eco points	Vidage et nettoyage des lundi, mercredi et vendredi (2 x 208 heures)
	Poubelles publiques	Vidage et nettoyage les vendredi (2 x 100 heures)
	Bâtiments communaux	Balayage des alentours et ramassage détrit (2 x 40 heures)
	Fontaines	Nettoyage régulier (2 x 20 heures)
	Bornes Route du Lac	Remise en place suite à collision véhicules
	Fournitures	Appel d'offre, commandes et livraisons
	Routes et chemins	Réparation fissures et trous
	Manifestations	Sevices funéraires et divers imprévus
	Conduites voirie	Planification des travaux, préparation, formation, séance,...

- Le terrain multisports étant très fréquenté, les différents filets de but et de basket qui étaient largement en fin de vie, ont été remplacés par du nouveau matériel plus résistante.
- La place de jeux pour les plus petits ainsi que les bancs sont toujours bien fréquentés.
- Par mesure de sécurité, les engins d'entrainements situés sur la place du village ont été démontés.
- La place du village, telle que nous l'avons transformée, est bien appréciée tant par nos communes voisines que par des tiers. Des renseignements sur sa réalisation nous sont régulièrement demandés.

2. Cimetière

Le service des inhumations et des incinérations, ainsi que la police du cimetière rentrent dans les attributions de la municipalité qui fait exécuter les lois, règlements et arrêtés fédéraux et cantonaux en la matière.

Elle nomme à cet effet un préposé aux inhumations et aux incinérations. La gestion administrative est tenue par la secrétaire municipale, Mme Gevisier et la partie technique (creuse des tombes, ouverture du Jardin du souvenir, etc.) est gérée par nos employés communaux.

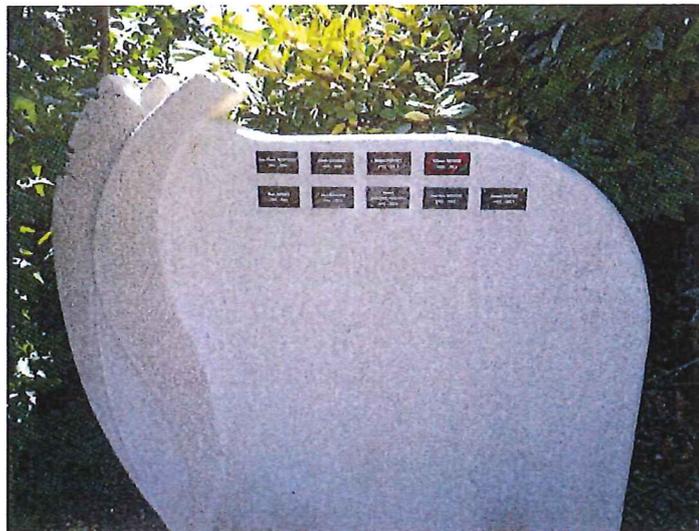
Le cimetière de Denges est divisé en quatre parties :

- les tombes en ligne
- les tombes cinéraires
- les concessions
- le Jardin du souvenir

Durant l'année 2019, il y a eu 8 décès :

- deux urnes dans des tombes à la ligne
- une inhumation en tombe cinéraire
- les cendres de deux défunts au Jardin du Souvenir
- les cendres d'un défunt au Jardin du Souvenir à Montoie, Lausanne
- les cendres de deux défunts reprises par la famille

Une stèle a été installée au Jardin du souvenir pour permettre aux personnes, qui le souhaitent, de poser une plaquette avec le nom de leur défunt.



ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES

1. Passeport-Vacances

Pour sa 38^e édition, le Passeport-Vacances de Morges et environs s'est déroulé du 12 au 27 octobre 2019. La manifestation s'adresse aux élèves de 6 à 16 ans des 31 communes partenaires qui ont l'occasion d'expérimenter durant leurs vacances d'automne une riche palette d'activités.

L'année 2019 a vu une nouveauté : le « Comptoir des enfants » a changé de nom et s'appelle dorénavant : « La foire aux jouets ». Cette nouvelle dénomination est plus explicative.

Cette année,

- 117 P'tits passeports ont trouvé preneur
- 564 passeports ont été vendus, dont 3 ont été donnés comme prix du concours.

Plus de 300 activités différentes ont eu lieu durant les deux semaines du passeport-vacances. 40 activités ont dû être annulées soit par manque d'intérêts des enfants, soit en raison d'une météo contrariante et humide.

Les activités Pass'Avenir, en rapport directe avec le monde du travail et sous forme de mini-stages, sont proposées aux jeunes de 13 à 16 ans. Chaque année, le choix des métiers est en augmentation.

Evolution de la participation des jeunes de notre commune à Passeport-Vacances :

<u>Année</u>	<u>Nombre de passeports</u>
2004	18
2005	13
2006	20
2007	36
2008	46
2009	41
2010	44
2011	56
2012	60
2013	31
2014	26
2015	16
2016	3
2017	5
2018	8
2019	11

2. Union des Sociétés Locales (USL)

En 2019, le comité est composé de :

- Présidente
Ginette Spadaccini, jusqu'en mars 2019
Anne-Sylvie Gevisier, dès avril 2019
- Trésorier
Yan Borboën
- Secrétaire
Anne-Sylvie Gevisier, jusqu'en mars 2019
Béatrice Seydoux, dès avril 2019
- Membres
Jacqueline Borboën (Chœur mixte)
Jaques Tâcheron (Amicale des pompiers)

Les sociétés membres de l'USL sont :

- L'Abbaye des Fusiliers
- Le Chœur mixte « Le Lien »
- Le DEL Basket
- La Société de Jeunesse Denges-Préverenges
- La Société de Tir Denges-Echandens
- La Société féminine de gymnastique
- L'Amicale des pompiers

En 2019, l'USL s'est réunie notamment pour le loto en date du 01 décembre 2019.

2.1 Manifestations 2019

Chœur mixte « Le Lien* »

La soirée annuelle a eu lieu le 18 mai 2019, en collaboration avec « L'Alouette » de Bussigny, sous la direction de Mme Vandete do Carmo. Le « Hot Pepper Band » a effectué la deuxième partie ; un groupe d'amis musiciens de la région de Lavaux, passionnés de la musique de leur jeunesse, évoluant dans un style de jazz spontané et direct.

Société de Tir Denges-Echandens

Tir de l'amitié les 01 et 04 mai 2019

Tir en campagne les 22, 24 et 25 mai 2019

14^e tir Effoliez, les 05, 06 et 07 septembre 2019

Abbaye des Fusiliers

1^{er} août avec un tournoi de pétanque

17 au 19 août 2019, Fête de l'Abbaye

DEL Basket

Le DEL Basket a organisé son traditionnel brunch le 11 mai 2019 à Préverenges ainsi que son match aux cartes à la salle de gym de la Crosette à Denges, le 03 novembre.

USL

Le dimanche 1er décembre 2019 a eu lieu le traditionnel loto par abonnement, qui a rencontré un franc succès.

3. Associations sportives et culturelles

Depuis plusieurs années, la municipalité soutient financièrement les associations sportives et culturelles de la région qui accueillent nos jeunes citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans par un montant de fr. 100.00/membre.

En 2019, nous avons soutenu les associations ou clubs suivants :

- Curling Lausanne Olympique
- DEL Basket
- FC Echandens
- FC Echichens
- Foot Région Morges
- Forward Rowing Club Morges
- Gym Préverenges
- Lausanne Natation
- Morges Natation
- Renens Natation
- Ski Club Morges
- Stade Lausanne
- Zen Do Ryu, club d'arts martiaux

Nous soutenons également par des dons les associations culturelles suivantes :

- La Lanterne Magique
- La fête de la Tulipe
- AAVA Arborétum
- Musée Alexis Forel
- Transport Handicap Vaud

ARCAM

L'ARCAM a pour but d'encourager le développement économique et régional sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres.

Cette association est divisée en un chef-lieu et 5 secteurs. Le chef-lieu est Morges et Denges se trouve dans le secteur 3.

Chaque commune membre est représentée par un délégué municipal, pour Denges c'est M. Didier Gallay ou M. Francis Monnin.

En 2019, l'ARCAM a tenu plusieurs séances :

15 mai 2019 à Sévery – Assemblée générale de printemps

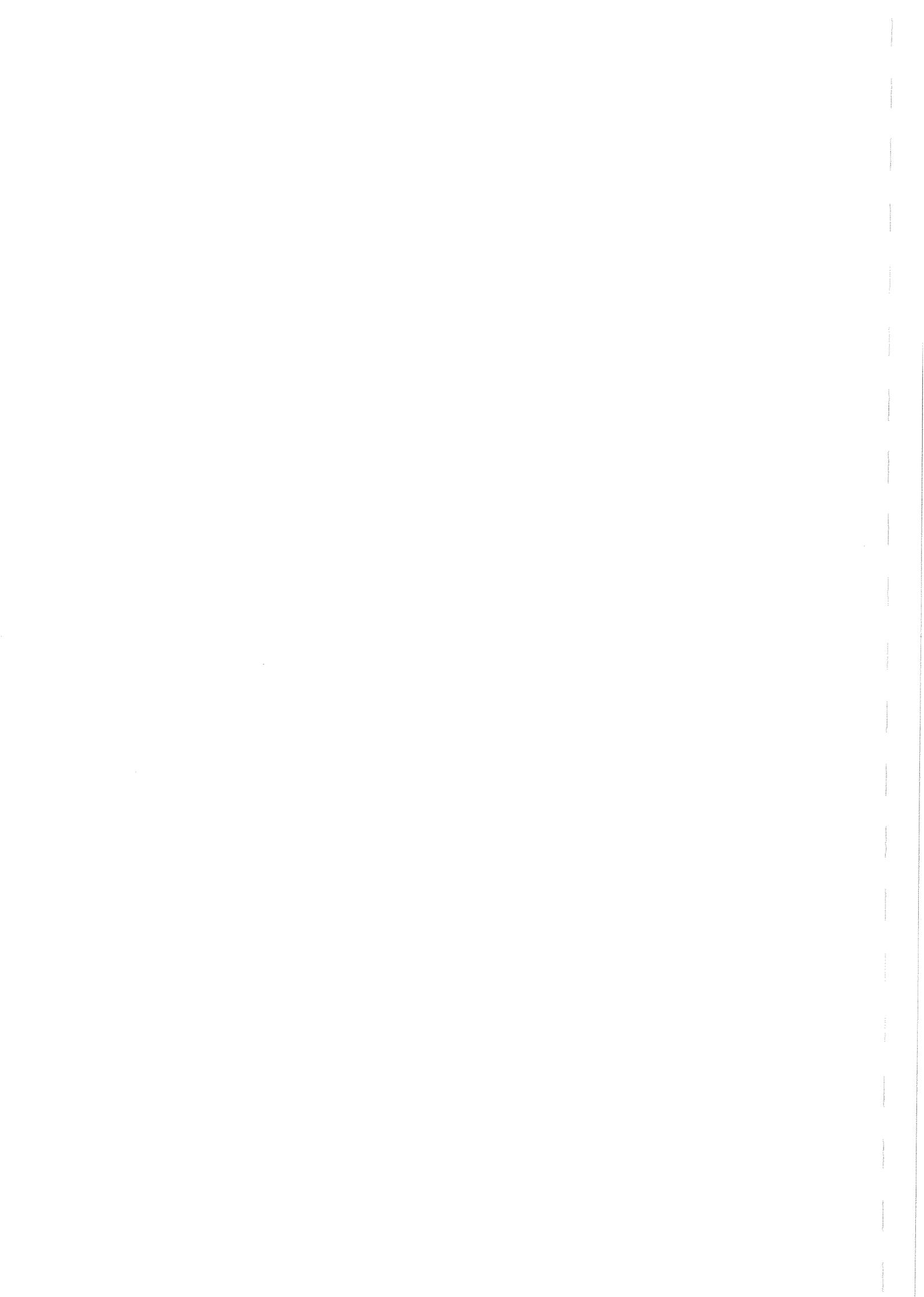
- Rapport du président du comité
- Rapport du directeur
- Comptes et bilan 2018
- Système de gestion des zones d'activités : informations relatives à la mise en œuvre.

05 juin 2019 à Préverenges – Secteur 3

- Centre aquatique régional

06 novembre 2019 à Lussy-sur-Morges – Assemblée générale d'automne

- Rapport du président du comité
- Rapport du directeur
- Programme d'actions 2020
- Budget 2020
- Nomination de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2019





M. Sylvain PIGUET

POLICE DES CONSTRUCTIONS

ENVIRONNEMENT

SERVICES INDUSTRIELS

ECLAIRAGE PUBLIC

CARTOJURALEMAN

Pages 64 à 71

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante

Le département des infrastructures a publié des directives d'application concernant le diagnostic amiante des bâtiments, modification de l'art. 103a de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions).

A partir du 1^{er} mars 2011, un propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition, soumis à autorisation, sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaires.

2. Permis de construire

En 2019, nous avons délivré plusieurs permis de construire/démolir relatifs à différents types de constructions :

- Transformation d'un appartement avec agrandissement et création d'un bureau
- Remplacement de l'ancien système de chauffage à gaz par une pompe à chaleur
- Création de deux places de parc extérieures
- Transformations intérieures avec hall réfrigéré
- Piscine non chauffée et terrasse
- Piscine chauffée
- Construction d'un mur de soutènement, reconstruction d'une annexe et d'un couvert
- Création d'un couvert et d'une ouverture en façade
- Création d'un appartement sur le couvert existant
- Installation de containers provisoires pour l'UAPE
- Démolition partielle d'un bâtiment et construction d'une villa individuelle
- Séparation d'un appartement réalisé en 2 appartements indépendants – Construction d'une pergola couverte
- Surélévation d'un bâtiment

Tous les dossiers d'enquête publique doivent être saisis, par un mandataire agréé, sur le site internet de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire). Les travaux de minime importance dispensé d'enquête publique (111 LATC) restent de compétence communale et ne sont pas saisis sur le site de la Camac.

Un système de cartes de contrôle/suivi de chantier a été mis en place, le contrôle de l'implantation et du niveau de la dalle du rez ainsi que l'altitude au faite pour les nouvelles constructions est rendu obligatoire.

Il y a eu deux refus de permis de construire, pour non-conformité au PGA (Plan Général d'Affectation) ou à la législation cantonale (autorisation refusée par un service cantonal). On observe par ailleurs une tendance plus conflictuelle dans les dossiers de construction et de nécessité de rappel à la loi.

A noter qu'au vu de la fréquence des demandes d'études préalables avant le dossier d'enquête, la municipalité a décidé d'une facturation desdites études, en fonction des coûts engendrés.

Notre commune a également été concernée par une enquête cantonale :

- Modification du plan de protection de la Venoge

3. Article 111 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) – Autorisation dispensée d'enquête publique

Plusieurs autorisations pour divers travaux de moindre importance, réaménagement de places de parc, changement de porte de garage, réfection de façades, escalier extérieur, etc., ont été délivrées en 2019.

Il est à rappeler qu'une dispense d'enquête publique pour des travaux de moindre importance ne peut être délivrée que si la commune reçoit une demande complète permettant de prendre la décision. Un formulaire simplifié est à disposition au greffe ou sur notre site Internet.

La loi (LATC, art. 103) précise qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécutées avant d'avoir été autorisé.

L'art. 72d du RATC précise que la municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets (voir l'article) pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protections, en particulier à ceux des voisins.

4. Autorisation simple

Plusieurs autorisations simples ont été délivrées en 2019 pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques, réfection de façades, réfection de mur, installation de clôture, etc.

5. Commission de contrôle technique et de salubrité

La commission de contrôle technique a procédé à deux demi-journées de visites en 2019, concernant des permis de construire et autorisations selon l'article 111 LATC.

L'ensemble de ces visites de contrôle a permis de délivrer 21 permis d'utiliser ou d'habiter.

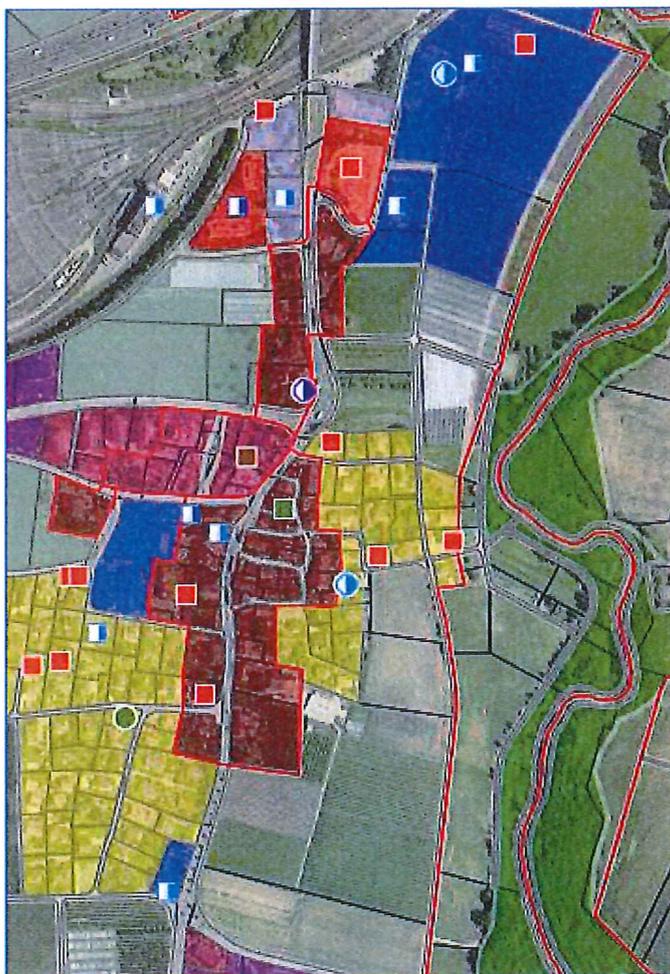
Il est rappelé que tout permis de construire ou autorisation 111 LATC délivrés, qu'ils aient fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ou non, sont soumis à une visite de la commission de salubrité ou de la commission de contrôle technique, qui vérifie la conformité entre le permis délivré et ce qui a été construit.

6. Prévention des accidents dus aux chantiers

La surveillance des chantiers sur le territoire de la commune a été confiée à Mme Jacquemettaz de SecuChantier & Habitation Sàrl à Ballens.

De plus, nous avons également mandaté ce bureau pour le contrôle des diagnostics amiante.

7. Localisation des enquêtes



Cf. https://www.geo.vd.ch/theme/camac_thm

Pour être notifié des enquêtes et infos de Denges sur smartphone :
https://twitter.com/commune_denges

ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets

Il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des petites quantités de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives (art. 30c de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a de l'Ordonnance sur la protection de l'air).

Toutefois, le canton peut accorder des autorisations temporaires pour l'incinération de volume plus conséquent (taille d'arbres fruitiers, par exemple).

Aucune autorisation n'a été délivrée en 2019.

2. Dangers naturels

Le canton a édicté les cartes suivantes au niveau des dangers naturels :

- Crues et inondations
- Laves torrentielles
- Glissements de terrain permanents
- Glissements de terrain spontanés et coulées de terre
- Chutes de pierres et de blocs
- Affaissements et effondrements
- Avalanches

Denges est concerné que par les crues et inondations.

SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau

Denges a cédé son réseau d'eau potable en 1957 à la ville de Lausanne. L'eau potable pour notre commune est traitée, fournie et facturée par le Service de l'eau de Lausanne.

La commune de Denges est alimentée en eau potable par le réservoir de Haute-Pierre situé sur les hauts de Morges, à Echichens.

L'eau de ce réservoir provient à 100% de l'usine de St-Sulpice qui traite l'eau du lac Léman par filtration sur sable.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée avec du chlore fabriqué par électrolyse du sel, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuse et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet. En 2019 plus de 80'000 analyses ont été effectuées par un laboratoire accrédité.

Les analyses microbiologiques ont révélé 5 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit le laboratoire, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises.

L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans modération.

Dureté

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est « dure ».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.

Pour Denges, la dureté se situe entre 13.0 et 13.4°f. Eau de très bonne qualité physico-chimique.

Qualification	°f
Eau très douce	0 à 7
Eau douce	7 à 15
Eau moyennement dure	15 à 25
Eau assez dure	25 à 35
Eau dure	35 et plus

2. Romande Energie

Romande Energie SA, fournisseur d'électricité pour notre commune, est l'entreprise qui assure l'ensemble des activités de production et de distribution d'électricité des anciennes Compagnies Vaudoises d'Electricité (CVE) et Société Romande d'Electricité (SRE). Elle est établie à Morges.

Le Conseil d'administration de Romande Energie se compose des administrateurs membres du Conseil d'administration de la Romande Energie Holding SA – qui assume le rôle d'une société faîtière chargée de fixer la stratégie d'ensemble, de gérer des filiales et des participations – qui est composé de personnalités représentant l'Etat de Vaud, les communes vaudoises et du Chablais valaisan, les milieux économiques et les actionnaires privés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Notre commune compte 280 points lumineux dont l'entretien de 180 points fait l'objet d'un contrat de maintenance auprès de l'entreprise Duvoisin-Groux. Les 100 points restants, dont les mâts sont de moindre hauteur, sont entretenus par nos employés communaux.

Notre consommation annuelle pour l'éclairage public est d'environ 105'000 kWh. En 2109, cette énergie consommée a été facturée sur la base d'un forfait. Dès 2020, la facturation sera basée sur la consommation réelle, grâce à la mise en place de compteurs.

Le préavis de renouvellement de l'éclairage public a été voté en 2017 pour un budget de près de 1 million. Les travaux du lot 1 (luminaires très vétustes) ont été réceptionnés en septembre 2019, y compris la mise sous compteur. Le cahier des charges et le budget ont été respecté à satisfaction de la commune. Dès 2020, un effet sur la facture d'électricité devrait être constaté.

Les travaux préparatoires pour le lot 2 ont commencés à fin 2019, l'installation des luminaires est prévue en 2020.

En décembre 2019, un préavis supplémentaire a été accepté pour l'éclairage supplémentaire d'une partie du Ch. du Chaney, non prévu dans le volet renouvellement, faisant le lien entre le village et l'arrêt de bus 701 à Pierraz-Mur. Il s'agit de luminaires solaires autonomes. La mise en place est prévue en 2020.

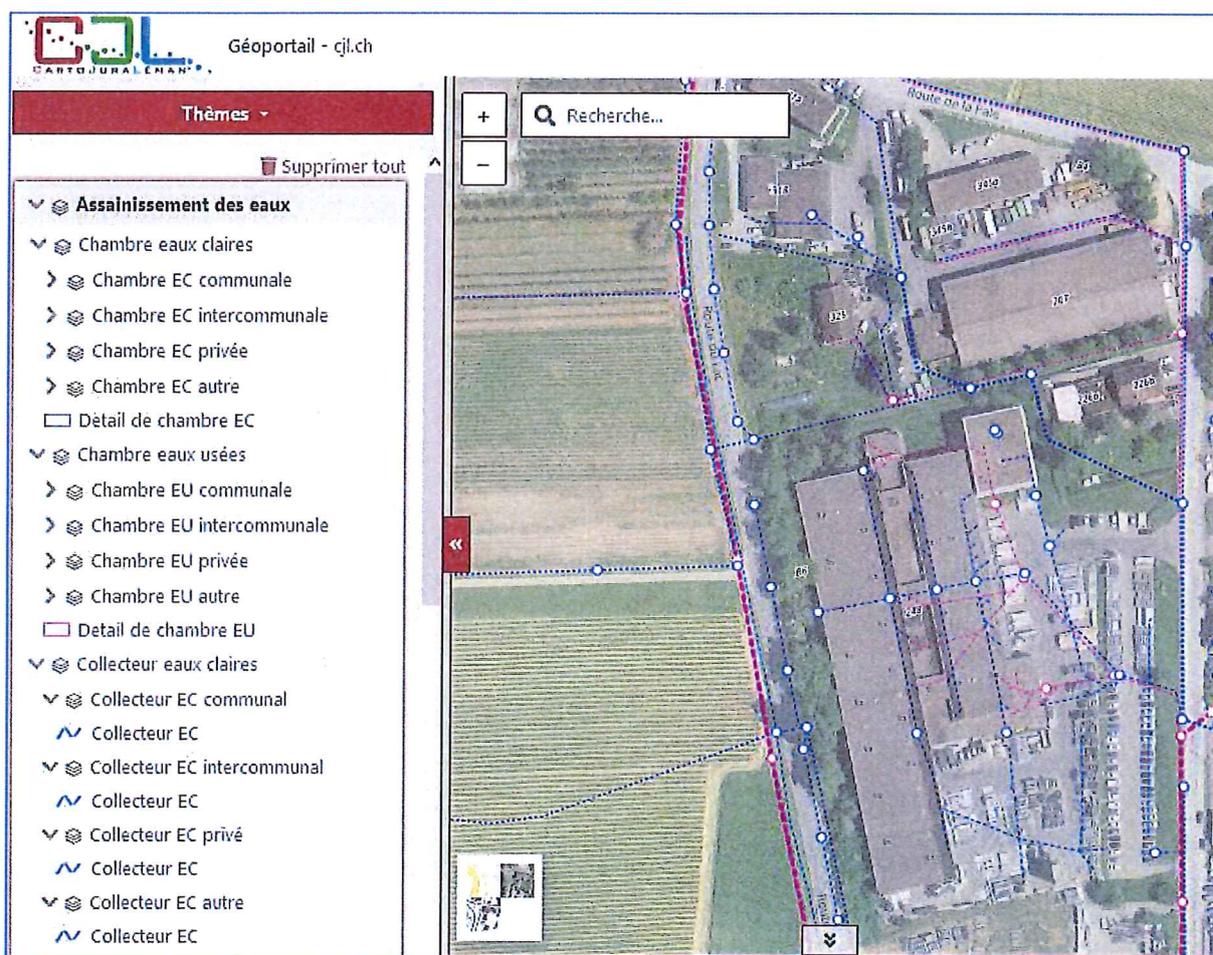
CARTOJURALEMAN

CartoJuraLéman est un guichet cartographique régional.

Denges a accepté de participer à sa mise en place en collaboration avec une grande partie des communes du district. Le but étant de mettre à disposition du citoyen des informations géo-référencées propres aux communes et à la région (p. ex. la localisation des déchetteries, les réseaux d'infrastructures, etc.).

Dans ce guichet, nous pouvons déjà consulter notre PGEE (réseau d'eau) à l'adresse suivante :

Cf. https://map.cjl.ch/?lang=fr&tree_groups=assainissement_cs_grp







M. Christian FRANCO

INSTRUCTION PUBLIQUE

ASSOCIATIONS

NATURALISATIONS

POLICE SECURITE

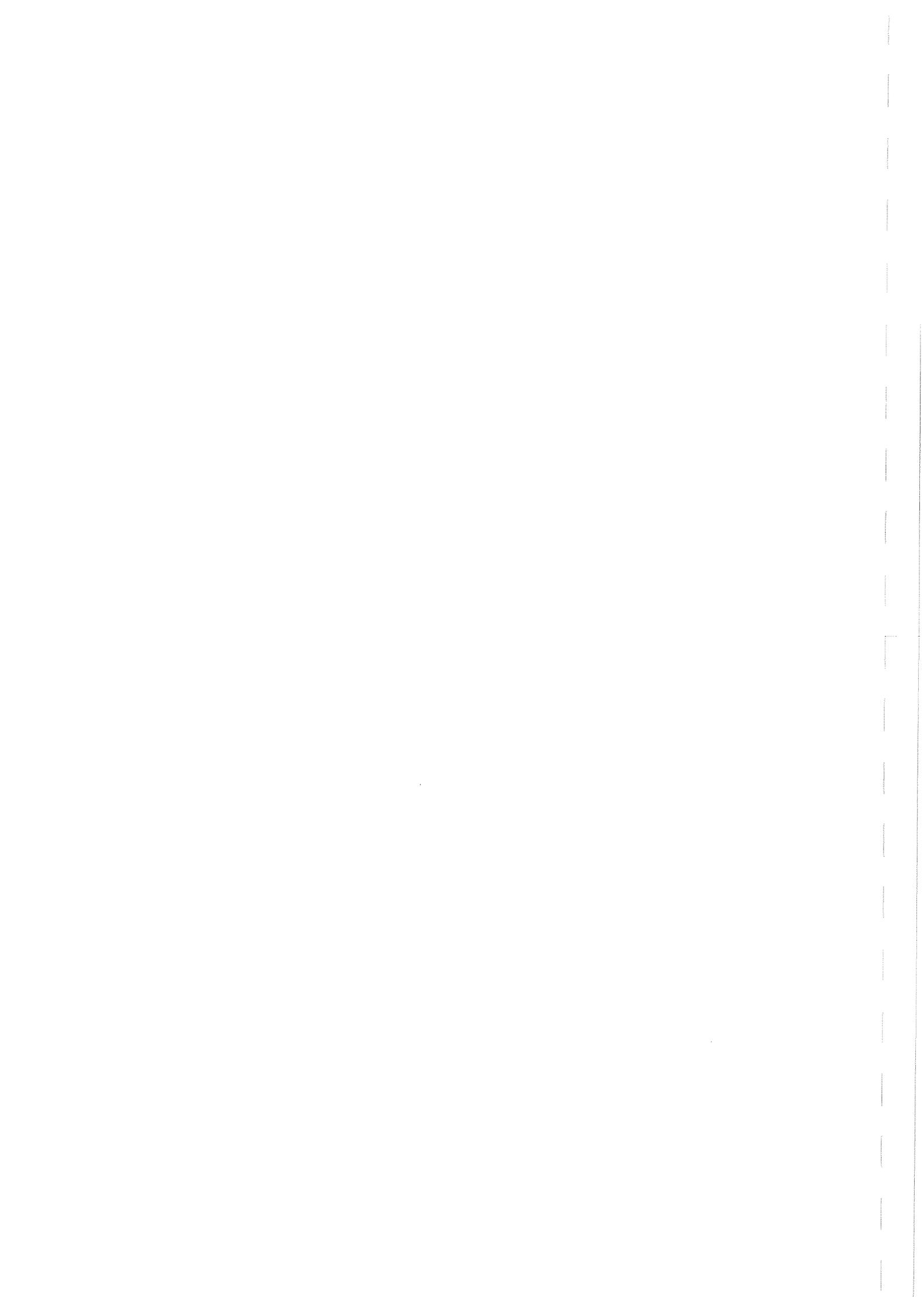
POLICE DU COMMERCE

PROCEDE DE RECLAME

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

PROTECTION CIVILE

Pages 72 à 107



INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres :

- 4 représentants des autorités communales
- 4 représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Représentants des autorités

Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay

Mme Tu Wüst, municipale à Préverenges

Mme Katharina Zurn, municipale à Echandens

M. Christian Franco, municipal à Denges

Représentants des parents d'élèves

Mme Laurence Jovignot-Halifi, vice-présidente (jusqu'au 30.09.2019)

Mme Caroline Quevedo Meier (dès le 01.10.2019)

Mme Patricia Pavone Gore (jusqu'au 31.03.2019)

M. Fabrice Leclerc (dès le 01.04.2019)

M. Gaël Gioux (jusqu'au 31.03.2019)

Mme Anne-Françoise Rose (dès le 01.04.2019, vice-présidente dès le 01.10.2019)

Mme Corinne Chavaillaz

Représentants des associations et organisations

Mme Claire-Lise Paquier,

Mme Marion Forel,

M. Julien Grandjean (jusqu'au 30.09.2019)

Mme Barbara Bastian (dès le 01.10.2019)

M. Yohan Bugnon

Représentants des professionnels actifs (enseignants)

Mme Marie-Noëlle Genton Bonzon (jusqu'au 30.09.2019)

Mme Nathalie Lecoultre (dès le 01.10.2019)

Mme Véronique Haag

Mme Marie-Claude Matamby

M. Alfred Zbinden, directeur

1.1 Séances

Le Conseil d'établissement s'est réuni à deux reprises en 2019 :

1.1.1 03 avril 2019 à Denges

Séance avec ordre du jour (extrait) :

- Désignation d'une nouvelle secrétaire du Conseil d'établissement
- Accueil des nouveaux membres du Quart parents
- Projet « Raconte-moi ton métier »

1.1.2 25 septembre 2019 à Echandens

Séance avec ordre du jour (extrait) :

- Organisation du CET
- Projet « Parents connectés, parents impliqués »
- Concept 360
- Activités subventionnées par les communes
- Devoirs surveillés

2. Bureau de l'Entente de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges

2.1 Composition

Le Bureau de l'Entente est composé de deux délégués des communes membres de l'EPSP :

- Echandens : M. Jérôme De Bénédicis, syndic
Mme Katharina Zurn, municipale
- Lonay : M. Philippe Guillemain, syndic
Mme Elisabeth Morerod, municipale
- Préverenges : Mme Tu Wüst, municipale
M. Jérôme Azau, municipal, jusqu'au 30.06.2019
M. Manuel Zenger, municipal, dès le 01.07.2019
- Denges : M. Francis Monnin, syndic
M. Christian Franco, municipal

Cette entité exécutive peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement qui représente un organe consultatif destiné à relayer les différents problèmes identifiés au sein de l'établissement scolaire et, cas échéant, faire des propositions d'amélioration au Bureau de l'Entente.

2.2 Séances

Le Bureau de l'Entente s'est réuni à quatre reprises, les 20 mars, 22 mai, 02 octobre et 03 décembre 2019; voici les principaux thèmes abordés lors de ces séances et les décisions qui en découlent :

2.2.1 20 mars 2019 à Préverenges

Approbation des comptes 2018 et fixation du taux d'intérêt pour la location des bâtiments scolaires : les comptes ont été approuvés et le taux fixé à 0.52%.

2.2.2 22 mai 2019 Préverenges

- Appel d'offre pour les transports scolaires
- Appel d'offre pour les cantines scolaires
- Devoir surveillés

2.2.3 02 octobre 2019 à Préverenges

Budget 2020 : approuvé.

2.2.4 03 décembre 2019 à Lonay

- Contrat CarPostal (complément d'informations)
- Equipement et matériel en suspens
- Dégâts au collège de Chaney à Echandens

2.3 Enclassement pour l'année 2019-2020

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges compte au 1^{er} octobre 2019 :

- 1'405 élèves : 976 primaires et 429 secondaires
- 73 classes : 52 primaires et 21 secondaires

Le collège de la Crosette compte au 1^{er} octobre 2019

- 86 élèves répartis dans 5 classes primaires (1 x 1-2P, 1 x 2-3P, 1 x 4P, 1 x 5P et 1 x 6P)

L'enclassement des 173 élèves domiciliés à Denges se répartit à raison de :

- 163 élèves dans l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
- 8 élèves sont dans des écoles privées, fondations, institutions ou foyers
- 2 élèves sont au bénéfice d'une dérogation (classe de langage)

3. Promotions des élèves de Denges

- 13 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie pré-gymnasiale (VP) dont 4 élèves ont reçu un prix.
- 6 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie générale (VG) dont 4 élèves un prix.

ASSOCIATIONS

Univers 1028

Les jeunes de 10 à 18 ans peuvent se rendre au local qui leur est réservé à Préverenges tous les jours de la semaine, selon l'horaire ci-dessous :

- Tous les jours de 12h00 à 14h00
- Les après-midi du mercredi au vendredi : mercredi de 14h30 à 18h30 ; jeudi de 15h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 (ménage par 4 jeunes du centre) ; vendredi de 15h30 à 19h00.
- Vendredis soirs : accueil pour un repas sur inscription de 19h00 à 20h00 ; soirée de 20h00 à 22h00.
- Samedis : ouverture du centre pour un accueil libre ou une activité spécifique au centre ou à l'extérieur (environ un samedi sur deux)
- Ouvertures variables durant les vacances (4 semaines environ, en octobre, à Pâques, etc.).

Au sein de cette structure, ils ont tout loisir d'y organiser les fêtes d'anniversaires pour petits et grands. A l'exception des mercredis, des accueils pour les repas de midi y sont également proposés pour le prix modique de fr. 5.00 seulement. L'engagement de l'intéressé y est privilégié par sa participation à la préparation des repas, à la mise en place et à la vaisselle.

Il est à relever que la fréquentation des jeunes « dengereux » est toujours plus importante. Fort de ce constat, la municipalité a décidé d'augmenter sa subvention à fr. 8'000.00. contre fr. 6'000.00 en 2018.

NATURALISATION

1. Naturalisations acquises sous l'ancien droit (avant 2018)

En 2019, il y a eu 6 naturalisations acquises:

- 1 facilitée des étrangers nés en Suisse
- 1 facilitée des étrangers de la 2^{ème} génération
- 1 ordinaire
- 1 facilitée par mariage

2. Demande de naturalisations sous le nouveau droit dès le 01.01.2018

- Octrois de la bourgeoisie de Denges 8 personnes
- Demandes en cours 4 personnes

POLICE SECURITE

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)

En 2019, les Assistants de sécurité publique de Préverengs sont intervenus à raison de 474 heures.

Leurs principales missions sont :

- Contrôle du stationnement
- Surveillance des incivilités
- Installation et relevé des statistiques des radars sympathiques
- Manifestation et gestion du trafic : déviation lors de travaux et d'accidents ; gestion de la circulation provisoire ; surveillance de manifestations ; gestion des cortèges sur routes communales ; gestion des convois funèbres.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les membres de la sécurité municipale de Préverengs et notre collaboration se passe très bien.

2. Contraventions LCR (Loi sur la Circulation Routière)

Durant l'année 2019, environ 372 amendes d'ordre pour mauvais stationnement ont été délivrées.

Lorsque les contrevenants ne règlent pas, dans les 30 jours, leur amende, celle-ci est convertie en ordonnance pénale, puis en sommation, recouvrement par la voie de la poursuite et enfin en ordonnance de conversion.

Sur les 372 amendes délivrées :

- 41 ont été converties en ordonnances pénales
- 18 en sommations
- 2 procédures de poursuites

Les ordonnances pénales sont aussi délivrées pour :

- Des stationnements illicites sur des places de parc privées faisant l'objet d'une mise à ban = 10 en 2019

- Non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets – directives municipales ou au règlement de police = 2 en 2019

3. Contrôles radar

La Police cantonale a effectué plusieurs contrôles radar sur notre territoire en 2019.

Rte de la Gare

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
19.12.19	14h45	16h20	1h35	0.49%	1012	5

Rte du Lac

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
06.02.19	10h35	12h15	1h40	1.09%	184	2

Rte de Lonay

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
11.04.19	13h30	15h00	1h30		800	38
24.07.19	14h35	16h35	1h00		1004	74
11.09.19	13h10	14h40	1h30		861	27
02.10.19	13h30	15h00	1h30		800	39
12.12.19	14h50	16h50	2h00		1292	29
Nb véhicules				4.35%	4757	207

Rte de Préverenges

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
31.01.19	13h20	14h50	1h30		489	17
05.03.19	08h25	10h25	2h00		698	29
24.05.19	08h05	09h30	1h25		522	7
19.08.19	09h20	10h20	1h20		756	18
20.08.19	11h50	13h20	1h30			
11.09.19	18h45	20h00	1h15		337	10
05.11.19	06h05	08h05	2h00		1302	24
10.11.19	18h05	18h25	0h20			
27.11.19	06h05	07h55	1h50			
Nb véhicules				2.56%	4104	105

Pour résumé, 10'057 véhicules ont été contrôlés pour 319 véhicules dénoncés. La moyenne du taux d'automobilistes en infraction est de 3.17 alors que le taux d'infractions du canton moyen est de 3.12%.

4. Concept « Police – Population »

Depuis 2016, la Police cantonale est la population de Denges ont mis en œuvre le concept de prévention « Police – Population ».

Ce concept a pour but de :

- Construire un réseau de solidarité entre voisins
- Améliorer le partenariat police - population
- Informer personnellement les membres du réseau
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- Alerter rapidement.

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

5. Police cantonale vaudoise - Gendarmerie

5.1 Missions

5.1.1 Police cantonale

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

En outre, elle :

- exerce la police judiciaire
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal
- assure, en collaboration avec les polices communales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi.

5.1.2 Services généraux

Les services généraux de la Police cantonale ont pour mission d'assister la police de sûreté et la gendarmerie dans des tâches spécifiques :

- la centrale d'engagement et de transmission (CET) gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes, les appels d'urgence 117, la gestion du trafic, etc.
- le bureau des renseignements police (BRP) s'occupe du signalement des personnes et des objets
- l'info-centre est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation
- la division technique est responsable du développement et de la maintenance des moyens de radio-communication et de l'entretien technique des bâtiments
- la division des ressources humaines et la division financière gèrent le personnel et le budget en collaboration avec d'autres services de l'Etat
- la direction prévention et communication coordonne les actions de prévention en matière de criminalité et de circulation routière. Elle est également en charge des relations publiques, de la communication interne et externe ainsi que des relations avec les médias.

5.1.3 Police de sûreté

La police de sûreté est constituée de plusieurs brigades, soit :

- la brigade renseignements-étrangers-sécurité
- l'identité judiciaire et laboratoires
- l'unité judiciaire
- la brigade financière
- les régions judiciaires
- la brigade d'appui, d'analyse et de coordination
- la brigade des mineurs et mœurs
- la brigade des stupéfiants.

5.1.4 Gendarmerie

La gendarmerie surveille, prévient et intervient 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal, au service de la population et des autorités.

La gendarmerie est le seul corps de police du canton habilité à exercer toutes les missions de police prévues par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La loi sur la Police cantonale (LPOL) lui confère les attributions principales suivantes :

- la police d'ordre et en particulier la police de la circulation et la police de la navigation
- la police judiciaire, seule ou en collaboration avec la police de sûreté
- des tâches de police administrative

Son organisation est adaptée aux missions confiées, et principalement à celle du maintien de la sécurité publique. Tout en assurant une polyvalence et un appui réciproque, les structures opérationnelles suivantes sont constituées avec des missions principales propres.

5.1.5 Gendarmerie territoriale

Assure dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Exerce des missions de :

- police judiciaire
- proximité
- prévention de la criminalité
- tâches administratives

La gendarmerie territoriale (TER) et la gendarmerie mobile (GM) travaillent en appui mutuel.

Collaboration étroite avec les groupes judiciaires de la police de sûreté (GJS).

5.2 Poste de Gendarmerie de Morges

Le poste de Gendarmerie de Morges est dirigé par l'adj. Jean-François Blaser et son remplaçant le sgtm Jan-Reto Jordan. Les tâches confiées aux collaborateurs du poste sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

Le poste de Gendarmerie de Morges a continué sur sa dynamique de proximité, œuvrant notamment de concert avec les collaborateurs de la Sécurité Publique de Préverenges et en gardant des contacts réguliers avec les autorités municipales, ceci avec la précieuse collaboration du sgt Laurent Carrard, répondant de proximité.

Les horaires de travail étendus ont effectivement permis aux gendarmes d'être plus présents sur le terrain, tout en répondant aux besoins administratifs des citoyens.

Les ouvertures du guichet du poste de Morges sont les suivants : mardi matin de 07h30 à 11h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. En dehors de ces heures, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous. De plus, des patrouilles peuvent se déplacer au domicile des personnes. Une présence sur le secteur morgien est assurée 24H/24 par des patrouilles de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie territoriale.

D'autre part, le Poste mobile de la Gendarmerie est régulièrement présent sur la commune, au droit de l'administration communale. A savoir que ces postes mobiles assurent une présence visible sur l'entier du territoire vaudois tenu par la Gendarmerie. Ils offrent les services d'un poste (enregistrement de plaintes / perte de documents / renseignements / conseils en matière de prévention, etc.). Les équipages, par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, contribuent aussi au rapport de confiance et aux contacts privilégiés que la Gendarmerie vaudoise offre à ses citoyens. Son passage est annoncé par le site Internet de la commune et affiché au pilier public.

5.3 La cellule Graffitis

Le 15 juin 2015, devant l'accroissement du nombre de dommages à la propriété dits « tags » ou « graffitis », la Police cantonale vaudoise a mis en place une cellule de spécialistes. Ces enquêteurs sont spécialisés dans la lutte contre les graffitis, dont les auteurs tracent des inscriptions, des signes et autres dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain.

La collaboration de tous les partenaires sécuritaires ont permis de stabiliser le niveau de criminalité sur la commune de Denges, entre 2015 et 2016, avec notamment une baisse des délits en lien avec le patrimoine.

POLICE DU COMMERCE

1. Permis temporaires – Loto - Tombola

1.1 Permis temporaires

Pour chaque manifestation où il y a une vente d'alcool, les organisateurs doivent demander un permis temporaire pour vente d'alcool à la commune.

En 2019, nous avons délivré 9 permis temporaires pour :

- Les soirées country d'Happy Boots (2x)
- Le bal de la Jeunesse d'Echandens
- La soirée annuelle du chœur mixte « Le Lien »
- Le 1^{er} août
- L'Abbaye des Fusiliers
- Le souper saucisses
- Le loto
- Le match aux cartes du DEL Basket

1.2 Loto - tombola

Les sociétés qui souhaitent organiser une tombola ou un loto doivent également demander une autorisation à la commune.

Nous avons délivré en 2019 :

- à l'USL (Union des Sociétés Locales), une autorisation pour le loto
- au Comité du souper saucisses, une autorisation pour la tombola
- au chœur mixte « Le Lien », une autorisation pour la tombola lors de leur soirée annuelle.
- à la Société de Jeunesse d'Echandens, une autorisation pour une tombola

2. Patentes – Licences - Autorisations

La commune est consultée par la Préfecture ou la Police cantonale du commerce afin qu'elle donne son préavis pour la délivrance ou le renouvellement de patente ou de licence concernant la vente en détail de tabac, l'exploitation d'un commerce ou d'un restaurant.

En 2019, nous avons préavisé :

- deux ventes en détail de tabac

Deux autorisations pour appareil automatique ont été délivrées en 2019.

PROCEDE DE RECLAME

Les procédés de réclame installés sont réglés par la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988, son règlement d'application du 31 janvier 1990 ainsi que par le règlement de notre commune.

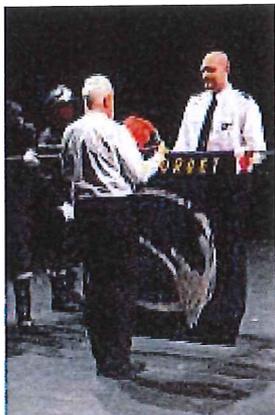
Sont considérés comme procédés de réclame, tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés ou non, voire sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse.

Tout procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande préalable au moyen du formulaire idoine disponible au bureau de l'administration communale.

Cinq autorisations pour procédé de réclame ont été délivrées en 2019.

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

1. Mot du commandant Thierry Charrey



Année 2019, année particulière avec le changement de commandant au mois de décembre 2018. Le Maj Eric Henry me cédait sa place après 19 ans de commandement dont 6 à la tête du SIS Morget.

J'ai rapidement pu me faire une image de la situation et constater que le SIS Morget est composé de gens motivés et prêts à s'investir pour la cause des sapeurs-pompiers. Après une période d'observation et de rencontres avec les différents cadres du service, j'ai pu commencer à travailler avec une équipe motivée et compétente, que ce soit avec des sapeurs issus d'un DPS ou d'un DAP.

L'ensemble du personnel composant le SIS Morget a un rôle à jouer dans notre organisation avec un seul mot d'ordre, assurer la sécurité du citoyen lorsque celui-ci compose le 118.

Les changements mis en place par l'Etat-Major ont été consolidés afin que la structure réponde au mieux aux besoins du service. La hiérarchie a été modifiée afin de simplifier au maximum l'échange des informations entre l'Etat-Major et les membres du SDIS.

Nous sommes tous là pour la même chose, nous engager au service de la population. Toutes les décisions prises, même si elles vont parfois à l'encontre des us et coutumes des différents OI, ne sont pas toujours comprises par l'ensemble du personnel.

Mais ces décisions visent avant tout, et en priorité, à améliorer la sécurité de nos concitoyens. Elles ont également pour but d'uniformiser la gestion du SIS. Ensemble nous sommes plus forts. Ce qui fait la force de notre corporation c'est que chacune et chacun d'entre vous, peu importe votre activité professionnelle ou votre statut social, peut mettre ses compétences au service de la population, et nous avons tous à apprendre les uns des autres dans le respect de chacun et la bienveillance.

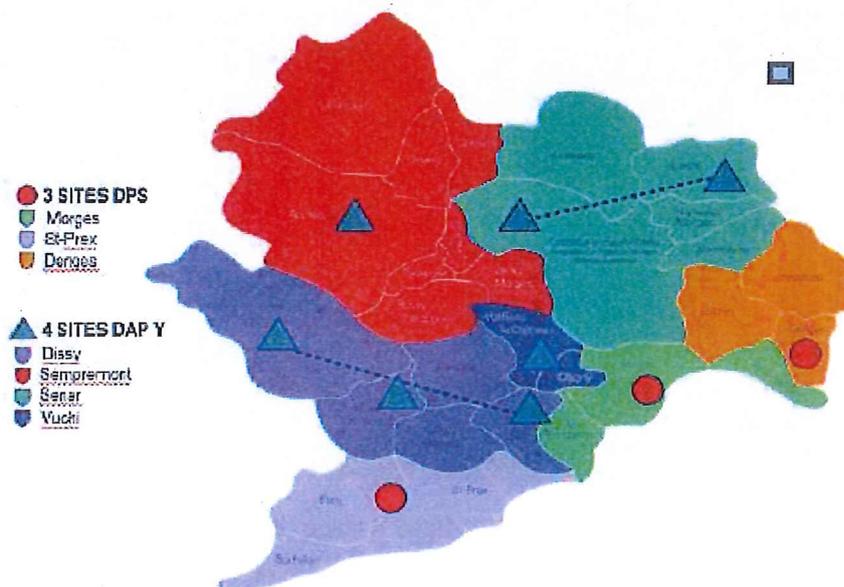
Bien sûr, comme dans toute structure, certaines choses peuvent être améliorées. Une instruction identique et ciblée à l'ensemble des DPS et des DAP en fonction des missions attribuées, une valorisation des compétences des chefs de groupes, une meilleure gestion des plannings de disponibilité en cas d'alarme, les quittances lors de mobilisation ainsi que la présence aux exercices sont autant de points sur lesquels nous pouvons faire un effort afin d'être plus efficaces.

Les principaux changements survenus cette année sont la validation d'une filière de formation DPS et DAP, la création d'exercice DPS en commun pour les OI de Denges et St-Prex, la modification de la méthode de recrutement, la mise en place et la définition des missions de l'officier de direction, la volonté de supprimer un maximum le papier par un passage aux convocations électroniques, ainsi que la réflexion sur la restructuration de la gestion informatique du SDIS qui sera effective début 2020.

2. Généralités

L'association intercommunale est formée de 29 communes représentant 54'667 habitants.

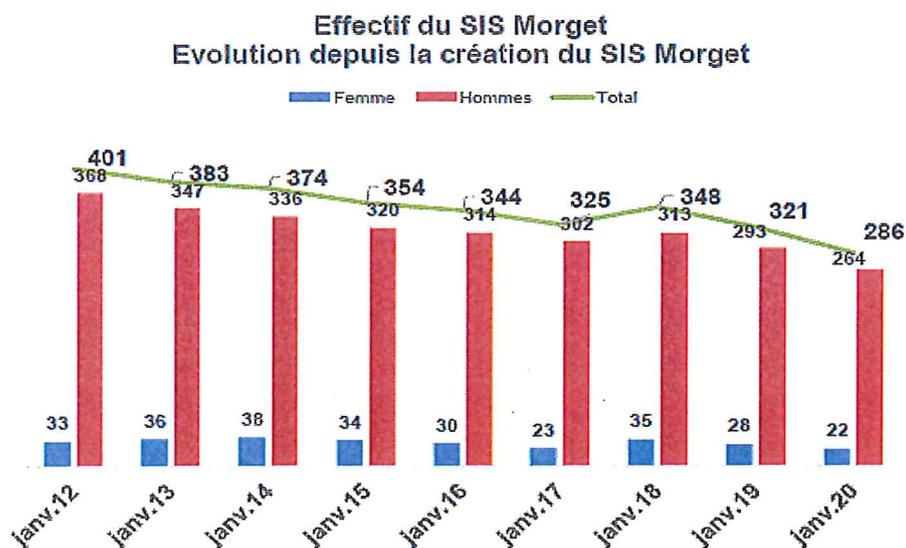
Elle comprend 3 sites « Détachement Premier Secours (DPS) » et 4 sites « Détachement D'Appui (DAP Y) ».



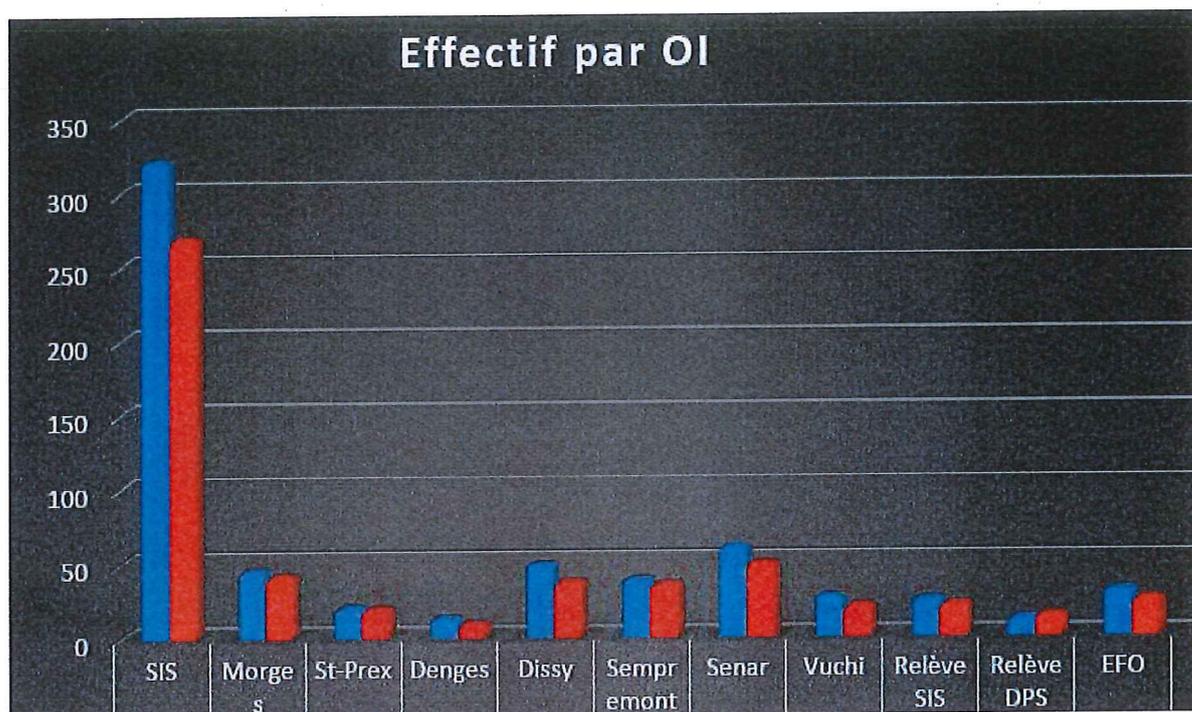
Aclens, Apples, Brembiens, Buchillon, Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Cottens, Denens, Denges, Echandens, Echichens, Etoy, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Pampigny, Prévéranges, Reverolle, Romanel-sur-Morges, Saint-Prex, Sévery, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vuiffiens-le-Château, Vuillierens, Yens.

3. Effectif

Le SIS Morget se compose de 286 pompiers dont 22 femmes



Ils sont répartis en organes d'interventions « OI ».



53 démissions ont eu lieu pendant cette année. Ces départs sont pour la plupart du temps, motivés par des déménagements, par manque de temps à consacrer aux services ou alors par des obligations professionnelles ou familiales.

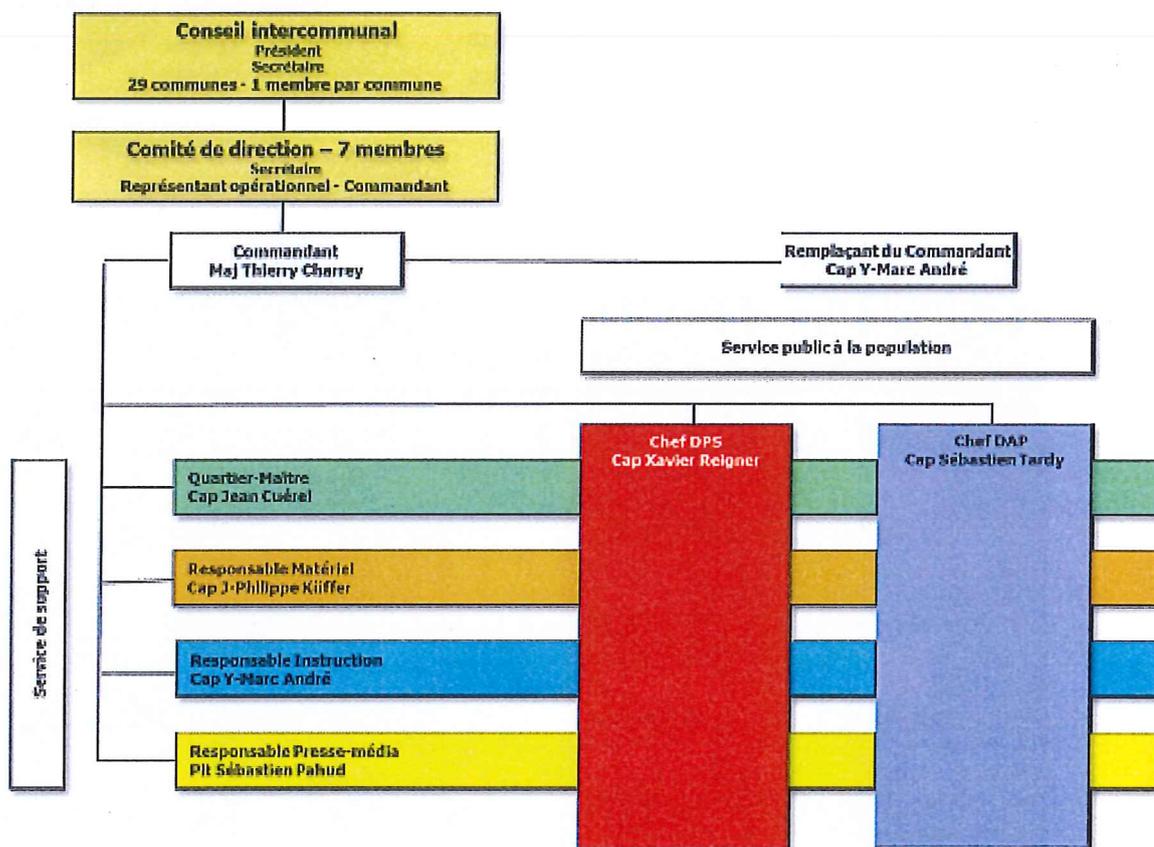
4. Recrutement

En date du 07 novembre 2019 a eu lieu le recrutement cantonal. Au vu des effectifs actuels, il a été décidé de cibler le recrutement dans les régions qui sont en manque d'effectif à savoir le DPS de Denges qui regroupe les communes de Denges, Echandens et Lonay. Les personnes habitant ces communes étant âgées entre 18 et 35 ans ont reçu un courrier d'invitation. Pour le reste du secteur les affiches posées dans les communes, la campagne de publicité faite par la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers ainsi que les réseaux sociaux ont été les vecteurs de ce recrutement.

Ce sont donc 17 personnes qui se sont présentées à la séance d'information organisée à la caserne de St-Prex et ont participé aux tests ainsi qu'aux auditions.

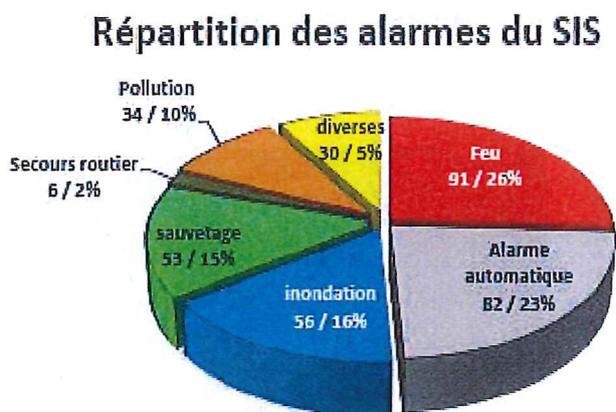
Finalement 15 recrues ont rejoint les rangs dont 5 pour l'OI Denges. Elles effectueront leur cours de base en 2020.

5. Structure et organigramme de l'association SIS Morget 2019



6. Interventions

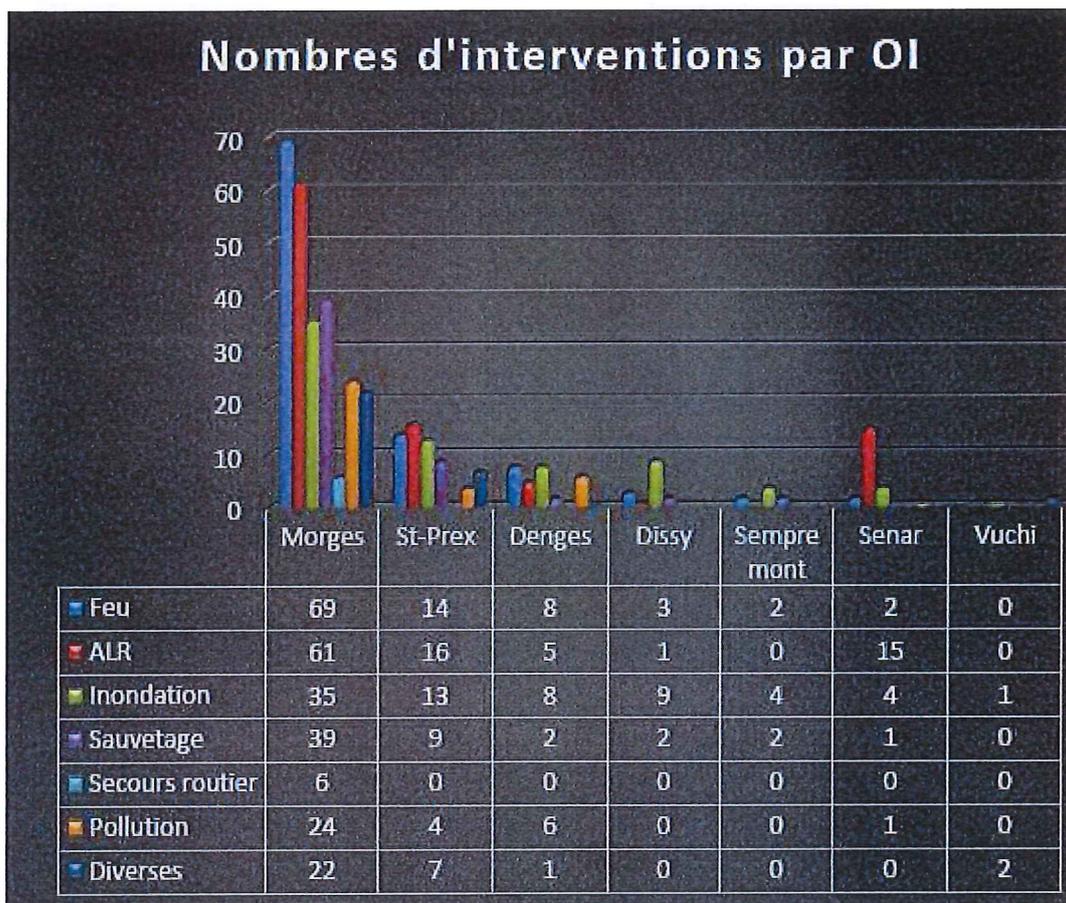
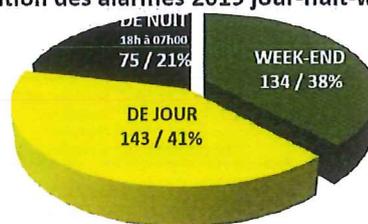
Le SIS Morget est intervenu à 352 reprises durant l'année 2019, ce qui représente un total de 3'723 heures d'intervention effectuées par 2'721 intervenants.



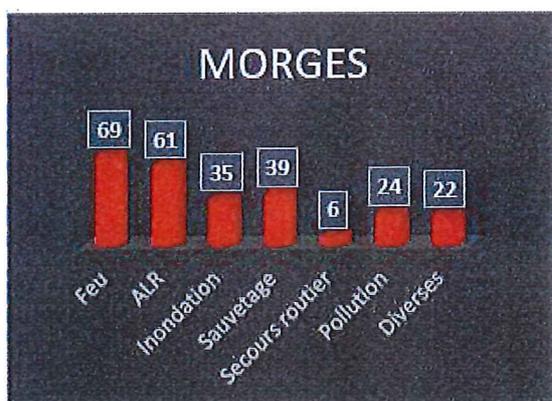
Le nombre d'interventions reste plus ou moins stable d'année en année, une augmentation est tout de même à constater pour les interventions concernant les événements naturels (inondations, tempêtes). Depuis ces dernières années, nous sommes systématiquement touchés par un ou plusieurs épisodes de fortes pluies mettant à contribution une bonne partie de nos sapeurs afin d'endiguer un certain nombre d'inondations dans un ou plusieurs secteurs de notre région.

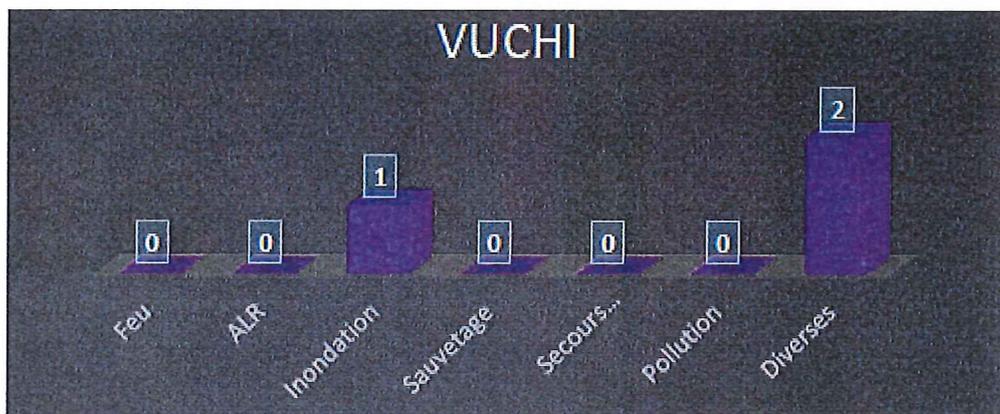
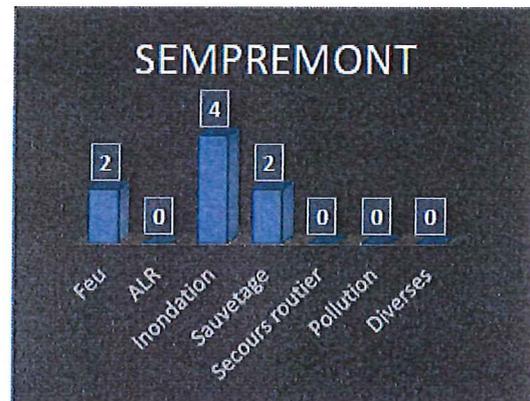
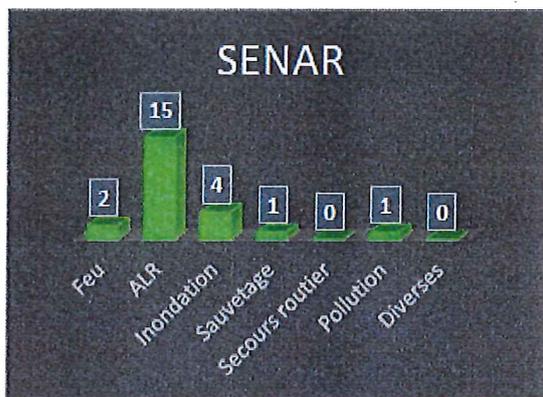
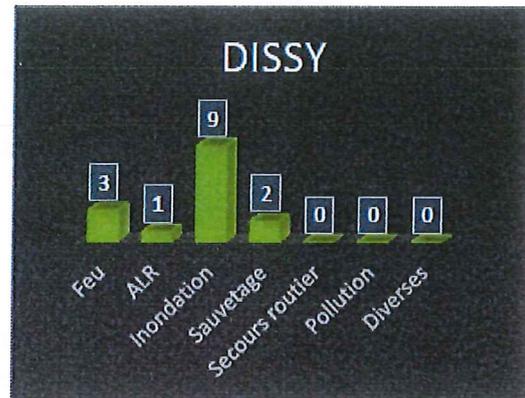
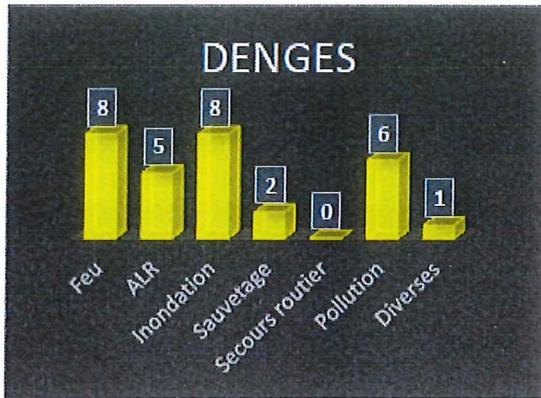
Les interventions en journée représentent près de la moitié des sorties, si les effectifs de nuit et week-end sont suffisants afin d'assurer les missions, il est de plus en plus difficile pour les intervenants de jour de se libérer de leurs emplois pour intervenir.

Répartition des alarmes 2019 jour-nuit-week-end



Nombre d'interventions par OI et par type.





7. Mandats et représentations

L'Etat-Major a effectué plusieurs représentations lors des rapports d'activités des différentes SDIS du canton et des autres partenaires de la sécurité.

Le SDIS a été mandaté par les communes pour effectuer diverses gardes ou services particuliers (garde du 1^{er} août, manifestations, etc.). Certaines de ces demandes n'ont pas pu être honorées par manque de personnel disponible, il est à noter également que certaines prestations demandées ne rentrent pas dans le cadre des missions sapeurs-pompiers, raison du refus, la capacité opérationnelle devant toujours être garantie.

8. Chiffres globaux

752 activités planifiées ont été effectuées durant l'année pour un total de 15'566 heures soldées. Les heures non planifiées hors interventions se montent à 2'713 pour un total d'heures sur l'année de 22'002 heures en y incluant les heures d'interventions.

9. Objectifs 2019

Après seulement 2 mois, il était difficile au nouveau commandant de fixer des objectifs précis pour l'année 2019, sans connaître le fonctionnement précis du service. Néanmoins, il a choisi de fixer les objectifs généraux que voici :

-  ➤ Maintenir un niveau de connaissances et de formation élevé
-  ➤ Encourager / motiver / plaisir
-  ➤ Cohésion

Le maintien des connaissances et le niveau de formation élevé ont été délégués au responsable de la formation. En ce qui concerne les deux autres objectifs, ceux-ci sont partiellement atteints, ils vont continuer en 2020 à encourager, motiver afin que les incorporés aient du plaisir. Pour la cohésion, l'ensemble des exercices DPS se déroulant en commun ainsi que l'organisation d'exercices DPS-DAP en commun devraient favoriser la cohésion.

10. Objectifs 2020

Ci-dessous, les objectifs généraux fixés :

- Encourager / motiver / avoir du plaisir
- Cohésion et collaboration
- Faire preuve de bienveillance et d'humilité
- Recherche de solutions pour trouver des intervenants de jour



Ci-dessous, les objectifs fixés pour les officiers :

- Respect des délais pour la bonne marche du service
- Passage au CI unique
- Améliorer la transmission des informations au sein des sites
- Accompagner, motiver la relève

Ci-dessous, les objectifs fixés pour les membres du DAP et du DPS :

- Passage au CI unique
- Réflexion pour un passage à l'alarme individuelle
- Développement des compétences C_ENG
- Collaboration entre les différents sites

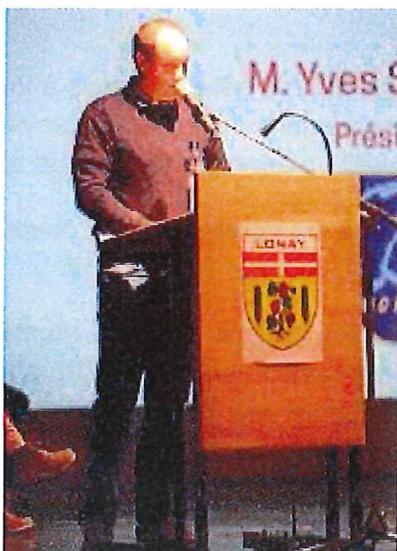
L'atteinte de ces objectifs ne pourra pas se faire sans l'ensemble des membres du SIS Morget, que vous soyez officiers, sous-officiers, sapeurs, membres de l'école de formation, de la section relève SIS, relève DPS, incorporé dans un DAP ou un DPS.

11. Mise en action de l'EM re-connect

Afin de favoriser le dialogue sur sein du SDIS et de garder le contact avec la réalité du terrain, l'Etat-Major a mise sur pied le projet EM Re-Connect dont vois les objectifs :

- Meilleure connaissance du fonctionnement du SDIS sur le terrain
- Avoir un contact régulier avec l'ensemble du personnel
- Se concentrer sur les tâches de pilotage du SDIS

12. Comité de direction



Depuis le début de 2019 jusqu'à l'assemblée générale du 24 avril, le CODIR a été dirigé par son vice-président, M. Yves Schopfer. Lors de ladite assemblée, M. Schopfer a été élu président, et M. Jean-Jacques Schlaepfi, de la commune d'Ettoy, a rejoint l'équipe en remplacement de M. Roger Burri.

Au mois de septembre, le CODIR a accueilli M. Christian Franco, de la commune de Denges, en remplacement de M. Yves Boremmans, de Lonay, démissionnaire. En fin d'année, le CODIR a nommé M. Charley-Henry de Luze à la vice-présidence.

Le comité de direction s'est rencontré pour 11 séances ordinaires et a participé à 2 séances du Conseil intercommunal.

Duran les séances ordinaires, le CODIR a traité des affaires courantes, récurrentes et statutaires. Il a aussi pu se rendre compte, après lecture de l'étude de faisabilité, que le bâtiment des MBC à Tolochenaz pourrait sans problème être transformé en caserne principale, en lieu et place de celle de Morges. Les MBC ont confirmés que le SIS Morget était prioritaire sur ce dossier et des nouvelles seront transmises de la part des MBC concernant la suite des discussions.

Le CODIR a soumis à l'approbation de l'assemblée générale les préavis suivants :

- Sur les comptes 2018
- Sur le règlement interne 2020
- Sur le budget 2020.

Le préavis sur les vacances du CODIR et du Conseil intercommunal a été repoussé à une date ultérieure.

De plus, les membres du CODIR se sont partagés les tâches de représentation lors de diverses manifestations et activités et ont honoré divers rendez-vous en lien avec des dossiers spécifiques à chaque dicastère.

Sur le plan financier, le bouclage des comptes de l'exercice 2019 a confirmé, comme toutes ces dernières années, que la volonté de maîtriser les coûts reste un souci permanent à tous les niveaux.

Après une année complète du Commandant M. Thierry Charrey, le CODIR le remercie ainsi que l'Etat-Major pour l'excellente collaboration et la bonne marche du SIS Morget. Le rapport de promotions qui s'est tenu à Lonay s'est bien passé avec un très bon timing apprécié de tous.

Le CODIR tient aussi à remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées à la bonne marche du SIS MORGET durant toute l'année 2019 et à ceux qui ont décidé de mettre fin à leur activité de sapeur-pompier.

13. Administration – Personnel - Comptabilité

Pour cette année, ce sont 348 dossiers personnels qui ont été gérés et tenus à jour, qui se décomposent de la manière suivante : 321 sapeurs-pompiers actifs au 1^{er} janvier plus 27 personnes « civiles ». L'effectif est en diminution de 27 personnes par rapport à 2018.

A noter aussi, le traitement de 58 départs à la retraite ou démissions en cours et fin d'année 2019, ce qui représente le 18% de l'effectif, pourcentage égal à 2018.

Il faut aussi noter que le 45% des interventions a été facturé pour un montant de fr. 83'000.00 contre le 33% des interventions pour un montant de fr. 50'300.00 en 2018, chiffre en nette progression, due à une augmentation significative des alarmes automatiques.

A noter aussi que 37% des interventions a été pris en charge par l'ECA, pour un montant de fr. 101'800.00 contre 46% pour 2018 avec un montant de fr. 93'700.00.

La gestion de la solde 2019 a généré près de 12'000 écritures de caisse pour un montant total de fr. 746'052.00, chiffre en diminution de 5% sur le montant par rapport à 2018. Cette diminution s'est aussi reportée sur le paiement des charges sociales pour les volontaires.

A ce jour, nous sommes dans la dernière ligne droite du bouclage des comptes 2019 avec la collaboration de la commune de Morges, dans l'attente du contrôle de révision de la Fiduciaire et de la présentation de la comptabilité et du bilan à la commission de gestion pour finalement être présentés au Conseil intercommunal lors de son assemblée générale du 05 mai 2020. Compte tenu des éléments en notre possession à ce jour, il ne sera pas nécessaire de demander un complément aux communes partenaires, idem que pour les sept derniers exercices.

14. Technique – Mises à l'enquête

Plusieurs dossiers ont été traités et suivis par le service avec de valider les éléments qui sont de la compétence des sapeurs-pompiers :

- Accessibilité aux bâtiments par les véhicules sapeurs-pompiers
- Réseau d'eau d'extinction en collaboration avec l'ECA (RLSDIS chapitre 4, art. 8 à 14)
- L'emplacement des commandes techniques sapeurs-pompiers (tube-feu, commande exutoire, tableau de rappel, détection incendie, coupe circuit, panneaux solaires)

Début 2019, un courrier a été envoyé à l'ensemble des communes du SIS Morget afin de les informer que dans le cadre des mises à l'enquête pour de nouvelles constructions ou transformations, un certain nombre de normes concernant les sapeurs-pompiers devaient être respectées.



Les tubes feux permettent d'assurer aux sapeurs-pompiers, un accès rapide aux objets sur lesquels ces derniers sont installés. Pour rappel, il s'agit d'un coffre à clé cylindrique dans lequel sont déposées les clés permettant d'accéder rapidement au bâtiment.

Lors de chaque mise en service, un « photoplan » est établi et est mis à disposition des chefs d'intervention afin de leur permettre un accès rapide au tube feu.

Durant cette année, 66 tubes ont été posés, soit 26 de plus qu'en 2018, pour un total de 603.

15. Exercices d'évacuation

Cette année, le SIS Morget a participé à 15 exercices dans des établissements scolaires, 2 exercices dans des UAPE, un exercice dans un foyer d'accueil et un exercice dans une administration communale, pour un total de 19. Le constat général est bon.



16. Portes ouvertes

Sur demande des établissements scolaires, crèches/garderies ou UAPE, des ateliers prévention/visite sont organisés à la caserne de l'OI Morges. Le SIS Morget est présenté dans ses grandes lignes (secteur/véhicules/types d'interventions) et il y a un échange avec les enfants sur différents thèmes comme les objets dangereux du quotidien et les bons comportements à adopter. Un pompier dans sa tenue de travail leur est présenté ainsi que son appareil de protection respiratoire afin de les sensibiliser à l'apparence d'un pompier qui pourrait venir les sauver. Cet atelier est suivi d'une présentation des véhicules principaux et de la prise d'une photo souvenir.



17. Logistique

Le SIS Morget est composé de 12 locaux, pour une surface d'environ 4'300 m2, dont :

- 1 caserne principale à Morges pour le DPS F et 2 locaux annexes
- 1 caserne à Saint-Prex pour le DPS B
- 1 caserne à Denges pour le DPS B
- 3 locaux pour l'OI Dissy à Yens, Villars-sous-Yens et Lully
- 1 local pour l'OI Sempremont à Apples
- 2 locaux pour l'OI Senar à Colombier et Aclens
- 1 local pour l'OI Vuchi à Vufflens-le-Château

32 véhicules dont 10 poids lourds et 22 véhicules légers sont répartis dans les OI de la manière suivante :

- Morges : 13 véhicules, 6 poids lourds et 7 légers, dont 6 à l'ECA et 7 au SIS Morget
- St-Prex : 5 véhicules, 2 poids lourds et 3 légers, dont 2 à l'ECA et 3 au SIS Morget
- Denges : 4 véhicules, 2 poids lourds et 2 légers, dont 2 à l'ECA et 2 au SIS Morget
- Dissy : 4 véhicules légers, dont 1 à l'ECA et 3 au SIS Morget
- Sempremont : 2 véhicules légers, dont 1 à l'ECA et 1 au SIS Morget
- Senar : 2 véhicules légers, dont 1 à l'ECA et un au SIS Morget
- Vuchi : 1 véhicule léger au SIS Morget

Aux mois de novembre et décembre, le SIS Morget a reçu 4 nouveaux véhicules en remplacement, soit :

Pour l'OI Senar



MIKA 751, Ford Ranger 2.0 TDCi 4x4, véhicule tout usage, acquis par le SIS Morget pour le local d'Aclens en remplacement de MIKA 57 Toyota pick-up (Montant du nouveau véhicule : environ fr. 56'000.00).

MIKA 750, VW T6 Transporter, véhicule polyvalent fournit par l'ECA pour le local de Colombier, en remplacement de MKA 92 Land-Rover.

(Montant du véhicule avec le matériel : env. fr. 120'000.00)



Pour l'OI Denges



MIKA 380, Mercedes Benz 516 CDI 4x4, véhicule transport de personnes et matériel, fourni par l'ECA avec 1 container inondation et 1 container éclairage, en remplacement de MIKA 65, première génération des TPM.

(Montant du véhicule et des containers : environ fr. 216'000.00).

Pour l'OI St-Prex

MIKA 280, Mercedes Benz 516 CDI 4x4, véhicule transport de personnes et matériel, fourni par l'ECA avec 1 container inondation et 1 container éclairage, en remplacement de MIKA 67, première génération des TPM.

(Montant du véhicule et des containers environ fr. 216'000.00).

Le SIS a 65 remorques, containers et berces, répartis dans les OI, dont 44 appartiennent à l'ECA et 21 au SIS Morgret :

- Morges : 4 berces, 3 containers et 8 remorques
- St-Prex : 3 containers et 8 remorques
- Denges : 2 containers et 5 remorques
- Dissy : 9 remorques
- Sempremont : 9 remorques
- Senar : 9 remorques
- Vuchi : 5 remorques

L'ECA a fourni, cette année, des nouveaux containers, mais également supprimé des remorques, dont l'utilité n'était plus nécessaire :

- 8 remorques rendues : 1 motopompe, 5 dévidoirs et 2 échelles
- 2 containers dégâts d'eau : 1 pour l'OI St-Prex et 1 pour l'OI Denges
- 2 containers éclairage : 1 pour l'OI St-Prex et 1 pour l'OI Denges
- 1 container barrages pour l'OI St-Prex

Le SIS Morget a fait l'acquisition de divers équipement et matériel, dont voici une partie :

- Bureau électrique pour les permanents (montant environ fr. 7'500.00)
- Berce de transport et porte d'entraînement (montant environ fr. 7'000.00)
- Nettoyeur haute pression Kärcher (montant environ fr. 5'800.00)
- Auto laveuse pour sol (montant environ fr. 5'000.00)
- Défibrillateurs (montant environ fr. 4'000.00)

18. Organes d'intervention

18.1 OI Denges, DPS B – Plt Angelo Convertini, chef de site

Structure et classification

Détachement de Premiers-Secours de catégorie B, intervenant seul pour les alarmes automatiques, les inondations, les alarmes techniques, les sauvetages de personnes dans les ascenseurs, les feux extérieurs et les pollutions de petites envergures.

Organigramme et encadrement

Chef de site	Plt Angelo Convertini
Remplaçant	Cap Luc Giezendanner
Coordination exercices	Lt Michaël Michel
Encadrement	Sgt-C Mathieu Bayet et Sgt-C Gabriel Hodel

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif était de 13 sapeurs

Départs à la retraite

Le Plt Patrizio Rota et le Lt Max di Santolo sont partis à la retraite. Ils sont remerciés chaleureusement pour leur engagement tout au long de leurs carrières de sapeurs-pompiers.

Arrivées au DPS

Mme Sarah Steinhäuslin, MM. Lenaïc Fiaux et Steen Boschetti ont réussi leur première année de la relève DPS (bravo à tous) et Mme Lissa Giacometti, suite à son emménagement sur la commune de Denges, qui intègre le DPS, au vu de son bagage de sapeur-pompier acquis à Genève.

18.2 OI Morges, DPS F – Plt Jérôme Kaelin, chef de site

Structure et classification

Détachement de Premiers-Secours de catégorie F, intervenant seul pour l'ensemble des missions. L'OI Morges intervient sur l'ensemble du territoire pour les feux de bâtiments et les désincarcérations et également en renfort sur le reste du canton sur demande du CTA.

Organigramme et encadrement

Chef de site	Plt Jérôme Kaelin
Remplaçant	Cap Samuel Marchina
Coordination exercices	Lt Gaël Zbinden
Encadrement	Cap Yves-Marc André, Cap Jean-Philippe Küffer, Cap Samuel Marchina, Cap Xavier Reigner, Plt Nicola Desarzens, Plt Davis Goetschmann, Plt Jérôme Kaelin, Plt Gaël Zbinden, Lt Sébastien Bovet, Lt Pascal Germann, Lt Davis Roch, Sgtn Didier Bovet

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif était de 45 sapeurs.

Interventions et faits marquants

Le samedi 15 juin 2019, en fin de journée, l'ensemble du bassin lémanique a été balayé par un violent coup de vent accompagné d'un véritable déluge.

Suite à cet événement, le SIS a été alarmé pour 54 interventions inondations sur l'ensemble du territoire du SIS, ce qui a provoqué la mise en fonction d'un PCA (Poste de Commandement Avancé).

Départs à la retraite

L'Adj Sof Pascal Brahier a donné sa démission après 30 ans de service. Il a désiré prendre sa retraite sapeur-pompier, bien méritée. Le Lt Fabiano Paratore, quant à lui, quitte le SIS pour raison de santé, après 17 ans de service.

Le Lt Jean-Pierre Tripod part après 28 ans de service ainsi que le Cpl Vitalis Hirsman, après 10 ans de service, tous deux pour des raisons professionnelles. Un remerciement chaleureux leur est adressé pour ces nombreuses années d'investissement au service de la population de la région.

18.3 OI St-Prex, DPS B – Plt Cédric Beutler, chef de site

Structure et classification

Détachement de Premiers-Secours de catégorie B, identique à l'OI Denges.

Organigramme et encadrement

Chef section DPS	Plt Cédric Beutler
Remplaçant	Lt Dominique Rupp
Responsable matériel	Lt Joël Tardy
Remplaçant	Lt David Pagot
Responsable formation	Lt Nicola Alberton
Remplaçant	Lt Philippe Dupertuis
Responsable chauffeurs	Lt Thierry Mamin
Remplaçant	Cap Alain Egger
Responsable administration	Sgt Chef Nicolas Houlmann
Remplaçant	Plt Jean-Marc Mérinat

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif était de 20 sapeurs.

18.4 OI Dissy, DAP – Lt Raphaëé Dupuis, chef de site

Structure et classification

Le Détachement d'Appui de Dissy intervient seul pour les assistances sanitaires, les inondations, les alarmes techniques ainsi que les sauvetages de personnes dans les ascenseurs. Pour les feux et les pollutions le DAP est appuyé par le DPS de Morges.

Organigramme et encadrement

Chef de site	Lt Raphaël Dupuis
Remplaçant	Lt Raphaël Zbinden
Responsable matériel	Lt Raphaël Zbinden
Remplaçants	Sap Nathan Turin et Sap Ioan Mones Ruiz
Responsable formation	Lt Raphaël Zbinden

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif était de 49 sapeurs.

18.5 OI Senar, DAP – Cap Olivier Henny, chef de site

Structure et classification

Le Détachement d'Appui de Senage Arenaz est identique à l'OI Dissy dans sa structure et sa classification.

Organigramme et encadrement

Chef de site	Cap Olivier Henny
Remplaçant	Plt Jean-Philippe Amaron
Responsable matériel	Plt Jean-Philippe Amaron
Remplaçants	Lt Patrick Chauet – Lt Alain Rairoux
Fourrier	Lt Gilles Dumuid
Responsable formation	Lt Louis-Henri Delarageaz

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif était de 60 sapeurs.

18.6 OI Vuichi, DAP – Plt Nicolas Desarzens, chef de site

Structure et classification

Le Détachement d'Appui de Vuichi est identique à l'OI Senar dans sa structure et sa classification.

Organigramme et encadrement

Chef de site	Plt Nicolas Desarzens
Remplaçant	Lt Frédéric-A. de Luze
Responsable matériel	Sgt Olivier Vuffray
Responsable formation	Lt Louis-Henri Delarageaz

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif était de 27 sapeurs.

Départs à la retraite

A la fin de l'année, le sapeur Pierre Unternährer et le Cpl Cédric Blaser ont donné leur démission après de nombreuses années de bons et loyaux services.

18.7 Multimédia – Plt Sébastien Pahud

La commission Multimédia a pour but d'assurer et de développer la communication à l'interne et à l'externe du SDIS. Elle s'occupe notamment des relations avec la presse, de la prise de photos, de vidéos et la rédaction d'articles et de contenus à usage interne et externe. Elle gère les ressources informatiques et travaille sur des projets et réflexions plus globaux.



Elle est composée d'une dizaine de membres sous la responsabilité du Plt Sébastien Pahud, secondé par Fabienne Morand. Le groupe couvre aussi les activités du SDIS, anime les comptes Facebook et Instragam, ainsi que le site web du SDIS. Il se rencontre quelques fois par année afin d'assurer l'organisation et la coordination de ses tâches.

19. Nominations 2019 au 1^{er} janvier 2020

Dissy

L'Appointé-Chef Vincent Menoud a été nommé au grade de Caporal

Le Sapeur André Mathias a été nommé au grade d'Appointé-Chef

Denges

Le Sapeur Christian Wagner a été nommé au grade d'Appointé

Morges

Le Sergent-Chef Stéphane Martin a été nommé au grade de Lieutenant

Le Sergent-Chef Pierre-Yves Mottier a été nommé au grade d'Adjudant

Le Caporal Marco Funcasta a été nommé au grade de Sergent

L'Appointé-Chef Eric Bouduban a été nommé au grade de Caporal

St-Prex

Le Sapeur Nathan Turin a été nommé au grade d'Appointé

Sempremont

Le Caporal Charlotte Fighera a été nommée au grade de Sergent

Le Caporal Bastian Pittet a été nommé au grade de Sergent

Le Sapeur Nicolas Walther a été nommé au grade d'Appointé-Chef

Le Sapeur Claude-Alain Cavigioli a été nommé au grade d'Appointé.

Senar

Le Caporal Patrick Kowalski a été nommé au grade de Sergent

Le Sapeur Roger Gros a été nommé au grade d'Appointé-Chef

Etat-Major

Le Premier-Lieutenant Sébastien Pahud a été nommé au grade de Capitaine

Le Premier-Lieutenant Gaël Zbinden a été nommé au grade de Capitaine

Félicitations à tous les nouveaux promus et un grand merci pour leur engagement.

20. Conclusions du commandant – Maj. Thierry Charrey

« Après cette 1^{ère} année à la tête du SIS Morget, un premier bilan s'impose, le service est performant, la capacité opérationnelle est garantie sur l'ensemble de notre secteur d'intervention, la formation est de qualité et les personnes présentes motivées à s'investir.

J'aimerais ici profiter de rappeler la raison d'être à chaque sapeur-pompier, soit celle de secourir la population et ceci avant son propre intérêt. Le respect de la hiérarchie et celui de l'uniforme revêt une grande importance à mes yeux, et ceci pour refléter la meilleure image possible de cette formidable corporation ou l'entraide et le service à autrui priment.

Année particulière également pour mon remplaçant le Cap Yves-Marc André qui quitte la fonction de chef de la formation. Je tiens ici à relever le travail énorme qu'il a accompli durant toutes ces années. Il a permis au SIS Morget d'être reconnu pour son niveau de formation élevé et a transmis la flamme de l'instruction à pas moins de sept nouveaux instructeurs. Cette année, il fêtera son 10^{ème} anniversaire d'instructeur fédéral sapeurs-pompiers.

Je me souviens encore de cette soirée de juin 2009 lors de laquelle nous nous étions retrouvés sous le couvert du musée de la caserne de Morges pour un premier contact. Quel chemin parcouru depuis, et pour nous retrouver dans le même SDIS 10 ans après. Tout simplement merci Yves-Marc pour tout ce que tu as apporté aux sapeurs-pompiers de notre canton.

Enfin je ne pourrais pas terminer ce rapport sans sincèrement vous remercier, officiers, sous-officiers, sapeurs, membres du CODIR, membres des autorités politiques, partenaires pour votre engagement, votre collaboration, la qualité de votre travail et de nos échanges tout au long de l'année. »

PROTECTION CIVILE

1. Activité 2019

Les mots « transition, engagement et collaboration » résument à eux seuls la dynamique qui a dominé l'année 2019.

Transition, car après la réorganisation du bataillon en passant de 7 à 5 compagnies et par l'introduction des nouveaux règlements de la Protection Civile Vaudoise, il a fallu passer d'un ancien modèle de fonctionnement à un nouveau modèle. Cette transition s'est bien déroulée et les résultats ainsi obtenus sont aujourd'hui très positifs. Les changements ainsi amorcés en 2019 permettront d'introduire de nouvelles pratiques en 2020, à savoir :

- Le « lissage » des cours de répétition de l'ensemble des compagnies des bataillons vaudois afin de garantir une compagnie de service (compagnie d'alarme) durant l'ensemble des semaines de l'année.
- L'introduction des conventions sur les objectifs des cours de répétition et inspection par la division PCi VD de ces derniers.

Engagement, car le bataillon aura été fortement sollicité en 2019 par 5 interventions en faveur de la collectivité et des engagements en situation d'urgence. Ces engagements auront été réalisés avec professionnalisme et diligence par les miliciens et professionnels de la Protection Civile du District de Morges.

Collaboration, car que ce soit dans les activités quotidiennes, en exercice ou en engagement, il faut souligner les rapports exemplaires que le bataillon entretient avec les communes du District et les partenaires sécuritaires.

L'année 2019 aura été également marquée par la deuxième phase d'actions de renouvellement du matériel de la PCi vaudoise, débutée en 2018 et par la distribution de manuels et supports d'instruction.

Le matériel touché en 2019 comprend :

- De nouveaux casques répondant aux normes de sécurité actuelles pour les astreints de la compagnie 1FIR ;
- Des sacs pour le transport de l'équipement pour les astreints de la compagnie 1FIRM
- 48 lots de radio Polycon TPH 900 ;
- Document « antichute » garantissant la sécurité au travail à la protection civile ;
- Document « conduite » dirigeant des astreints de la protection civile ;
- Bloc de formulaires pour l'élaboration de concept de sécurité.

Sur un plan régional, ils ont également travaillé à l'amélioration et à l'efficacité de leurs missions par :

- L'acquisition de 2 véhicules polyvalents tout terrain ;
- Du mobilier pour la caserne de St-Prex dont le complément de casiers pour la FIR ;
- Une parabole pour les liaisons satellite de la Pce ;
- Du matériel de suivi de situation pour la salle de conduite de la caserne ;
- Une infrastructure adaptée à l'instruction de l'antichute.



La standardisation des objectifs des cours de répétition permet de présenter les activités de la compagnie de manière généralisée ou au niveau de détachement et engagement spécifique ayant eu lieu durant l'année écoulée. C'est donc 3969 jours de service que le bataillon a réalisé en 2019.

Les 5 compagnies ont toutes fait service en 2019 selon le standard suivant : un rapport préparatoire d'une journée, deux jours de cours de cadres et 5 jours de cours de répétition.

Les objectifs de formation édictés par la Division PCi ont été introduits dans le programme de formation continue de nos compagnies à savoir :

- Formation sur le concept télématique cantonal avec l'intégration des nouvelles Radios Polycom TPH 900 ;
- Formation au matériel antichute de 50% l'effectif du bataillon ;
- Formation de 60% de l'effectif du bataillon à la régularisation du trafic routier dans un carrefour ou un giratoire ;
- 100% de l'effectif à la gestion d'un poste de circulation alternée. Les objectifs fixés pour le bataillon ont complété le programme cantonal avec les formations suivantes :
 - Formation continue au 1^{er} secours avec l'accent mis sur la réanimation cardiopulmonaire et l'utilisation du défibrillateur semi-automatique ;
 - Formation à la lutte contre les crues et les inondations ;
 - Formation aux techniques de poliorcétique ;
 - Maintien des compétences spécifiques au socle de base par domaine de la PCi.



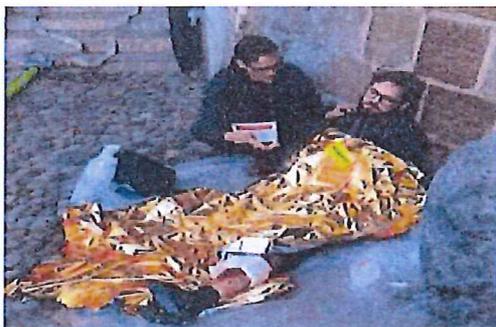
La compagnie 5 a réalisé le contrôle périodique des abris des communes de Ferreyres, Moiry, Chevilly, Dizy, Cossonay, La Chaux, Cuarnens, L'Isle et Mont-la-Ville. Le personnel a également poursuivi la constitution des quelques 3235 dossiers d'abris pour le district.

En 2019, seul un groupe de *la compagnie 6* a réalisé un travail au profit de la commune de Saint-Livres. Le chemin d'accès à l'ancienne glacière naturelle du Pré de Saint-Livres ainsi que les 4 barrières de sécurisation du gouffre ont ainsi été réparés et renforcés.

La compagnie 4 a, dans le cadre d'un exercice de section, procédé à l'accueil et la prise en charge, dans le poste de commandement du Cherrat à St-Prex, de 26 résidents d'un EMS de la région pour la journée.

La compagnie 1 FIR (Formation d'Intervention Régionale) a été engagée selon les mêmes prescriptions d'instruction que le reste du bataillon. Un groupe de la compagnie a été engagé pour l'exercice de la Police Cantonale (« Blackout »). Ce dernier a permis de tester l'alimentation en électricité de l'antenne relais Polycom du Signal de Bougy, mission qui est confiée à la PCi en collaboration avec le service technique de la Police Cantonale pour l'ensemble des antennes du Canton en cas de panne de courant. Cinquante hommes de la compagnie ont également participé à un exercice cantonal, dans la Forêt du Grand Risoux à la Vallée, afin de tester les procédures d'intervention en cas d'épizootie de Peste Porcine Africaine (PPA). Cet exercice, conduite par la division PCi VD, a regroupé les ORPC du Gros-de-Vaud et de Morges ainsi que le détachement cantonal et la direction des affaires vétérinaires de l'Etat de Vaud. Pour terminer, la compagnie a participé à un exercice de grande ampleur qui impliquait l'ensemble de la chaîne sécuritaire locale.

Cet exercice, nommé « Synergia » avait pour but premier de travailler et tester les synergies entre les acteurs sécuritaires sur la thématique d'un incendie touchant le Château de Morges. Cet exercice, qui aura mobilisé 135 intervenants provenant des services de la Police Région Morges (PRM), du SIS Morget, du Centre de Secours d'Urgence (CSU) Morges-Aubonne, du Détachement du Poste Médical Avancé (DPMA), de la Protection Civile, de la Ville de Morges et du personnel des musées du Château, aura permis de tester 3 objectifs :



- Evacuation du musée avec la participation d'un groupe de 45 figurants provenant de la PCi, extinction et sauvetage.
- Prise en charge des personnes impliquées valides et blessées
- Evacuation d'une salle de musée et prise en charge de la collection par les spécialistes de la Protection des Biens Culturels (PBC) de la PCi et du musée.

Cet exercice, qui aura été une première régionale de par son ampleur, fut un succès qui aura permis de construire de solides passerelles entre les services sécuritaires régionaux et le personnel des musées du Château.

Il aura également permis de tester une intervention PBC au Château dans des conditions les plus proches possible de la réalité.

De plus, l'exercice a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique grâce à une collaboration dynamique avec le service de communication de la ville de Morges. La population a pu ainsi découvrir l'exercice grâce à la RTS et à La Télé qui ont consacré un reportage aux journaux télévisés du 12h45 et respectivement du 19h00 pour La Télé. La radio Lausanne FM et les journaux de Morges et de La Côte ont également suivi l'exercice.

Un film a, pour finir, été tourné par une équipe de caméraman mixte provenant du détachement presse et médias du SIS Morget et de la PCi. C'est grâce au travail des astreints du détachement presse et médias, sous le commandement du capitaine Alain Delaloye, que le rapport d'activité est illustré par des photos et que le site internet et la page Facebook sont rendus aussi dynamiques (www.pci-district-morges.ch).



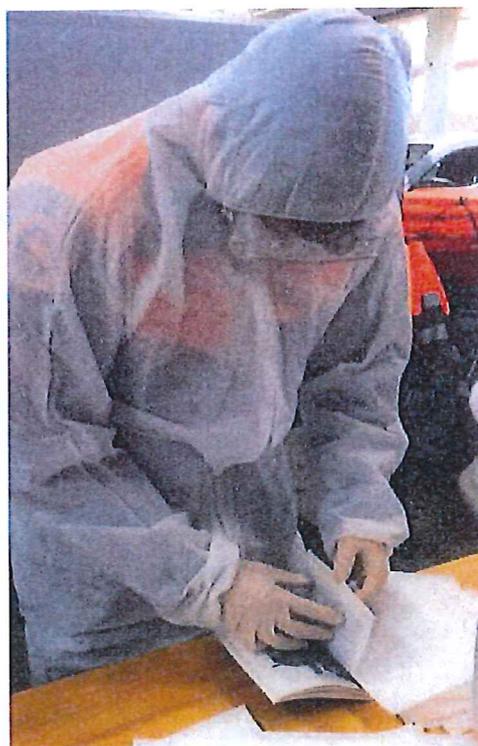
L'ORPC a eu l'honneur de recevoir l'émission radiophonique de la 1^{ère} « Les Dicodeurs » pour un enregistrement à la caserne de St-Prex. Ce sont « Les Dicodeurs » Frédéric Gérard, Vincent Kohler, Pascale Vincent et Eric Constantin, sous la direction de l'animatrice Laurence Bisang, qui ont mis à l'honneur la PCi du District de Morges durant la semaine du 14 au 19 janvier. Avec plus de 180'000 auditeurs, cet événement totalement

atypique aura été une très bonne opération de communication.

Le service de la Protection des Biens Culturels a poursuivi ses activités de recensement des biens au profit des communes de Chigny, Denens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Câteau et du musée militaire vaudois du Château de Morges.

Les fiches d'évacuation de ces différents sites ont également été créées. Elles ont pour but de permettre aux sapeurs-pompiers d'évacuer et de mettre en lieu sûr les biens recensés lors d'un sinistre et ceci avant l'arrivée des spécialistes de la Protection des Biens Culturels de la PCi.

Les spécialistes de la PBC ont également suivi une formation sur la conservation des livres mouillés ou en partie détruits par le feu. Cette formation, délivrée par Mme Maria Shazar de la bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne, a permis aux spécialistes de la PBC d'augmenter leurs connaissances sur une problématique très spécifique et ceci en perspective de l'exercice SYNERGIA.



L'Etat-Major a également été engagé avec l'Etat-Major de crise de la ville de Morges pour des formations et un exercice sur la thématique d'un glissement de terrain.



Cet Etat-Major, existant depuis 2015, permet aux cadres des services de la ville de Morges et aux partenaires sécuritaires de la PRM, du SIS Morget et de la PCi de collaborer et de s'exercer ensemble à la gestion d'une crise.

Les spécialistes de la protection ABC (Atomic, Biologique et Chimique) ont travaillé à la révision et à l'amélioration du concept de distribution des comprimés d'iode à la population en cas d'accident ou d'événement atomique, nucléaire ou radiologique. Ces comprimés, stockés, doivent être pris par la population dans un délai de 12 heures après l'événement. Ils ont pour fonction de protéger la glande thyroïde contre l'iode 131 radioactif. Une absence de protection peut provoquer un cancer de la glande thyroïde.

Comme chaque année en mars, l'école de formation de base de 8 sapeurs-pompiers a nécessité la préparation de 200 meus sur deux jours à la caserne de St-Prex par un détachement de cuisine de la PCi.

Le bataillon a également été fortement sollicité pour 5 interventions en faveur de la collectivité (IFC) :

Le jeudi 02 mai 2019



La compagnie 4 a été engagée, en collaboration avec la PRM, à la sécurisation de l'arrivée de la 2^{ème} étape de cyclisme du Tour de Romandie qui reliait Le Locle à Morges.

Le lundi 06 mai 2019



C'est la marche à travers Morges « Morges Bouge » qui a nécessité l'engagement d'astreints en appui de la PRM avec des missions de facilitateurs pour les passages pétiens empruntés par le parcours de la marche.

Le samedi 1^{er} juin 2019

La compagnie 6 a été engagée pour l'arrivée de la 2^{ème} étape de cyclisme du Tour du Pays de Vaud qui reliait Cugy à Bière et le contre-la-montre qui s'est également tenu à Bière le même jour. La compagnie a assumé des missions de montage et démontage d'infrastructures, de gestion du trafic et de sécurisation du parcours de la course.

Le samedi 15 juin 2019

La compagnie 1 (FIR) a travaillé au succès de la journée des communes vaudoises à Cossonay. Des missions de montage et démontage d'infrastructures ont été confiées à la compagnie ainsi que des missions de gestion du trafic, de sécurité et de ravitaillement durant la journée de l'UCV.

Du 25 au 30 juillet 2019

La 12^{ème} édition de la Fête des Vignerons (FEVI) depuis 1797 a mobilisé l'ensemble de la Protection Civile Vaudoise avec plus de 6'000 jours de service effectués par les astreints pour des missions de montage et démontage des infrastructures et de sécurité durant la manifestation. Pour le bataillon, c'est 110 astreints sous la conduite du capitaine Damien Baumgartner qui ont rejoint la Riviera pour une subordination d'une semaine à une compagnie du bataillon du District Riviera-Pays d'Enhaut.

Une partie de la compagnie 7 a également été engagée, durant son cours de répétition du mois d'août, au profit de missions de démontage des infrastructures de la fête.

La Protection civile s'entraîne, exerce et renforce les connaissances de ses astreints afin d'être prête le jour où elle est alarmée. Ils ont le devoir de répondre à toutes sollicitations d'urgence avec professionnalisme et efficacité.

L'année 2019 a étrangement ressemblé à l'année 2018. En effet, le 15 juin, d'importants orages ont provoqué de nombreuses inondations dans le canton. Tout le monde se rappelle de ces images spectaculaires des rues de Cossonay transformées en quelques minutes en torrent le jour de la manifestation de l'UCV. Ils ont été engagés pour la construction d'un muret en sacs de sable pour protéger un commerce à Cottens.

Avec les très fortes chaleurs de l'été, le plan canicule a été déclenché du 25 au 28 juin 2019. Un détachement de la PCi a appuyé les communes qui les ont sollicités pour réaliser les visites à domicile des personnes considérées à risque.

Le 09 octobre 2019, 49 astreints ont été engagés, à la demande de la Police Cantonale, pour la mise en place de 5 plans de délestage de l'autoroute A1 de 12h00 à 20h00 suite à un accident de circulation mortel à Morges.

Tous ces engagements, que ce soit en exercice ou en situation réelle, que ce soit des manifestations ou des cours de répétitions, n'auraient pas été possible dans le concours des miliciens, le cœur et la raison d'être de l'organisation, sans les professionnels de la PCi du District de Morges et sans le soutien infaillible des autorités politiques du District. Que ce soient les 62 délégués de l'assemblée régionale, sous la présidence en 2019 de M. Jean Barbey, ou les 7 membres du Comité de direction, sous la présidence de M. Philippe Guillemain, ils ont pu compter sur un soutien actif et une disponibilité exemplaire.

« Se donner les moyens d'avoir une Protection civile efficiente tout en maîtrisant les coûts » est devenu l'adage de l'organisation.

2. Objectifs 2020

La PCi du District de Morges poursuivra sereinement son chemin en 2020 avec la réalisation des objectifs de formation fixés par la division PCi du SSCM :

Plusieurs interventions en faveur de la collectivité vont se dérouler durant l'année. C'est ainsi que d'avril à septembre, le bataillon va travailler au profit de :

- Gestion et conduite des CR : les service d'instruction des ORPC sont organisés et conduits par la milice ;
- Rythme de conduite : le rythme de conduite décrit dans la document « Instruction » est suivi,
- Intégration du concept télématique cantonal : chaque astreint de la PCi VD s'intègre de manière autonome à un réseau télématique mis en place, avec les stations Polyconn reçues ;
- Technique de commandement : les techniques de commandement de la documentation « Commandement » appliquées par tous sont les échelons concernés ;
- Création et d'exercice : commandant de direction chaque compagnie crée et dirige un exercice de sct lors de son CR.

3. Dispositions pénales

Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des infractions !

Malheureusement, chaque année il faut avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation.

Lorsqu'un astreint ne fait par parvenir son livret de service à l'office dans les délais, et après trois avertissements, le dossier est transmis pour dénonciation à la Préfecture.

Lors d'une première absence à un cours de répétition, un courrier d'avertissement est adressé à l'astreint.

Lors de la deuxième absence, son dossier est transmis au SSCM pour dénonciation au Procureur général du canton de Vaud.

En 2019, il y a eu :

- 34 avertissements
- 13 dénonciations.





M. Jean-Marie COLLE

GESTION DES DECHETS

URBANISME

AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE

ASSOCIATIONS

TEMPLES ET CULTES

REGION MORGES

Pages 108 à 124

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA

Notre commune est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996 à hauteur de quelques pourcents, car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre commune est indirectement propriétaire de Tridel SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion Valorsa qui est en actionnaire à hauteur de 36.03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètre Gedrel, Sadec et Strid.

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. Valorsa devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, les biodéchets, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages, avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

En 2019, notre commune a bénéficié de la logistique de Valorsa pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou écrasés sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. Valorsa est venu collecter dans notre commune les déchets spéciaux, sachant qu'il y en a environ 1.5 kg par personne et par an. Nos enfants ont pu profiter de cours sur les déchets au sein de leur école, via des animatrices déléguées par Cosedec-Valorsa gratuitement dans les établissements scolaires. Pour aider notre population à comprendre la problématique des déchets, Valorsa a tenu des stands au Comptoir d'Echallens et à l'Expo de Coss. Notre commune a aussi participé à la Campagne cantonale de communication des périmètres, donc de Valorsa, avec les affiches contre le littering des automobilistes.

2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa SA. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

		2019 En tonnes facturées par Valorsa	2019 Destination	2019 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'571	Tridel	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'207	Tridel	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'862	Tridel	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'724	Incinérateur de Epura / Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'326	Papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'367	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	348	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	248	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	962	GZM	Energie

Les principaux types de déchets traités directement ou indirectement par Valorsa SA en 2019 pour notre commune sont :

Ordures ménagères

Elles sont acheminées directement par train vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne ou directement sur leur site principal à Penthaz.

Encombrants

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 lt ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Papier et carton

Le papier et le carton collectés dans les communes du périmètre Valorsa SA sont acheminés soit :

- Dans une entreprise régionale spécialisée (Papirec)
- Directement auprès des cartonneries et papeteries suisses alémaniques

Verre

Les bennes sont vidées sur le site de Valorsa SA puis, en fonction du marché, le verre est rechargé dans des camions pour être acheminé principalement vers la verrerie de St-Prex.

Huiles

Une fois chez Valorsa, les huiles sont acheminées chez CRIDEC à Eclépens pour une destruction conforme à la législation et aux filières spécifiques.

D'autres classes de déchets sont également collectées pour notre commune par d'autres entreprises dont les plus importantes sont :

Déchets compostables

C'est l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny qui collecte et traite par méthanisation nos déchets verts de notre lieu de collecte « Les Eterpys » et de la benne verte de la Voirie ainsi que ceux collectés porte-à-porte. Les déchets verts sont des déchets organiques compostables valorisables selon différentes techniques.

Ferraille, fer blanc et aluminium

Récolté par Henry Transports SA puis traité par Sirec ou Goutte SA.

PET

Récolté par PET Recycling.

En 2019, nous avons été remerciés par PET Recycling Schweiz pour notre engagement dans la collecte de bouteilles à boisson en PET. C'est ainsi 6'171 kilos qui ont été recyclés sur notre territoire, soit 224' bouteilles.

Vêtements usagés

En pratiquant une collecte écologique des vieux textiles pour les trier et les valoriser, Texaid offre une seconde vie aux vêtements, aux chaussures et aux textiles domestiques usagés. En 2019, ce sont 7'009 kilos qui ont été récoltés sur notre territoire par cet organisme.

3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune

	2017	2018	2019
Ordures ménagères	166 to	168 to	165 to
Déchets encombrants	57 to	14 to	12 to
Biodéchets (compostables méthanisables)	340 to	245 to	267 to
Bois	1 to	14 to	17 to
Déchets inertes	4 to	13 to	6 to
Métaux (alu, fer blanc inclus)	8 to	9 to	8 to
Verres	51 to	60 to	58 to
Papier / Cartons	98 to	96 to	87 to

4. Baisse des prix

Vous n'êtes pas sans savoir que si les matières premières circulent à travers le monde, il en va de même des matières premières secondaires qui proviennent du recyclage des déchets. Depuis de nombreuses années, les pays occidentaux envoyaient leurs déchets récupérés se faire recycler sur les pays asiatiques. Depuis 1 an, la Chine, puis l'Inde, puis tous ces pays ont fait des contrôles de qualité, puis ont fermé leurs frontières à ces importations. Qualité, quantités et récupérations nationales ont abrogé la possibilité d'écouler nos déchets vers ces destinations. Dès lors, le marché européen est totalement statué de déchets et dans l'incapacité de les recycler, puisqu'une grande partie des machines ont été démantelées. Ces relations purement commerciales ont affecté les prix qui chutent de mois en mois, tant sur le papier, le carton que toutes les sortes de ferrailles.

URBANISME

1. PALM : Etat de la mise en oeuvre

Pour l'agglomération de Morges, par rapport au bilan 2018, l'année 2019 n'a pas permis d'engager la mise en œuvre de nouvelles mesures. Au 31 décembre, ce sont donc 31 mesures qui font l'objet d'études en cours, dont 9 nouvelles mesures retenues dans le cadre du rapport PALM 2016. Trois mesures ont néanmoins pu être finalisées l'année dernière dans la région morgienne, permettant de toucher le solde des subventions fédérales.

Parmi ces mesures, on peut notamment citer la première étape visant à mettre en place, dans les transports publics, d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) finalisée par les MBC. Elle sera suivie d'une phase visant à équiper les arrêts de borne permettant d'informer les voyageurs de l'heure d'arrivée des prochains bus.

Les deux autres mesures concernent des travaux sur le réseau routier en ville de Morges. Ces dernières concernant le réaménagement des arrêts de bus Bochet, Rioud-Bosson et Bonjran ainsi que l'amélioration du revêtement et de la signalisation sur le chemin de la Morgette, facilitant ainsi la circulation des cyclistes.

2. Avancement des plans de quartier

« Les Marais »

Ce nouveau quartier se trouve à l'entrée du village de Denges, côté gare, au chemin de la Crosette (en face du fitness Harmony). Lors de l'année écoulée, la construction des bâtiments a bien avancé et a permis de se rendre compte du futur rendu final de cette nouvelle zone d'habitation et de son architecture. Les premiers appartements seront disponibles début 2020.

« Les Ochettes »

A proximité de la gare et du bourg de Denges, le plan de quartier « Les Ochettes » définit cette nouvelle zone d'habitation de forte densité qui permettra la réalisation de petits commerces, d'activités tertiaires, et de logement. En 2019, la municipalité a avancé dans la préparation au lancement de la première étape (aire de construction A) en soumettant un préavis au Conseil communal proposant de limiter les surfaces de plancher dédiés aux commerces et aux activités à 600 m² de SPD au lieu des 1'200 m² prévu au départ. Dans le même objectif, la municipalité a soumis en juin 2019, un deuxième préavis qui comportait la vente des parcelles communales 117 et 118 faisant partie du plan de quartier ainsi que la construction d'un parking public souterrain dans les futurs bâtiments.

Les deux préavis ont été acceptés et permettront de faire avancer le démarrage de la première étape.

AFFAIRES SOCIALES

1. ARASMAC (Association Régionale pour les Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay)

1.1 Statuts

L'ARASMAC est une association de communes au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes. Elle est composée des 62 communes du district de Morges qui affiche environ 80'000 habitants. Chaque commune est représentée par un membre de sa municipalité, délégué au Conseil intercommunal (législatif). Le Comité de direction (exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un(e) président(e), élus par le Conseil, pour la durée de la législature.

1.2 Buts principaux

L'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations des communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), AAS.

En d'autres mots :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement
- Veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers les objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légaux et politiques
- Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région
- Prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

L'association a aussi pour but optionnel, au sens de l'art. 112, al. 2 in fine LC :

- L'accueil de jour des enfants
- Le réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)
- L'accueil familial de jour (AFJ)

1.3 Conseil intercommunal

Trois séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en 2019 :

1.3.1 Jeudi 09 mai 2019 à Aubonnes

- Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
- Préavis n° 1/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA. Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires / UAPE La Parent'Aise à Echandens, 12 places parascolaires / UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne, 12 places parascolaires / UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, 12 places parascolaires » - adopté à l'unanimité.
- Préavis n° 2/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA. UAPE Marais'Cré à Gimel, 36 places parascolaires » - adopté à l'unanimité.

1.3.2 Jeudi 20 juin 2019 à Féchy

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux ARASMAC
- Approbation du rapport de gestion 2019 – adopté à l'unanimité.
- Préavis n° 3/06.2019 « Comptes de l'exercice 2018 » - adopté à l'unanimité
- Elections statutaires du Président, Vice-président et Scrutateurs : M. Sutter est élu tacitement par acclamation comme Président du Conseil intercommunale ; M. Dubois est élu tacitement comme Vice-président ; comme scrutatrices, Mme Sandrine Verardo accepte de poursuivre son mandat et Mme Gabrielle Jan-Guinard, suite à sa candidature et n'ayant pas d'autre candidat est élue tacitement.
- Nomination d'un(e) membre au CODIR en remplacement de Mme Carine Tinguely, démissionnaire. M. Anthony Hennard est élu tacitement par acclamation à ce poste.

1.3.3 Jeudi 26 septembre 2019 à Tolochenaz

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux ARASMAC
- Préavis n° 4/09.2019 : Budget 2020 – adopté à l'unanimité.

SANTE PUBLIQUE

Plan canicule

Définition

Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse, un avis canicule est émis par Météo suisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Depuis 2009, le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec la Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), celui des Institutions et de la Sécurité (DIS), les acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire ainsi que Météo Suisse réunis dans le Groupe alerte canicule.

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

Le rôle des communes

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS, lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante ».

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de chaleur sur la santé.

Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale – sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval en leur permettant de fonctionner normalement sans prêter les activités de soins destinés aux autres patients.

La démarche inclut, pour les communes, une étape préparatoire d'identification des personnes vulnérables non connues des Centres médico-sociaux (basée sur une annonce volontaire et sur des critères de vulnérabilité, principalement l'âge avancé), et de recrutement/formation de visiteurs communautaires.

Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner ces visiteurs pour des activités concrètes au domicile des personnes à risque (visites et/ou appels téléphoniques).

La mission des visiteurs est la suivante :

- Prise de contact téléphonique
- Passage régulier à domicile
- Vérification de l'état de santé
- S'assurer que la personne s'hydrate bien
- Vérification de la température du logement.

En cas de doute ou de problème, le visiteur en informe immédiatement la commune.

En 2019, une alerte a été déclenchée du 24 au 30 juin.

ASSOCIATIONS

1. UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Pirates »

Cette structure est entièrement gérée par l'Association pour la création et la gestion de l'UAPE « Les Pirates » (association à but non lucratif).

L'UAPE est ouverte 5 jours par semaine et la fréquentation pour 2019 se répartit comme ci-dessous :

Jours	Matin	Midi	Après-midi 14h-15h30	Après-midi Dès 15h30
Lundi	12	43	4	23
Mardi	22	48	7	28
Mercredi	7	12	9	9
Jeudi	12	37	5	18
Vendredi	12	36	5	16

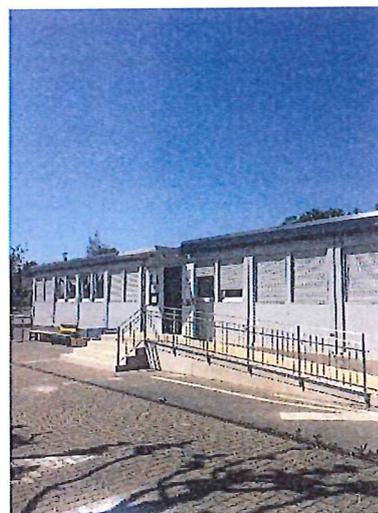
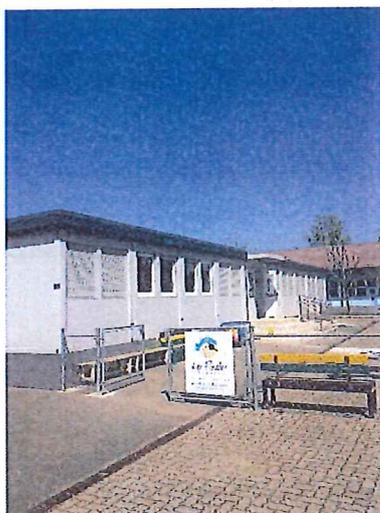
L'autorisation d'exploiter issue de l'Office d'accueil de jour des enfants permet d'accueillir dans la structure jusqu'à 48 enfants, soit 24 le matin, 48 à midi et 24 l'après-midi.

L'UAPE « Les Pirates » propose le centre aéré qui, pour 2019, a été ouvert 5 semaines, soit : 1 à Pâques, 1 en juillet, 2 en août et 1 en automne.

L'UAPE fait partie intégrante du réseau AJEMA géré par l'ARASMAC.

En août 2019, l'UAPE « Les Pirates » a fêté ses 10 ans d'existence. L'assemblée constitutive de l'association pour une UAPE a Denges a eu lieu en août 2008 sous l'impulsion de quelques parents de notre commune, soucieux de proposer un lieu d'accueil pour nos écoliers. A la rentrée scolaire d'août 2009, dans 6 containers aménagés, à côté du collège de la Crosette, la nouvelle UAPE a pu accueillir ses premiers enfants.

En début d'année, le Conseil communal a accepté le préavis demandant un crédit de fr. 421'000.00 pour la mise en place de nouveaux locaux pour cette association. Les conseillers ont décidé de suivre la municipalité sur cette acquisition nécessaire pour la commune.



Les containers installés il y a une dizaine d'années ont été remplacés par des nouveaux, le temps que de nouvelles réflexions se fassent pour intégrer l'unité d'accueil de jour dans le futur agrandissement du collège.

En décembre 2019, l'inauguration de ces nouveaux locaux, 20 modules neufs, qui peuvent accueillir jusqu'à 48 enfants, a été officialisée par une soirée à laquelle ont participé les enfants, les parents, le comité de l'UAPE ainsi qu'une délégation municipale.

2. Soleil d'Automne

Au 31 décembre 2019, sous la responsabilité des animatrices, Mmes Michèle Reymond et Françoise Lasser, l'effectif des Aînés de Denges compte 214 personnes.

Le but de ce club est d'organiser des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés. Les différentes animations sont organisées en étroite collaboration avec les comités de Lonay, Bremblens et Echandens.

A la rentrée 2019, les comités de Lonay et Bremblens ont décidé de quitter l'association intercommunale afin d'organiser leurs activités séparément. Il devenait difficile pour ces deux communes d'organiser certaines sorties communes dans le devoir de refuser un nombre de leurs habitants. Les responsables d'Echandens et Denges continueront à travailler ensemble pour l'organisation de leur programme actuel.

Toutefois, Echandens et Denges n'ont pas manqués de souffler leur 50 bougies fêtant ainsi leur anniversaire du groupement des séniors « Soleil d'Automne ». Une pérennité qui est assurée par des bénévoles très motivés qui, à cette occasion, ont organisé un repas le 31 octobre dans la nouvelle salle communale des Utins à Echandens.



150 personnes ont participé à cet événement. Cette journée était couronnée d'une très belle ambiance, puisque l'animation était assurée par le Vufflens Jazz Band. Un grand merci aux organisatrices.

Durant cette année, nos aînés se sont vus offrir un programme très varié tout au long de l'année :

- Repas des Aînés à Lonay
- Thé animation avec « Humour et chansons d'ici » à Lonay
- Loto surprise à la salle communale à Bremblens
- Course annuelle : visite du musée de la confrérie des vigneron et visite de Fribourg et de ses environs
- 50^{ème} anniversaire de la création de Soleil d'Automne
- Conférence « L'Himalaya en moto » par M. Gervasi
- Rencontre de l'Avent des Aînés avec Irma la Glousse (orgue de Barbarie) suivi d'un souper vaudois

A ce programme, il y a lieu d'ajouter les divers « après-midi Jeux » à la Salle des Jardins de Denges qui sont toujours très appréciés.

3. Pro Senectute

Le projet de l'association Pro Senectute Vaud « Table au Bistrot » encourage la création de tables conviviales dans les villages car cette prestation privilégie les contacts de proximité et rythme le quotidien des seniors, qui peuvent ainsi déguster un menu équilibré et en bonne compagnie.

Depuis 2017, Mme Andrée Rosat, bénévole de Pro Senectute Vaud et habitante de Denges, accueille chaque mois une dizaine de convives au Café des Amis de Denges.

Pour prévenir l'isolement des personnes âgées, Pro Senectute Vaud leur donne la possibilité de manger régulièrement un repas équilibré chez des bénévoles ou au restaurant.

Le prix par personne est de fr. 18.00 pour le plat du jour, café compris. Ces rencontres connaissent un grand succès.

En fin d'année un menu spécial de fêtes a été servi aux participants de la dernière édition de l'année.

4. Nonagénaires

Pour les personnes ayant 90 ans, notre commune offre pendant une année, tous les 15 jours, à partir du jour de leur anniversaire, soit des bouteilles de vin, soit des fleurs, soit du chocolat. Le choix est laissé libre à chaque personne.

En 2019, nous avons eu trois nonagénaires : Mesdames Anita Roulin et Jacqueline Favre et Monsieur Robert Blanc.



Mme Anita Roulin



Mme Jacqueline Favre



M. Robert Blanc

TEMPLES ET CULTES

1. Recensement

Notre commune compte au 1^{er} octobre 2019 :

- 453 protestants
- 507 catholiques
- 631 autres confessions ou sans confession

2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges

La Paroisse catholique de Morges compte 28 communes incluant les communautés d'Apples-Bière et de Préverenges.

Lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2019, les délégués des communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges ont accepté les comptes 2018 ainsi que le budget 2020. Lors de cette séance et comme chaque dernière assemblée, une présentation de l'avancement des travaux de rénovation de l'église de Morges a été faite. En effet, de lourds travaux de rénovation intérieurs et extérieurs ont été entrepris en 2017 et se sont achevés en 2019.

La Paroisse remercie les communes de leur soutien à la vie de la Paroisse mais également aux efforts consentis pour permettre la rénovation de l'église.

Chaque année, la Paroisse catholique organise « Paroisse en Fête » qui se déroule à Beausobre. Elle a eu lieu le 06 octobre 2019.

3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens

Sont aussi membre de la paroisse, les communes d'Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Echandens, Denges en plus de Lonay, Préverenges et Vullierens.

Deux séances paroissiales ont eu lieu en 2019 :

3.1 - 24 mars 2019 à Aclens

42 personnes étaient présentes et lors de cette séance, différentes perspectives et projets de la paroisse ont été abordés dont vous trouverez un résumé ci-dessous :

- Rapport de législature : M. Jean-Charles Mignot revient sur la législature qui se termine, mais avant il nous dit que les bons et les moins bons moments vécus en paroisse : il y a eu les découvertes de nouveaux villages de la paroisse avec les balades, les repas à Vullierens, puis Aclens couronnés de succès.

Les soirées contes, le culte des récoltes, les cultes sur les miracles. Les fêtes d'Abbaye et du village de Préverenges et Denges.

- Présentation des comptes 2018 : Pour la paroisse en général, M. François Maendly souligne avec fierté qu'il y a eu un bénéfice de fr. 10'491.98 dû en partie à la baisse des contributions cantonales et régionales. Le bilan a augmenté de 4%. Les fonds attribués au centre paroissial ne sont plus que de fr. 14'000.00. Les offrandes ont augmenté, pas de legs en 2019, la fête de Préverenges a rapporté environ fr. 1'000.00. Le résultat positif est de fr. 12'487.04, alors qu'il était négatif de moins de fr. 2'872.12 en 2017.
- Rapport de la commission de gestion et approbation des comptes : M. Gloor lit le rapport. Les comptes sont acceptés à l'unanimité avec remerciements et décharge au caissier, au Conseil paroissiale et à la commission de gestion.
- Election du bureau de l'assemblée paroissiale : pas de nouvelle candidature. Sont élus à main levée avec 40 voix : M. Gabriel Clerc, président ; M. Philippe Martin, vice-président et Mme Janine Loup, secrétaire.
- Passation de pouvoir au nouveau bureau : M. Philippe Diserens sortant remercie le vice-président et la secrétaire, le Conseil paroissial et l'assemblée de paroisse pour leur confiance.
- Election du Conseil paroissial au bulletin secret : sur les 10 postes à repourvoir, sont élus par 42 voix, les 8 candidats déclarés suivants : Mme Ruth Bohner, M. Peter Buser, Mme Monika Cuendet, M. Ronald Lussi, M. François Maendly, M. Jean-Jacques Mercier, M. Jean-Charles Mignot et M. Daniel Ruchat.
- Election de la commission de gestion de 3 membres : M. Jean-Luc Andreae souhaite se retirer. Seul 2 candidats se sont présentés. Le vice-président demande si quelqu'un désire compléter l'équipe et M. Jean Martin se propose. Les 3 élus à main levée avec 40 voix sont donc : M. Bernard Glor, M. Jean Fiaux et M. Jean Martin.
- Election des délégués à l'assemblée régionale : sont élus à main levée par 41 voix : Mme Barbara Buser, Mme Monika Cuendet, Mme Ira Jaillet, Mme Claudine Masson-Neal, M. Jean-François Morier et M. Jean-Charles Mignot.

3.2 – 27 novembre 2019 à Romanel-sur-Morges

31 personnes étaient présentes et les sujets suivants ont été abordés :

- Mme Ira Jaillet communique les perspectives et les événements 2020 de la Paroisse : cultes à renouveler, collaboration avec la Paroisse de Morges-Echichens, devenir encore plus polyvalents. Elle ira rejoindre le Conseil régional
- Finances de la Paroisse : M. François Maendly présente les comptes. Il s'agit d'un pointage de l'état des finances à fin octobre 2019. Bilan sain avec un capital de fr. 83'000.00, réparti en divers fonds. Les dons ont diminué d'environ 10% par rapport au 31 octobre 2018. Seules les recettes de ventes et bazar ont augmenté. Les charges sont quasi incompressibles et pourraient encore augmenter d'ici la fin de l'année. M. Maendly comment les différents points. Résultats pas très encourageant à ce stade.

- Budget 2020 : M. Maendly communique le budget. Charges à fr. 95'795.00, produits à fr. 87'100.00, soit une perte de fr. 8'695.00, Le budget proposé est réaliste : les recettes sont évaluées prudemment, les charges sont incompressibles. Une perte d'environ fr. 9'000.00 est budgétée. La commission propose d'approuver le budget tel que présenté. Le budget 2020 est accepté à l'unanimité.
- 50 ans du Centre paroissial du 19 au 21 juin 2020 : le comité formé d'une délégation du Conseil de paroisse (Ira Jaillet et Jean-Charles Mignot) et du Centre paroissial (Michèle Meyer et François Bonzon) vont s'occuper de préparer cet anniversaire.

Le traditionnel repas du Souper Saucisses a eu lieu en date du 09 novembre 2019.

REGION MORGES

1. Introduction

Le schéma directeur de la région Morges (Région Morges) a été élaboré d'entente entre les communes, la région et l'Etat dans le but de définir une meilleure coordination de l'aménagement du territoire et de la planification des transports à l'échelle de la région. Il s'intègre et reprend les principes du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Toutes les communes de la région morgienne partagent des intérêts communs, des atouts à faire valoir, et chercheront ensemble les moyens de façonner leur région, pour la développer et la mettre en valeur.

Le périmètre d'action de Région Morges comprend les territoires des communes de Morges et de la première couronne, soit les communes de Chigny, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Préverenges, St-Prex et Tolochenaz.

2. Acteurs et partenaires

Région Morges est composée des entités suivantes :

Groupe de Pilotage (GROPIL)

Cette assemblée générale est composée d'un représentant de l'exécutif par commune membre. M. Francis Monnin, syndic, représente notre commune.

Comité exécutif de Région Morges (bureau)

Il est composé du président de l'association et des deux vice-présidents.

Groupe Technique (GT)

Le groupe technique est constitué de représentants techniques des communes membres de l'association. M. Jean-Marie Collé, municipal, représente notre commune.

Bureau technique (secrétariat)

Il s'occupe de toutes les tâches liées à l'association et assure les contacts nécessaires à la marche de l'association.

Région Morges travaille en partenariat avec les services cantonaux suivants :

- Le Service du Développement Territorial (SDT)
- La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR)
- Le Service de Promotion Economique et du Commerce (SPECO)
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE)

3. Evénements

La Voie Verte

Durant l'été, un concours de slogans a été lancé pour la future Voie Verte de Région Morges. Les participants n'ont pas manqué d'imagination et plus de 150 slogans ont été postés sur les réseaux sociaux.

Afin de remettre les prix, un apéritif a été organisé en présence de représentants politiques au bar éphémère de la Coquette. 1001 roues ont mis à disposition une centaine de vélos ludiques, et les nombreux participants ont pu tester des engins plus fous les uns que les autres.

Les gagnants ont été récompensés par des bons d'achat dans les différents marchands cycles de la région :

1 ^{er} prix	Ohh La belle verte !
2 ^{ème} prix	Ne perdez pas les pédales
3 ^{ème} prix	La VOIE ouVERTE au changement
Grand Prix du Jury	Fi du moteur, souris aux fleurs

Quel avenir pour ma villa ?

En mai 2019, Région Morges, en partenariat avec les communes de Denges, Lonay et Préverenges, a participé au projet EnWia (potentiel d'économie d'énergie chez les ménages de personnes âgées) inscrit au programme PNR 71 « gérer la consommation d'énergie ». Cette participation a pris la forme d'une soirée d'information pour les propriétaires de villas sur les thèmes de :

- La rénovation énergétique de l'habitat individuel : isolation, utilisation d'énergies renouvelables, etc
- Les transformations de l'habitat pour l'adapter aux changements de vie liés à l'âge (perte de mobilité et d'autonomie, baisse des revenus, etc.)
- Les possibilités de financement : crédits bancaires, subventions fédérales et cantonales.

Cette séance d'information a réuni une centaine de propriétaires et les autorités communales. Elle a permis de discuter de deux thèmes de prédilection de l'association : la planification énergétique et la densification vers l'intérieur.

4. Agglomération et agriculture

Combinant tissu villageois, cordons boisés, champs et vignobles, la région morgienne comprend de nombreux éléments d'un paysage plutôt rural. Pourtant, elle connaît depuis plusieurs décennies un développement soutenu en matière de logement, d'activités économiques et d'infrastructures de transports. Ce contraste se retrouve fortement ancré dans le territoire, où il n'est désormais pas rare de voir un champ ou une parcelle de vignes enclavée dans le tissu urbain.

Région Morges a donc proposé une démarche intitulée « Agglomération et Agriculture », afin d'identifier les leviers permettant une cohabitation la plus harmonieuse possible entre les besoins des activités agricoles et viticoles et les besoins des résidents de la région, notamment dans les secteurs agricoles proches de l'agglomération où les contraintes s'accumulent.

Après avoir identifié les principaux enjeux avec différents exploitants de la région, ces derniers ont pu rencontrer les représentants des municipalités des communes de Denges, Echandens, Lonay, Morges, Préverenges et Tolochenaz pour esquisser des pistes de solutions.

Cette démarche a débouché en 2019 sur 3 ateliers de travail pour traiter des enjeux liés à la mobilité et aux accès agricoles, aux impacts de l'urbanisation sur les exploitations, ainsi qu'aux tensions mais aussi aux opportunités, découlant de la proximité des exploitations avec une population urbaine pas toujours respectueuse des pratiques agricoles.

Au terme de ces ateliers, 8 mesures ont été proposées et sont actuellement discutées au sein des municipalités. Elles devraient permettre de mieux intégrer les enjeux agricoles dans le développement de l'agglomération, tout en permettant à la population de bénéficier des atouts d'une agriculture de proximité.



CONCLUSIONS GENERALES

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

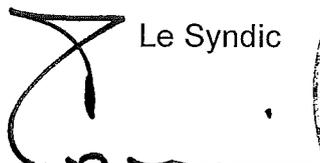
Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2019 et donne décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic
Francis Monnin



La Secrétaire

A.-Sylvie Gevisier

Denges, le 29 avril 2020

